



association des
amis de l'université
de liège

sous la présidence d'honneur de sa majesté le roi

bulletin trimestriel

33^e année — n° 2 — 1961

L'Association des Amis de l'Université de Liège

« Les Amis de l'Université de Liège » sont groupés en une Association sans but lucratif, qui fut fondée le 13 mars 1929. Elle a pour objet, en dehors de toutes confessions religieuses et opinions politiques, « de contribuer à la prospérité et au renom scientifique de l'Université de Liège ». Elle agit « en vue d'assurer, par tous moyens appropriés, le développement le plus complet de l'enseignement et de la mission sociale de l'Université de Liège ».

L'Association fait le service de son bulletin trimestriel à tous ses membres.

Elle comprend des membres effectifs dont la cotisation annuelle est fixée à 100 fr. au moins, des jeunes membres (membres adhérents) dont la cotisation annuelle est fixée à 50 fr. au moins, des membres protecteurs dont la cotisation annuelle est fixée à 1000 fr. au moins. Le Bulletin publie chaque année la liste de ceux dont la cotisation s'élève à 500 fr. au moins. Les cotisations peuvent être versées au C. Ch. P. n° 1507.13 de l'« Association des Amis de l'Université de Liège », Place du Vingt-Août, 7, à Liège.

Conseil d'Administration :

Président : M. A. DEWANDRE, Ingénieur A. I. Lg.

Vice-Président : MM. L. GRAULICH, Recteur honoraire de l'Université.

Secrétaires : MM. R. CLÉMENS et J. DEMBOUR, Professeurs à la Faculté de Droit.

Trésorier : M. A. BUTTGENBACH, Professeur à la Faculté de Droit.

Membres : MM. L. CAMU, Président de la Banque de Bruxelles, Chargé de cours à la Faculté de Droit; P. CLERDENT, Gouverneur de la Province de Liège; J. DELCHEVALERIE; Directeur du Cabinet de M. le Recteur; N. DESSARD, Administrateur-Délégué des Charbonnages de Wérister; W. ESSER, Professeur à la Faculté de Médecine; F. GRAINDORGE, Administrateur-Délégué de la S. A. Etablissements F. Graindorge; G. GUEBEN, Professeur à la Faculté des Sciences; P. HARSIN, Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres; P. LALOUX, Professeur honoraire à la Faculté de Droit, Président du Conseil d'Administration de la Société royale Asturienne des Mines; R. LALOUX, Administrateur-Directeur Général de la Fabrique Nationale d'Armes de Guerre; A. LEROUX, Directeur Général de la Société belge de l'Azote et des Produits chimiques du Marly; J. NAGELMACKERS, banquier à Liège; A. NEEF DE SAINVAL, Président du Comité permanent de la S. A. Cockerill-Ougrée; J. ROSKAM, Professeur émérite à la Faculté de Médecine; A. SEVERTNS, Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres; le Président de l'Union Générale des Etudiants.

Commissaires : MM. P. FRAIPONT, Professeur à l'Université et E. FRENAY, Professeur à la Faculté des Sciences appliquées.

Corrigendum

Analyse de l'évolution de la population et des diplômés de l'Université de Liège

par Mme LANGER-BROUWIR

Assistant à l'Université

Bulletin n° 2 — 1961

Page 4, ligne 10, *au lieu de* « d'étudiants », *lire* « d'étudiantes ».

Page 13, ligne 30, *au lieu de* « Université de Liège », *lire* « Université de Bruxelles ».

Page 17, tableau VI, à *remplacer* par le tableau au verso.

Page 42, ligne 33, *lire* à la fin du 3^e alinéa :

« Alors que la tendance longue, du moins à l'Université de Liège, est normalement orientée légèrement vers la croissance, la tendance courte, au contraire, accuse une décroissance nette et ses données théoriques reflètent assez fidèlement la réalité ».

Page 55 (Conclusion), lignes 16 à 21, *remplacer* deux phrases par le texte suivant :

« Considérée au point de vue de leur évolution au sein de l'Université de Liège, il est incontestable que l'importance quantitative, sinon du personnel enseignant ces dernières années, mais du cadre scientifique, va en augmentant. Mais si l'on met le personnel enseignant en rapport avec la population estudiantine, on aboutit à cette relation vraiment trop considérable de 1 à 25. »

TABLEAU VI. — Répartition du Personnel enseignant et du Cadre scientifique par Facultés

	1949-50				1959-60			
	Pers. enseign.		Cadre scientif.		Pers. enseign.		Cadre scientif.	
	N.	%	N.	%	N.	%	N.	%
Philosophie et Lettres ⁽¹⁾	56	30	13	6	53	29,5	39	10
Droit ⁽²⁾	30	16	7	3	34	18,5	32	8,5
Médecine ⁽³⁾	36	20	118	55	34	18,5	169	43,5
Sciences appliquées	32	17,5	33	15,5	30	16,5	66	17
Sciences	31	16,5	44	20,5	31	17	78	20,5
Divers ⁽⁴⁾	—	—	—	—	—	—	2	0,5
Totaux	185	100,0	215	100,0	182	100,0	386	100,0

(¹) Philosophie et Lettres, Institut supérieur d'Histoire et de Littératures orientales. Institut supérieur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie, Institut supérieur de Sciences pédagogiques.

(²) Droit, Ecole supérieure de Sciences commerciales et économiques, Ecole de Criminologie.

(³) Médecine, Education physique, Pharmacie.

(⁴) Centres interfacultaires.

ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

sous la Présidence d'Honneur de Sa Majesté le Roi

BULLETIN TRIMESTRIEL

Secrétariat : PLACE DU VINGT-AOÛT, 7, LIÈGE

Tél. 23.14.34 - C. C. P. N° 1507.13

ÉDITORIAL

Lors de la séance d'information organisée le 13 mars dernier sur le thème L'Université au Sart Tilman, M. le Professeur V. Desreux déclarait à notre tribune que « l'évolution de la population estudiantine constitue une donnée fondamentale de la programmation en vue de la création d'une université moderne ».

C'est dans cet ordre d'idée que nous présentons dans cette livraison une Analyse de l'évolution de la population et des diplômés de l'Université de Liège, par Mme S. Langer-Brouwir, assistant à l'Université.

Cette étude méthodique tend à répondre à certaines questions telles que : comment la population estudiantine a-t-elle évolué depuis la création de notre Alma Mater ? Le rythme de croissance a-t-il été régulier ou présente-t-il certaines caractéristiques ? A-t-on déjà connu un accroissement semblable à celui que nous constatons depuis la fin de la guerre, dû en partie à la démocratisation des études ? L'auteur considère aussi l'évolution de la population estudiantine en rapport avec celle du corps enseignant et du corps scientifique

et analyse minutieusement la répartition des diplômes selon les différents groupes d'études.

La chronique Les Carrières Universitaires nous donne cette fois l'occasion de présenter la profession d'Analyste financier.

On lira avec intérêt le texte du discours qu'a prononcé M. le Professeur J. Duchesne à l'occasion de la séance solennelle de remise du Prix Francqui, ainsi qu'un compte rendu de la manifestation organisée en l'honneur de M. le Professeur O. Tulippe à l'occasion de ses 25 années de professorat.

* * *

La période à laquelle s'étend le présent bulletin a été marquée par la mort de Charles Hanocq, professeur émérite à la Faculté des Sciences appliquées. C'est M. le Professeur A. Schlag qui a rédigé pour Les Amis de l'Université les lignes qui expriment toutes les raisons de notre souvenir.

LA REDACTION.

Analyse de l'évolution de la population et des diplômés de l'Université de Liège

INTRODUCTION

Le but de cette analyse descriptive est de montrer dans quelle mesure l'Université de Liège contribue d'un point de vue quantitatif à la formation des intellectuels du pays.

Cet examen ne peut cependant pas être détaché d'une vue d'ensemble sur la population de l'Université de Liège en général et sur l'orientation de cette population selon les divers groupes d'études.

Nous avons donc cherché à dégager les tendances récentes et à faire le point de la situation actuelle à ces égards. A cette fin, nous avons rassemblé et mis en œuvre des données statistiques qui sont déjà éloquentes en elles-mêmes. C'est pourquoi nous n'insisterons dans la suite que sur les principales caractéristiques qui en découlent. Néanmoins, nous donnerons les explications indispensables sur la technique employée.

Avant d'exposer plus en détail les divers points de cette analyse, il convient de formuler quelques remarques.

1^o Cette analyse se limite aux aspects quantitatifs, le point de vue qualitatif devant être exclu.

2^o Elle est axée sur l'examen de la période récente d'après guerre; les parties traitant de périodes plus éloignées n'ont qu'une valeur introductive ou servent de point de repère.

3^o Elle est essentiellement descriptive, les quelques interprétations que nous proposerons n'ayant que la valeur de suggestions.

Cette étude comporte deux aspects principaux : un examen global de la population de l'U. Lg. et une analyse détaillée par groupes d'études de la population estudiantine et des diplômés délivrés à celle-ci.

L'examen de la population dans son ensemble fait l'objet du premier chapitre et répond à diverses questions. Comment a évolué la population de l'Université de Liège depuis ses origines ? Le rythme de croissance a-t-il été régulier ou présente-t-il certaines caractéristiques ?

N'a-t-on pas déjà connu un accroissement semblable à celui que nous constatons depuis la fin de la guerre dû en grande partie à la démocratisation des études ? Ces diverses questions n'intéressent que la seule Université de Liège. Mais notre étude serait incomplète si nous ne suivions également la situation du pays pour la comparer à celle de Liège. C'est ainsi que la place et l'importance qu'occupe l'Université de Liège du point de vue de la population, dans l'ensemble des établissements belges d'enseignement supérieur retiendront notre attention. Nous nous arrêterons aussi un moment à sa structure. L'Université de Liège attire-t-elle ou non plus d'étudiants que l'ensemble du pays ?

D'autre part, il ne suffit pas de considérer la population estudiantine. Elle doit être mise en rapport avec le corps enseignant et le personnel scientifique. La deuxième section de ce chapitre est consacrée à cette question.

Le deuxième chapitre traite d'abord de la répartition de la population estudiantine entre les différents groupes d'études à Liège et dans le pays. Ensuite, nous analyserons dans une dernière section et d'une manière approfondie la répartition des diplômes de fin d'études dans ces mêmes entités.

* * *

Les comparaisons constantes que nous serons amené à faire entre la population estudiantine de l'Université de Liège et la population estudiantine du pays résultent en grande partie du dédoublement des *Rapports annuels* de la Fondation Universitaire. La population estudiantine du pays comprend l'ensemble des étudiants fréquentant régulièrement un des 19 établissements repris dans la liste des établissements d'enseignement supérieur établie par la Fondation universitaire. A cet égard, il y a lieu de remarquer que jusque l'année 1957-58, la Fondation universitaire n'a tenu compte que de 19 établissements. A partir de cette date, elle a inclus les trois établissements suivants : l'Institut supérieur de commerce de Bruxelles, l'Institut supérieur de commerce St-Louis, à Bruxelles et le Hoger Instituut voor Bestuurs- en Handelswetenschappen, à Ixelles (1). Pour conserver à nos séries statistiques un caractère d'uniformité, nous avons éliminé ces trois établissements des deux dernières années étudiées (1959 et 1960). Lorsque la nécessité s'impose, nous établissons en note de nouveaux rapports qui en tiennent compte.

En considérant les différentes questions du point de vue de leur évolution, nous avons fait abstraction des années de guerre, pour ne pas entacher les séries statistiques de variations accidentelles.

Signalons enfin que, pour l'élaboration de cet article, nous avons bénéficié de certaines données statistiques, relatives notamment à la

(1) Ces trois établissements délivrent, au terme de cinq années de cours du soir, des diplômes de licence en sciences commerciales.

population répartie par groupes d'études, rassemblées par MM. E. Langer et J. Guyot en vue d'une étude régionale (1) et limitées dans le temps, dans l'espace et dans les matières.

CHAPITRE I

LA POPULATION DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE SOUS L'ANGLE GLOBAL

Section 1. — La population estudiantine

1. — L'ÉVOLUTION SÉCULAIRE (de 1818 à 1961).

Dans cette première approche, il ne sera tenu compte que du seul chiffre de la *population globale*. Mieux qu'un tableau fastidieux, le graphique ci-contre (D. I. a) fait ressortir les différentes *phases d'évolution*. Quoique déterminées avec cette part d'arbitraire qu'implique la simplification en matière scientifique, elles serrent néanmoins la réalité d'assez près. Nous nous proposons essentiellement de décrire les différentes phases.

La *première phase* s'étend de 1818 à 1872 et son allure ascensionnelle est très modérée. Partant d'environ 250 étudiants, leur nombre atteint, au terme de la période, un chiffre de 700 environ. En d'autres termes, la population estudiantine parvient à tripler en 55 ans. L'accroissement moyen annuel est de 9 étudiants seulement.

Une *deuxième phase* évolutive, nettement distincte de la première, peut être discernée entre 1872 et 1914. Elle se subdivise à son tour en trois périodes, dont nous donnerons le détail après en avoir examiné l'allure générale.

Grosso modo, on assiste à une ascension assez rapide au cours de la deuxième phase, puisque la population passe de plus de 700 à environ 2900 unités, ce qui correspond à plus d'un quadruplement en 42 ans. Elle s'accroît en moyenne de 45 étudiants par an. Ce phénomène semble s'expliquer à certains moments par des conditions d'accès plus favorables aux études universitaires et à d'autres moments, par un afflux d'étudiants étrangers (2).

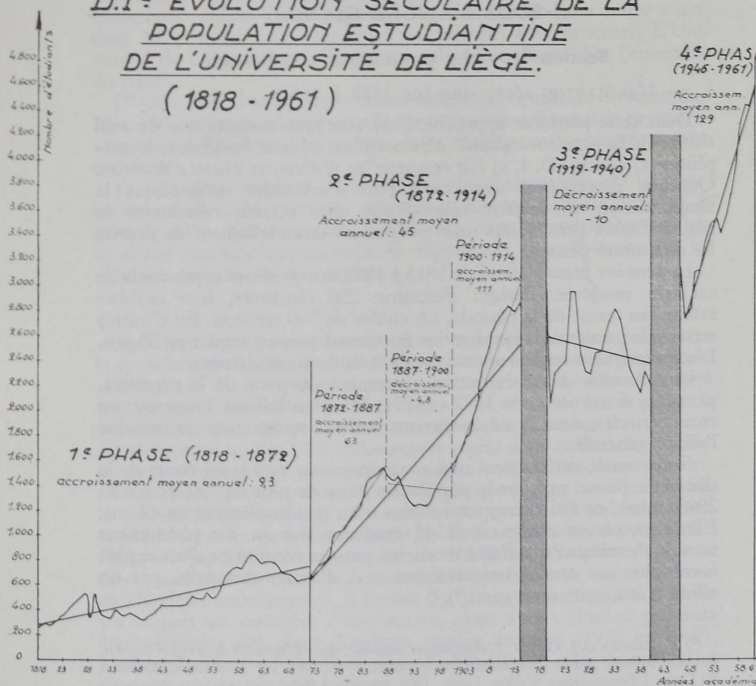
(1) E. LANGER et J. GUYOT, *L'enseignement supérieur*, dans *L'économie de la région liégeoise*, ouvrage collectif publié sous la direction de MM. P. LAMBERT et J. MINEUR, Editions du Conseil Economique Wallon, Liège, 1960, pp. 274 à 321.

(2) Voir l'introduction de M. le Professeur P. HARSIN à l'ouvrage *Liber Memorialis, L'Université de Liège de 1867 à 1935*, 1936, pp. 1 à 88.

L'ascension irrégulière de cette phase s'explique comme suit :

- 1° la loi du 20 mai 1876 dispensant les étudiants de présenter un certificat d'humanité provoque un brusque afflux d'étudiants (1^{re} période);
- 2° la loi du 10 avril 1890 rétablissant l'obligation du certificat d'études d'humanités complètes entraîne une certaine diminution de population (2^e période);
- 3° la loi de 1890 sépare de la Faculté des Sciences, les Ecoles spéciales d'ingénieurs et les érige en « Faculté technique ». Le renom croissant de cette Faculté attira une foule d'étudiants étrangers.

D.I⁹ ÉVOLUTION SÉCULAIRE DE LA POPULATION ESTUDIANTINE DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE. (1818 - 1961)



Sources: de 1818 à 1914 : P. Hansin *Liber Memorialis*, ULg (1936)
de 1919 à 1961 : voir D.I.5

Etant donné que le mouvement d'accroissement n'est pas régulier d'année en année, il y a lieu de distinguer les trois périodes que voici : de 1872 à 1887 : ascension régulière, accroissement annuel moyen de 63 étudiants;

entre 1887 et 1900, le mouvement d'ascension est interrompu : jusqu'en 1896, la population diminue de quelque 300 unités et elle n'aura rattrapé le niveau de 1887 qu'en 1900. Au cours de cette période, l'accroissement est donc nul (plus exactement, il est négatif en termes de croissance annuelle : $-4,8$);

de 1900 à 1914; le mouvement de la population estudiantine reprend son allure rapide d'ascension qui est d'ailleurs beaucoup plus forte encore qu'au cours des années 1872 à 1887 : en effet, l'accroissement moyen est d'environ 111 étudiants par an. Cette croissance est causée en ordre principal par un afflux d'étudiants aux Facultés Technique et des Sciences dont le renom s'étend partout.

Une *troisième* phase qui est à son tour marquée par la stagnation, sinon par la régression, se situe dans l'entre-deux-guerres (1919 à 1940). Elle est d'ailleurs caractérisée par des fluctuations très prononcées de la population estudiantine au cours de certaines années : ainsi il arrive à plusieurs reprises que la population varie entre environ 3000 et 2100 unités. Pendant cette phase, la variation moyenne annuelle est légèrement négative. On serait tenté d'expliquer cette phase de stagnation par le climat d'incertitude de l'entre-deux-guerres, dû à la fois à des facteurs économiques et sociaux et de politique internationale.

La *quatrième* phase prend son départ après la deuxième guerre mondiale et s'arrête nécessairement à la date actuelle (1946-47 à 1961). Elle n'est donc pas limitée comme les autres phases par un changement d'allure de la courbe, mais par la fin de l'époque de recensement. Tout porte d'ailleurs à croire — et il faut l'espérer — que le mouvement décrit ci-après se prolongera dans l'avenir.

Par son allure, la phase actuelle peut être rapprochée d'une période de la deuxième phase : celle qui s'étend de 1900 à 1914 : en effet, l'une et l'autre sont fortement ascendantes.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale (1946-47), la population estudiantine est partie approximativement du niveau de 1913-14 (± 2800 unités) pour atteindre en 1961 le chiffre de 4600. En moyenne, la population s'est accrue de 129 étudiants par an, ce qui est l'accroissement le plus élevé enregistré jusqu'ici dans l'évolution de la population de l'Université de Liège. Sans doute faut-il y voir l'influence de la démocratisation des études en relation avec un niveau d'existence plus aisé que jadis de la population belge. Toute la question est de savoir si le rythme d'accroissement de la population de notre Université est, compte tenu de sa place dans l'ensemble de l'enseignement supérieur, suffisamment élevé pour répondre proportionnellement aux besoins accrus d'universitaires en Belgique.

2. — EVOLUTION A MOYEN TERME (DE 1919 A 1961).

L'évolution de la population globale est déjà comprise dans le mouvement séculaire envisagé au paragraphe 1. Le tableau I et le diagramme D, 1, *b* qui en résulte font cependant ressortir en outre des éléments de la structure interne de cette population : la nationalité et le sexe. Notons par parenthèse que la différence d'optique entre les deux diagrammes (ou parties de diagrammes) se rapportant à des périodes identiques s'explique par des différences d'échelles, ce qui ne modifie en aucune façon les données concernant l'accroissement déterminé dans le paragraphe précédent.

L'examen de l'évolution structurelle de la population estudiantine de l'Université de Liège permet de mettre en évidence les constatations suivantes.

1^o La tendance récente de l'accroissement de la population est essentiellement le fait des étudiants et étudiantes de nationalité *belge*, ce qui montre que l'encouragement aux études dans le cadre de la démocratisation a porté ses fruits. C'est encore ce phénomène qui distingue la période récente de la période analogue de 1900 à 1914.

2^o En effet, une des causes fondamentales de la croissance de la population estudiantine de l'Université de Liège résidait alors dans l'afflux des *étrangers*. Même pendant l'entre-deux-guerres, les effectifs étrangers imprégnaient encore nettement par moments (1920 à 1925) le mouvement de la population globale. Entre 1926 et 1933, ils intervenaient encore pour une moyenne de 25 % et plus dans l'effectif global; à partir de ce moment, leur importance diminue de moitié (10 à 12 % jusqu'en 1939).

Au cours des quinze premières années d'après-guerre (1946-59), l'Université de Liège n'a plus retrouvé le nombre traditionnel (± 450) d'étudiants étrangers; leur proportion s'est fortement amenuisée ce qui est une deuxième caractéristique de l'évolution actuelle. En moyenne, le pourcentage d'étudiants étrangers s'est encore élevé à 5 % et est resté relativement stable ce qui s'explique surtout par la fidélité des Grands-ducaux pour notre université.

On peut, à ce moment de l'exposé, s'interroger sur les causes qui sont à la base du recul des étrangers. Bien que tel ne soit pas notre propos essentiel, nous suggérons les explications que voici : 1^o la création d'universités dans des pays jadis dépourvus d'une infrastructure culturelle appropriée (par exemple l'U. R. S. S.); 2^o le déclin du français comme langue internationale; 3^o le protectionnisme des études nationales; 4^o peut-être une certaine perte de vitesse dans l'équipement des facultés, écoles ou instituts belges, équipement qui, jadis, était à l'avant-plan de la science.

L'exposé qui précède n'est plus entièrement valable pour la dernière année recensée (1960/61). On constate, en effet, un accroissement remarquable de la population étrangère qui se rapproche de 9 à 10 % de la population globale. Cette montée brusque s'explique par

D.I.^b Évolution de la population estudiantine de l'Université de Liège (1918-1961)

source: Rapports annuels de la Fondation
Universitaire (bureau de statistique)

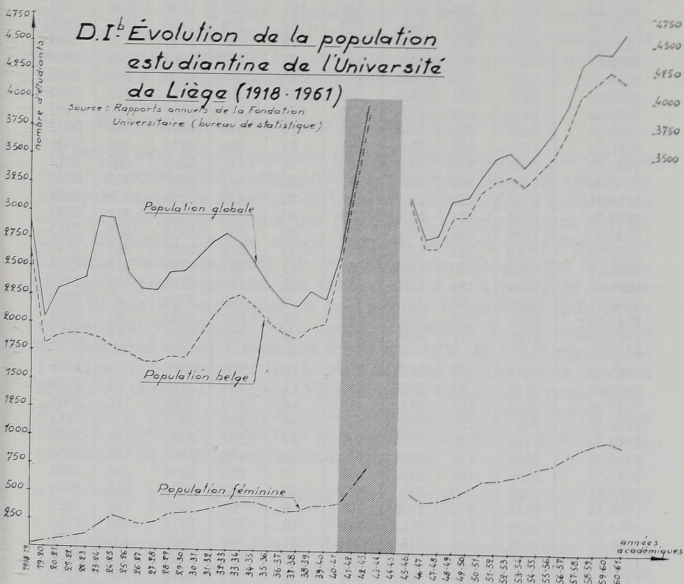


TABLEAU I. — Evolution de la population estudiantine de l'Université de Liège pendant les quarante dernières années (1918-19 à 1960-61) (1)

Années académiques	Etudiants			Etudiantes			Total		
	Belges	Etrangers	Ensemble	Belges	Etrangères	Ensemble	Belges	Etrangers	Ensemble
1918-1919	2757	169	2926	51	—	51	2808	169	2977
1919-20	1752	237	1989	65	9	74	1817	246	2063
1920-21	1815	396	2211	82	10	92	1897	406	2303
1921-22	1808	422	2230	101	19	120	1909	441	2350
1922-23	1793	466	2259	108	24	132	1901	490	2391
1923-24	1730	990	2720	129	108	237	1859	1098	2957
1924-25	1621	1025	2646	139	159	298	1760	1184	2944
1925-26	1579	615	2194	161	95	256	1740	710	2450
1926-27	1514	561	2075	148	85	233	1662	646	2308
1927-28	1499	537	2036	171	93	264	1670	630	2300
1928-29	1507	621	2128	204	132	336	1711	753	2464
1929-30	1495	644	2139	206	124	330	1701	768	2469
1930-31	1652	610	2262	229	111	340	1881	721	2602
1931-32	1777	579	2356	295	85	380	2072	664	2736
1932-33	1869	532	2401	340	71	411	2209	603	2812
1933-34	1882	402	2284	385	56	441	2267	458	2725
1934-35	1769	327	2096	386	52	438	2155	379	2534
1935-36	1652	271	1923	370	40	410	2022	311	2333
1936-37	1608	242	1850	322	39	365	1934	281	2215
1937-38	1542	231	1773	341	32	373	1883	263	2146
1938-39	1622	276	1898	364	43	407	1986	319	2305
1939-40	1626	184	1810	392	21	413	2018	205	2223
1940-41*	2099	50	2149	423	7	430	2522	57	2579
1941-42*	2608	57	2665	581	12	593	3189	69	3258
1942-43*	3155	41	3196	750	6	756	3905	47	3952
1943-44-45	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1945-46	2551	62	2613	518	10	528	3096	72	3141
1946-47	2242	71	2313	448	11	459	2690	82	2772
1947-48	2229	102	2331	456	14	470	2685	116	2801
1948-49	2480	125	2605	494	14	508	2974	139	3113
1949-50	2444	128	2572	540	17	557	2984	145	3129
1950-51	2565	156	2721	624	11	635	3189	167	3356
1951-52	2636	196	2832	648	8	656	3284	204	3488
1952-53	2648	202	2850	678	10	688	3326	212	3538
1953-54	2536	172	2708	701	8	709	3237	180	3417
1954-55	2629	183	2812	742	10	752	3371	193	3564
1955-56	2733	201	2934	768	21	789	3501	222	3723
1956-57	2915	183	3098	852	20	872	3767	203	3970
1957-58	3149	233	3382	897	32	929	4046	265	4311
1958-59	3217	257	3474	947	24	971	4164	281	4445
1959-60	3301	283	3584	978	24	1002	4270	307	4427
1960-61	3163	373	3536	901	22	923	4064	395	4459

(1) a) Les chiffres se rapportant à la période 1919-1948 ont été extraits d'un tableau figurant dans l'article de M. le Professeur R. CLÉMENTS sur « Les études universitaires à Liège » in *Bulletin des Amis de l'Université de Liège*, 1948, n° 3, p. 5.

b) Les chiffres se rapportant à la période 1948-1959 ont été extraits des statistiques publiées régulièrement sur « la population universitaire » dans le *Bulletin* cité.

* Les chiffres des années marquées d'un astérisque ont été influencés par la guerre et, notamment, par la fermeture de l'Université de Bruxelles pour une part (Note de M. R. CLÉMENTS, art. cité, p. 5).

l'arrivée d'étudiants du Congo et du Rwanda-Burundi⁽¹⁾. Ici la provenance ou structure géographique a changé par rapport à l'afflux traditionnel.

3^o Le troisième fait remarquable qu'on peut dégager de l'examen statistique est l'essor de la population *féminine*, qui est essentiellement belge. Partie de presque rien en 1919 — il y avait 51 étudiantes — la population féminine atteint maintenant 1000 unités. Son accroissement est en général beaucoup plus rapide que celui de la population du sexe opposé. L'évolution est, d'autre part, plus accentuée au cours de la période récente que pendant l'entre-deux-guerres. Ce phénomène, qui est peut-être le plus spectaculaire en termes d'accroissement, s'explique non seulement par l'émancipation longtemps contenue de la femme, mais encore par les conditions de la vie moderne qui l'associent de plus en plus aux tâches professionnelles.

3. — EVOLUTION ET STRUCTURE RÉCENTES (1949-1961).

Compte tenu des éléments des paragraphes précédents qui ont une valeur d'introduction, nous pouvons à présent isoler et cerner de plus près encore la situation de la *dernière décennie*. C'est l'analyse de cette période toute récente qui fait l'objet principal de ce travail. Cette limitation dans le temps s'impose d'abord pour éviter des longueurs excessives; mais elle est surtout conditionnée par le matériel statistique disponible. En effet, ce n'est qu'à partir de l'année 1949-50 que les statistiques de la *Fondation Universitaire* fournissent *suffisamment* d'éléments pour pouvoir procéder à une *comparaison* indispensable entre la situation de l'Université de Liège et celle de l'enseignement supérieur sur le plan national⁽²⁾. Cette comparaison résulte du tableau II ci-après. Elle permet d'établir un premier parallèle Pays — Université de Liège, des points de vue suivants : évolution récente, importance respective et structure (nationalité et sexe) de la population de l'enseignement supérieur belge.

a) *Evolution récente de la population estudiantine du pays et de l'Université de Liège.*

Le phénomène de croissance de la population estudiantine globale est commun à l'ensemble de l'enseignement supérieur et à l'Université de Liège. Seulement le rythme de croissance est plus prononcé à

(1) Nouvelle orthographe du Ruanda-Urundi.

(2) Pour les besoins de cette étude, nous nous tiendrons à la nomenclature des 19 établissements d'enseignement supérieur, valable pour la période 1949-50 à 1959-60 (voir tableau II); les trois instituts de commerce du soir qui y ont été ajoutés à partir de 1958-59, à savoir : l'Institut supérieur de commerce de Bruxelles, l'Institut supérieur de commerce Saint-Louis, de Bruxelles et le Hoger Instituut voor Bestuurs-en Handelswetenschappen, Ixelles, sont ici tenus à l'écart pour des raisons d'uniformité statistique et d'importance des études. Toutefois, par souci d'exactitude, nous donnerons en note les chiffres qui s'y rapportent.

TABLEAU II. — Evolution récente des populations estudiantines de l'ensemble des 19 établissements d'enseignement supérieur (A) et de l'Université de Liège (B) (Période 1949-50 à 1959-60)

Années	A. — Ensemble des 19 établissements d'enseignement supérieur					B. — Université de Liège				
	Belges			Etran- gers (H+F)	Total Belges et Etran- gers	Belges			Etran- gers (H+F)	Total Belges et Etran- gers
	Etu- dians	Etu- dians	Total			Etu- dians	Etu- dians	Total		
1949-50	15.568	2907	18.475	1005	19.480	2405	520	2925	131	3056
1950-51	15.982	3116	19.098	1024	20.122	2508	591	3099	152	3251
1951-52	16.264	3368	19.632	1032	20.664	2566	631	3197	190	3387
1952-53	16.683	3577	20.260	1059	21.319	2582	642	3224	191	3415
1953-54	17.100	3772	20.872	1127	21.999	2513	682	3195	182	3377
1954-55	17.655	3924	21.579	1190	22.769	2589	714	3303	194	3497
1955-56	18.577	4093	22.670	1263	23.933	2702	736	3438	203	3641
1956-57	19.467	4382	23.849	1320	25.169	2874	831	3705	197	3902
1957-58	20.286	4697	24.983	1622	26.605	3072	877	3949	251	4200
1958-59	21.118	4939	26.057	1737	27.794*	3163	922	4085	277	4362
1959-60	21.549	5287	26.836	1780	28.616*	3129	925	4054	282	4336

Sources : Rapports annuels de la Fondation universitaire (Bureau de statistique).

N. B. — Ces chiffres ont trait au nombre d'étudiants réguliers inscrits au 15 janvier; sauf pour les années 1953-54 (15 février); 1954-55 (1^{er} février); 1955-56 (1^{er} février); 1957-58 (1^{er} février); 1958-59 (1^{er} février) et 1959-60 (1^{er} février). En outre, les chiffres de la partie B (Université de Liège) ne correspondent pas exactement aux chiffres du tableau I (p. 8) étant donné les dates différentes du recensement des deux sources (Fondation Universitaire et Amis de l'Université de Liège.)

* Y compris les trois instituts de commerce, ces chiffres deviennent :

1958-59 :	21.558	4969	26.527	1748	28.275
1959-60 :	22.037	5316	27.353	1797	29.150.

l'échelle du pays où l'on constate un accroissement de moitié pendant les onze dernières années tandis que la proportion correspondante à l'Université de Liège n'est que de 2/5. Cette constatation peut être illustrée par la série d'indices que voici :

Evolution de la population estudiantine globale (1949-50 = 100)

Années	49-50	50-51	51-52	52-53	53-54	54-55	55-56	56-57	57-58	58-59	59-60
Ensemble 19 éta- blissements. .	100	103	106	109	113	116,5	123	129	136,5	145	149
U. Lg.	100	106	111	112,5	111	114	119	128	137,5	142	142

Curieusement le rythme de croissance était plus rapide à l'Université de Liège jusqu'en 1953. D'autre part, ce n'est qu'à partir de 1958 que se dessine un ralentissement plus prononcé à l'Université de Liège. Ces quelques remarques ne préjugent cependant en rien de l'avenir : nous avons en effet considéré au paragraphe 1 de ce chapitre que le mouvement semble être loin de marquer un changement d'allure. Cela implique que des oscillations au cours d'une ou de deux années peuvent avoir un caractère accidentel. On peut donc valablement conclure, compte tenu des remarques qui vont suivre, que l'évolution se fait selon un rythme analogue à l'Université de Liège et dans le pays.

b) Importance et place respectives de l'Université de Liège.

L'importance de la population estudiantine de l'Université de Liège par rapport à celle de l'ensemble des 19 établissements d'enseignement supérieur est restée, au cours de la période considérée, remarquablement stable. En effet, sa population a varié dans les limites étroites de 15 à 16 % de l'ensemble.

Années	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Pop. U.Lg. × 100 Pop. est. totale	15,65	16,15	16,35	16	15,35	15,35	15,20	15,5	15,75	15,4	14,9

En général, le pourcentage de variation annuelle de l'Université de Liège est le plus stable de toutes les Universités belges.

La place exacte de l'Université de Liège parmi les différents établissements d'enseignement supérieur du pays résulte du tableau III qui donne la répartition de la population estudiantine par établissement pour les deux années extrêmes de la période considérée (1949-50 et 1959-60).

On constate qu'au total, les quatre universités belges réunissent, tant en 1950 qu'en 1960, environ 85 % de la population estudiantine du pays. Parmi les quatre universités, l'U. Lg. occupe le troisième rang en terme de population, après l'Université de Louvain qui est, de ce point de vue, 2,5 fois plus importante (1) et l'Université de Liège dont elle se rapproche sensiblement. L'autre université de l'Etat, Gand, qui, du point de vue régime linguistique, fait pendant à l'Université de Liège, a une population un peu moins importante que la nôtre.

Il y a lieu de souligner ici qu'en 1960, les universités de Bruxelles, Liège et Gand sont ramenées presque au même niveau de population, alors qu'en 1949-50, on enregistrait encore un écart plus sensible.

(1) L'importance considérable de l'Université de Louvain s'explique par l'existence de ses deux régimes linguistiques et par sa nature d'université catholique.

TABLEAU III. — *La place de l'Université de Liège dans l'ensemble des 19 établissements d'enseignement supérieur (population estudiantine) (1)*

Etablissements	Population en 1949-50		Population en 1959-60	
	N.	%	N.	%
1) Université de Gand	2.467	12,6	3.946	13,7
2) Université de Liège	3.056	15,7	4.336	15,1
3) Université de Bruxelles	3.729	19,1	4.638	16,2
4) Université de Louvain	7.173	36,7	12.128	42,3
5) Faculté polytechnique de Mons	247	1,6	258	0,9
6) Ecole de Médecine Vétérinaire de l'Etat, Cureghem	88	0,4	116	0,4
7) Ecole Royale Militaire (Division Polytechnique)	208	1,1	210	0,7
8) Institut agronomique de l'Etat, Gembloux	324	1,7	150	0,5
9) Rijkslandbouwhogeschool, Gent	99	0,5	109	0,4
10) Institut universitaire des Territoires d'Outre-Mer, Anvers	200	1,1	88	0,3
11) Faculté universitaire St-Louis, Bruxelles (2)	285	1,4	343	1,2
12) Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix, Namur (2)	434	2,2	421	1,4
13) Institut Supérieur de Commerce de l'Etat, Anvers	211	1,1	292	1,0
14) Institut Supérieur de Commerce St-Ignace Anvers	440	2,2	646	2,2
15) Institut Supérieur de Commerce pour jeunes filles, Anvers	56	0,3	95	0,3
16) Institut catholique des Hautes Etudes Commerciales, Etterbeek	58	0,3	263	0,9
17) Ecole des Hautes Etudes Commerciales et Consulaires, Liège	108	0,5	157	0,5
18) Institut Supérieur Commercial et Consulaire, Mons	172	0,9	258	0,9
19) Institut Supérieur de Commerce, Mons ..	125	0,6	162	0,6
Totaux	19.480	100,0	28.616*	100,0

(1) D'après les statistiques de la Fondation Universitaire.

(2) Philosophie et Lettres.

(3) Philosophie et Lettres et Sciences.

(*) Si l'on y ajoute les 3 instituts de commerce, le total devient 29.150 et la part occupée par chacun d'eux est respectivement :

— de 0,5 % pour l'Institut Supérieur de commerce de Bruxelles;

— de 0,9 % pour l'Institut supérieur de commerce Saint-Louis, Bruxelles;

— de 0,4 % pour le Hoger Instituut voor Bestuurs-en Handelswetenschappen, Iselles.

c) Structure de la population estudiantine du pays et de l'Université de Liège.

La structure de la population estudiantine résulte du tableau ci-après qui envisage la situation aux deux années extrêmes de la période.

TABEAU IV. — Structure de la population estudiantine (en pourcentage)

Années	Ensemble des 19 établissements				Université de Liège			
	Etu- dians belges	Etu- dian- tes belges	Etran- gers (H+F)	Total	Etu- dians belges	Etu- dian- tes belges	Etran- gers (H+F)	Total
1949-50	80 %	14,9 %	5,1 %	100 %	78,7 %	17 %	4,3 %	100 %
1959-60	75,5 %	18,2 %	6,2 %	100 %	72,2 %	21,3 %	6,5 %	100 %

De part et d'autre, on trouve *grosso modo* trois quarts d'étudiants belges, un cinquième d'étudiantes belges et 6 % d'étrangers.

Compte tenu également du tableau général II, il y a lieu de faire les remarques que voici :

1^o Les *étudiants belges* ont une part plus réduite à l'Université de Liège que dans le pays, ce qui s'explique par le pourcentage plus élevé d'étudiantes à Liège.

L'évolution des dix dernières années fait apparaître une diminution relative (mais non en chiffres absolus) des étudiants belges de part et d'autre et cela, surtout au profit de la population féminine.

2^o Il faut souligner que les *étudiantes belges* occupent une place relativement plus importante à l'Université de Liège que dans l'ensemble des établissements du pays.

Le mouvement récent de la population féminine évolue d'une manière similaire dans le pays et à l'Université de Liège : de part et d'autre, il se caractérise par une croissance plus rapide que pour la population masculine belge, ce qui modifie le rapport étudiants-étudiantes. Il s'agit donc ici d'une modification structurelle généralisée.

3^o Les *étrangers* ont à peu près la même importance dans l'ensemble et à l'Université de Liège. Ce fait est rassurant dans la mesure où il semble indiquer qu'il ne faut pas chercher des raisons spécifiques à notre Université pour expliquer le mouvement ralenti des étrangers.

Section 2. — Le personnel enseignant et le cadre scientifique

Avant d'examiner plus en détail la population estudiantine, il est intéressant de considérer d'abord le rapport quantitatif entre le

personnel enseignant et le cadre scientifique d'une part, et la population estudiantine d'autre part. Cette confrontation n'est établie que pour la période récente (1949-50 à 1961) et elle est limitée au seul relevé des données de l'Université de Liège. L'absence d'un matériel statistique uniforme et concordant empêche le rapprochement avec la situation dans le pays.

Par « personnel enseignant », il faut entendre les professeurs ordinaires, les professeurs extraordinaires, les professeurs et les chargés de cours (1). Pour des raisons d'ordre statistique, nous entendons ici par « cadre scientifique », contrairement à l'Arrêté royal du 31 octobre 1953 relatif au personnel scientifique, les agrégés, chefs de travaux, assistants rémunérés et volontaires et les collaborateurs scientifiques du patrimoine.

TABLEAU V. — *Personnel enseignant, Cadre scientifique et Population estudiantine de 1950 à 1960*
(Nombre et Indices)

Année	1949-50	50-51	51-52	52-53	53-54	54-55	55-56	56-57	57-58	58-59	59-60	60-61
Pers. enseign.	N. 185	183	184	188	185	189	188	188	182	188	182	182
	I. 100	99	99,4	101,6	100	102	101,6	101,6	98,4	101,6	99,4	99,
Cadre scientif.	N. 215	228	229	256	264	259	279	267	288	338	386	419
	I. 100	106	106	119	122	120	129	124	134	157	177	195
Population estudiantine	N. 3129	3356	3488	3538	3417	3564	3723	3970	4311	4445	4427	4591
	I. 100	107	111	113	109	114	119	127	137	142	141	147

Source : Programmes des cours de l'U. Lg.

Alors que la population estudiantine s'est accrue de moitié au cours des douze dernières années, le personnel enseignant est demeuré inchangé. Quant au cadre scientifique, il a connu un doublement.

La relation personnel enseignant—étudiants est évidente : alors qu'en 1950 le rapport entre le nombre des membres du personnel enseignant et le nombre d'étudiants est encore de 1 à 17, le dénominateur passe successivement à 18 en 1951, à 19 en 1952 et à 20 en 1956 pour arriver à 25 en 1960-61. Même sans faire appel à la situation dans d'autres universités du pays ou de l'étranger, les seuls chiffres de Liège sont en eux-mêmes suffisamment éloquents pour montrer la discordance qui s'est produite et qui va toujours en s'accroissant entre les deux entités considérées : corps professoral—étudiants. L'actuelle situation de fait, telle qu'elle apparaît dans les chiffres glo-

(1) A partir de 1959-60, il y a lieu de mentionner les *associés de l'Université*. Mais ce cadre étant encore à ses débuts, nous n'en tiendrons pas compte.

baux, semble cependant pouvoir s'améliorer dans un proche avenir

La loi du 14 décembre 1960 créant des postes nouveaux de professeurs et chargés de cours associés peut être de nature à alléger la charge d'enseignement et à libérer ainsi des forces pour la recherche scientifique.

C'est précisément sous ce dernier angle qu'il faut considérer l'augmentation plus que proportionnelle (non seulement à la population estudiantine mais encore au personnel enseignant) du cadre scientifique. Son augmentation du simple au double en une dizaine d'années est déjà susceptible d'atténuer sous certains aspects la surcharge qui menace le personnel enseignant. Ainsi — et il faut le souligner — l'Université de Liège répond dans la mesure du possible aux exigences modernes d'une infrastructure scientifique.

Il rentrait dans nos intentions premières de maintenir dans l'examen détaillé par groupes d'études qui va suivre la relation personnel enseignant et scientifique d'une part et population estudiantine d'autre part. Cette optique a dû être abandonnée principalement parce que le personnel professoral et scientifique est attaché à des facultés dont les matières d'enseignements sont diverses, alors que dans cette étude, les différents enseignements sont envisagés selon le genre de diplômes

TABLEAU VI. — Répartition du Personnel enseignant et du Cadre scientifique par Facultés

	1949-50				1959-60			
	Pers. scientif.		Cadre enseign.		Pers. scientif.		Cadre enseign.	
	N.	%	N.	%	N.	%	N.	%
Philosophie et Lettres ⁽¹⁾	56	30	13	6	53	29,5	39	10
Droit ⁽²⁾	30	16	7	3	34	18,5	28	7,5
Médecine ⁽³⁾	31	16,5	44	20,5	31	17	78	21
Sciences appliquées	32	17	33	15	30	16,5	66	17
Sciences	36	20	118	55	34	18,5	169	44
Divers ⁽⁴⁾	—	—	—	—	—	—	2	0,5
Totaux	185	100,0	215	100,0	182	100,0	384	100,0

(1) Philosophie et Lettres, Institut supérieur d'Histoire et de Littératures orientales, Institut supérieur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie, Institut supérieur de Sciences pédagogiques.

(2) Droit, Ecole supérieure de Sciences commerciales et économiques, Ecole de Criminologie.

(3) Médecine, Education physique, Pharmacie.

(4) Centres interfacultaires.

auxquels ils conduisent. Ainsi, par exemple, on trouvera dans la suite ⁽¹⁾ les « candidatures préparatoires au droit » sous le groupe d'études « Droit » alors que l'enseignement des candidatures est dispensé à la Faculté de Philosophie et Lettres. Une autre difficulté insoluble provient du fait que les différentes facultés font fréquemment appel à des professeurs relevant d'autres facultés pour l'enseignement d'une matière spécialisée. Citons, par exemple, le cas du professeur d'économie politique, relevant de la Faculté de Droit, qui enseigne aux Sciences appliquées. Ces quelques considérations montrent qu'il est pratiquement impossible d'établir une relation quantitative valable entre le corps professoral et le cadre scientifique d'une part et la population estudiantine d'autre part *sous l'angle de la formation finale*.

Par conséquent, le bref aperçu précédent sur la répartition du personnel enseignant et scientifique par Facultés ⁽²⁾ n'a d'autre prétention que de montrer qu'au cours des deux années repères, leur corps professoral est demeuré au *statu quo*, tandis qu'un meilleur équilibre a pu s'établir du point de vue de la distribution interne du Cadre scientifique. La réponse à cette dernière question n'a cependant rien d'absolu : elle dépend notamment du développement respectif des diverses sciences, des techniques utilisées, des possibilités de mise en pratique des connaissances théoriques, etc.

CHAPITRE II

LA POPULATION ET LES DIPLOMES DE L'U. Lg RÉPARTIS PAR GROUPES D'ÉTUDES

Section 1. — La répartition de la population estudiantine par groupes d'études

1. — REMARQUES PRÉALABLES.

Après l'examen de la population estudiantine en termes globaux, l'analyse de la *structure interne* de cette population peut être envisagée. En d'autres termes, nous nous proposons ici d'examiner la répartition de la population estudiantine par *groupes d'études*. Cette analyse sera limitée à la seule période récente (1950-51 à 1959-60). Il ne sera plus établi de distinction selon la nationalité, ni, dans l'examen général, selon le sexe de la population estudiantine. Toutefois, en raison de l'importance de la population féminine à l'Université de Liège, qui, rappelons-le, intervient pour 1/5 dans la population globale, une note spéciale lui sera réservée. Cette dissociation nous permettra de condenser et de simplifier le commentaire général.

⁽¹⁾ Voir chapitre II.

⁽²⁾ Auxquelles sont rattachés les différents Instituts ou Ecoles annexes.

Une première convention résultant de cette façon de procéder consistera à remplacer parfois dans les commentaires qui suivront le terme encombrant de « population estudiantine » par celui plus simple de « étudiants ».

Dans le tableau VII, la population estudiantine ⁽¹⁾ totale des 19 établissements d'enseignement supérieur ⁽²⁾ et celle de l'Université de Liège est répartie selon 12 principaux groupes d'études qui correspondent à la classification de la Fondation Universitaire. Malgré les imperfections inhérentes à toute classification, il est possible, dans notre cas, en s'y conformant, d'établir une comparaison utile entre les choix opérés par la population estudiantine du pays et ceux de la population estudiantine de l'Université de Liège.

Il est cependant nécessaire de mentionner dès à présent certains inconvénients de cette classification dont le contenu est trop chargé pour certains groupes d'études. Ainsi les études de médecine et de pharmacie sont réunies, ce qui nous empêche de procéder à une comparaison Université de Liège-Pays pour chacune de ces deux catégories d'études, prises séparément. En outre, les sciences commerciales sont dissociées des sciences économiques alors que l'enseignement de l'École supérieure de sciences commerciales et économiques, comme son nom l'indique, les réunit étroitement ⁽³⁾. Enfin — et c'est là l'inconvénient le plus déplorable — cette classification ne permet pas de procéder au rapprochement utile entre la répartition de la population et celle des diplômés ou diplômées. En d'autres termes, la trop grande concentration des catégories d'études empêche d'apprécier certains résultats finals qui conduisent à des carrières différentes (par exemple Médecine et Pharmacie).

On trouvera dans le commentaire qui suivra et en note au tableau VII, quelques précisions concernant le contenu des différents groupes d'études. Il suffit de mentionner ici que chaque groupe correspond aux études proprement dites qu'il indique (et non pas aux enseignements dispensés par les Facultés).

Étant donné l'absence de certains groupes d'études à l'Université de Liège (matières religieuses, agronomie) ou leur importance réduite (Médecine vétérinaire, centres interfacultaires, Pédagogie), aucun commentaire n'en sera fait ici et ces groupes ne seront plus retenus dans la suite.

2. — ANALYSE PAR GROUPES D'ÉTUDES.

a) Le nombre d'étudiants en *Philosophie et Lettres* (principalement études de philosophie, d'histoire, de philologie classique, romane

⁽¹⁾ Il s'agit des *inscrits* et non des inscriptions; en effet, un même étudiant (inscrit) peut prendre plusieurs inscriptions (par exemple au 1^{er} doctorat de droit et aux sciences sociales).

⁽²⁾ Il s'agit en fait de la population estudiantine *du pays*.

⁽³⁾ Notons cependant que cette classification peut convenir pour l'enseignement des Sciences économiques prévu à la Faculté de Droit.

TABEAU VII. — Répartition par groupes d'études des populations étudiantes
(Période 1950-3)

A. — Ensemble des 19 établissements

Groupes d'études	1950-51		1951-52		1952-53		1953-54	
	N.	%	N.	%	N.	%	N.	%
I. Matières religieuses (1) ...	166	0,78	154	0,75	266	1,25	271	1,2
II. Philosophie et Lettres	1.285	6,4	1.573	7,6	1.794	8,45	2.082	9,47
III. Droit (2)	3.844	19,1	3.728	18,0	3.562	16,7	3.470	15,7
IV. Sciences	1.262	6,3	1.468	7,1	1.664	7,7	1.806	8,25
V. Médecine, Pharmacie (2)	6.372	31,7	6.491	31,4	6.566	31,2	6.601	30,0
VI. Médecine vétérinaire (2) ...	279	1,39	272	1,3	274	1,3	295	1,35
VII. Sciences appliquées (2)	2.543	12,65	2.502	12,1	2.510	11,75	2.594	11,8
VIII. Agronomie	793	3,95	738	3,55	545	2,55	715	3,25
IX. Sciences sociales, politiques et économiques	1.065	5,3	1.115	5,4	1.203	5,65	1.244	5,65
X. Sciences commerciales (1)	2.155	10,7	2.198	10,6	2.298	10,75	2.451	11,1
XI. Pédagogie et Psychologie ...	333	1,65	368	1,75	360	1,75	399	1,80
XII. Centres interfacultaires ...	25	0,1	57	0,3	77	0,4	71	0,3
Total	20.122	100,0	20.664	100,0	21.319	100,0	21.999	100,0

B. — Univers

I. Matières religieuses	—	0	—	0	—	0	—	0
II. Philosophie et Lettres	234	7,2	285	8,4	300	8,8	345	10,4
III. Droit (2)	516	15,8	492	14,5	445	13,0	436	12,9
IV. Sciences	206	6,35	254	7,5	309	9,05	329	9,75
V. Médecine, Pharmacie (2)	1.243	38,2	1.269	37,5	1.267	37,2	1.171	34,7
VI. Médecine vétérinaire (2) ..	31	0,95	28	0,8	23	0,7	17	0,5
VII. Sciences appliquées (2)	671	20,6	668	19,7	668	19,5	670	19,8
VIII. Agronomie	—	—	—	—	—	—	—	—
IX. Sciences sociales, politiques et économiques (2)	153	4,7	168	4,95	187	5,5	200	5,95
X. Sciences commerciales (1)	135	4,15	164	4,85	165	4,85	159	4,7
XI. Pédagogie et Psychologie ...	58	1,75	58	1,7	50	1,45	43	1,25
XII. Centres interfacultaires ...	4	0,1	1	—	1	—	7	0,2
Total	3.251	100,0	3.387	100,0	3.415	100,0	3.377	100,0

Sources : Rapports annuels de la Fondation Universitaire (Bureau de statistique).

(1) Théologie, Droit canon, Sciences religieuses, Ecole Saint-Thomas.

(2) Il y a lieu de noter que certaines sections d'enseignement, ressortissant à des facultés ou écoles autres que celles appelées à délivrer le diplôme final, sont classées sous la rubrique des études auxquelles elles servent de section préparatoire. Ainsi sont reprises :

- la candidature en philosophie et lettres préparatoire au droit et au notariat, sous la rubrique « Droit »
- la candidature ingénieur à la Faculté des Sciences sous la rubrique « Sciences appliquées » ;
- l'éducation physique sous la rubrique « Médecine, Pharmacie ».

des 19 établissements d'enseignement supérieur (A) et de l'Université de Liège (B)
1959-60)

l'enseignement supérieur

1954-55		1955-56		1956-57		1957-58		1958-59		1959-60	
N.	%	N.	%	N.	%	N.	%	N.	%	N.	%
308	1,35	320	1,35	377	1,5	380	1,4	389	1,4	540	1,9
2.323	10,4	2.700	11,3	2.851	11,35	3.098	11,6	3.216	11,4	3.511	12,2
3.426	15,0	3.394	14,2	3.189	12,7	3.000	11,25	2.936	10,5	2.720	9,5
2.084	9,15	2.213	9,25	2.496	9,95	2.917	10,8	3.142	11,2	3.495	12,1
6.669	29,15	6.749	28,2	7.101	28,25	7.336	27,5	7.566	27,25	7.554	26,4
329	1,45	356	1,5	356	1,4	391	1,45	400	1,4	398	1,4
2.606	11,45	2.768	11,6	3.002	11,95	3.336	12,5	3.628	13,0	3.794	13,0
742	3,26	722	3,0	677	2,7	675	2,55	621	2,2	574	2,0
1.153	5,05	1.121	4,7	1.281	5,1	1.399	5,25	1.525	5,6	1.612	5,6
2.599	11,40	2.969	12,4	3.134	12,45	3.296	12,4	*3.445	12,3	*3.444	12,0
464	2,05	550	2,3	635	2,5	722	2,75	817	2,9	885	3,0
66	0,3	71	0,3	70	0,3	55	0,2	109	0,4	89	0,3
22.769	100,0	23.933	100,0	25.169	100,0	26.605	100,0	27.794	100,0	28.616	100,0

de Liège

—	0	—	0	—	0	—	0	—	0	—	0
409	11,7	448	12,3	507	13,0	575	13,7	593	13,6	604	13,9
427	12,2	433	11,9	396	10,4	344	8,2	338	7,7	305	7,0
378	10,8	407	11,15	487	12,45	576	13,7	644	14,75	687	15,85
1.164	33,15	1.158	31,8	1.199	30,75	1.219	29,0	1.226	28,1	1.170	27,0
13	0,4	19	0,5	18	0,45	24	0,6	26	0,6	27	0,6
686	19,6	732	20,0	784	20,0	894	21,3	945	21,6	963	22,2
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
182	5,2	176	4,85	234	6,0	248	5,9	254	5,8	246	5,7
182	5,2	203	5,6	194	4,95	215	5,12	212	4,8	214	4,9
50	1,4	58	1,6	79	2,0	102	2,4	122	2,8	119	2,7
6	0,2	7	0,2	4	—	3	—	2	0,04	1	0,02
3.497	100,0	3.641	100,0	3.902	100,0	4.200	100,0	4.362	100,0	4.336	100,0

(*) Pour l'Université de Liège, cette rubrique comprend l'enseignement correspondant de la Faculté de Droit et en plus, la licence en Sciences économiques de l'Ecole de Sciences commerciales.

(*) Pour l'Université de Liège, cette rubrique comprend l'enseignement de l'Ecole de Sciences commerciales à l'exclusion de la licence en Sciences économiques.

Par contre, dans la section consacrée aux diplômes, cette licence rentrera dans l'Ecole Supérieure de Sciences commerciales et économiques.

* Y compris les trois instituts de commerce mentionnés ci-avant, les chiffres deviennent :

Pour 1958-59 : 3926; 1959-60 : 3978.

et germanique) se trouve multiplié par 2,5 en 1960 par rapport à 1950-51. Ce phénomène de croissance est identique à l'Université de Liège et dans le pays.

D'autre part, le pourcentage relativement plus élevé des étudiants poursuivant ces études à l'Université de Liège (13,9 % du total en 1959-60 par rapport à 12,04 % du total dans le pays) y indique une certaine concentration. En effet, l'Université de Liège attire le pourcentage le plus élevé des étudiants du régime linguistique français se dirigeant vers ces études dans une des trois universités francophones (Bruxelles, Liège, Louvain).

b) Le nombre relatif des étudiants en *Droit* (1) (principalement étude du droit et du notariat) accuse une chute considérable aussi bien à l'Université de Liège que dans l'ensemble des établissements du pays. Il faut souligner que cette régression est encore plus sensible à Liège où, en 1959-60, les étudiants en droit ne représentent plus que 7 % de la population estudiantine contre 15,8 % en 1950. En 1959-60, le pays enregistre encore 9,3 % du total des étudiants de ce groupe (contre 19,1 % en 1950). Au cours de la période considérée, les étudiants en droit de l'Université de Liège ont occupé une position relativement moins importante qu'au stade du pays. Parmi les universités belges, celle de Liège attire le pourcentage le moins élevé et ceci est encore vrai si on ne considère que le régime linguistique français. En effet, pour 305 étudiants en droit en 1959-60 à l'Université de Liège, Bruxelles en compte 458 et Louvain, 689 (régime français).

c) Les *Sciences* connaissent un succès toujours croissant comme en témoignent les chiffres des étudiants qui choisissent cette branche. En effet, tout comme pour les étudiants en Philosophie et Lettres, la courbe des étudiants en sciences accuse une montée rapide aussi bien à l'Université de Liège que dans le pays. Le rythme de croissance est cependant plus accéléré à Liège que dans le pays (par rapport à 1950, le multiplicateur s'élève en 1960 à 3,3 pour Liège contre 2,7 pour le pays). D'autre part, le nombre d'étudiants est relativement plus important à Liège (en 1959-60, les étudiants en sciences de notre université représentent 15,8 % de sa population estudiantine : dans le pays, le pourcentage correspondant n'est que de 11,9 %). Si on considère les étudiants du régime linguistique français, c'est l'Université de Bruxelles qui connaît le plus fort pourcentage; l'Université de Liège vient en deuxième rang avant l'Université de Louvain. En 1960, le nombre d'étudiants de ce groupe est également plus élevé à Liège qu'à Gand.

d) De part et d'autre, la *Médecine* et la *Pharmacie* réunissent la plus forte proportion d'étudiants. En 1950, environ 40 % des étudiants de l'Université de Liège se trouvaient en Médecine ou en Pharmacie;

(1) L'analyse des groupes d'études Droit, Sciences, Sciences appliquées, Sciences commerciales, économiques, politiques et sociales a été faite jusqu'en 1957-58 par MM. E. LANGER et J. GUYOT dans l'ouvrage précité.

pour l'ensemble du pays, ce pourcentage s'élevait un peu au-dessus de 30 %. En neuf ans, il est descendu à 27 pour l'Université de Liège; il a baissé également dans l'ensemble mais dans des proportions moindres (de 30 à 26,4 %).

Le nombre d'étudiants de cette catégorie a même augmenté légèrement dans le pays; à l'Université de Liège, par contre, il se maintient aux environs de 1200.

En 1960, les étudiants de ce groupe sont à peu près à égalité à l'Université de Bruxelles et à celle de Liège; leur nombre est d'un tiers plus élevé au régime linguistique français de l'Université de Louvain. D'autre part, l'Université de Liège compte 116 unités de plus que l'Université de Gand.

e) Environ 20 % des étudiants de l'Université de Liège choisissent les *Sciences appliquées*. Ce pourcentage ne s'est pratiquement pas modifié au cours des dernières années tout en accusant en 1960 une légère hausse : 22 %. Cette stabilité se retrouve au stade du pays, mais 12 % seulement de l'ensemble de la population estudiantine s'orientent vers ces études. Cette différence est l'indice de l'importance de l'enseignement des Sciences appliquées à l'Université de Liège. En 1960, la répartition des étudiants de ce groupe du pays et de l'Université de Liège se présente comme suit :

TABLEAU VIII. — Répartition en 1959-60 des étudiants en Sciences appliquées par Université ou par Etablissement et par régime linguistique

Université ou Etablissement	Régime français	Régime néerlandais	Les deux régimes	% du total
Université de Gand.....	—	564	564	15
Université de Liège.....	963	—	963	25
Université de Bruxelles.....	463	—	463	12
Université de Louvain.....	632	704	1396	35
Ecole Polytechnique de Mons.....	258	—	258	8
Ecole Royale Militaire.....	100	110	210	5
Total.....	2416 63,7 %	1378 36,3 %	3794 100 %	100

Ce tableau illustre bien la place importante qu'occupe l'Université de Liège parmi les établissements du pays.

Pour les Sciences appliquées, il faut encore noter une *différence de structure intervenue au cours des cinq dernières années* à l'Université de Liège. Alors qu'en 1950, la majorité des étudiants ayant choisi les études d'ingénieur se trouvaient dans le cycle supérieur (grade d'ingénieur), en 1960, ce sont les candidats ingénieurs (cycle inférieur) qui comptent le plus grand nombre d'étudiants.

On peut donc s'attendre à un accroissement de diplômés ingénieurs dans les années à venir.

f) Les *Sciences politiques, sociales, économiques*, etc... occupent à peu près la même place à l'Université de Liège que dans le pays (5 à 6 %). Cette part a évolué vers la hausse à Liège et dans le pays avec cependant une croissance plus accusée à Liège.

g) Les *Sciences commerciales* ⁽¹⁾ comptent proportionnellement moins d'étudiants à l'Université de Liège que dans l'ensemble du pays : ± 5 % contre 12 %. De part et d'autre, leur nombre croît. La différence en pourcentage s'explique par le grand nombre d'Écoles ou d'Instituts supérieurs disséminés dans le pays, dont un se trouve à Liège. L'addition de la population du groupe Sciences commerciales de l'Université de Liège et de celle de l'École des Hautes Etudes commerciales et consulaires (Liège) conduirait à un pourcentage qui se rapprocherait de celui de l'ensemble des établissements supérieurs, ce dont témoigne le tableau suivant :

TABLEAU IX. — Répartition en 1959-60 des étudiants en Sciences commerciales par Université ou par Etablissement et par régime linguistique

Université ou Etablissement	Régime français	Régime néerlandais	Les deux régimes	% du total
Université de Gand	—	120	120	3,0
Université de Liège	214	—	214	5,4
Université de Bruxelles	188	—	188	4,75
Université de Louvain	586	443	1029	26,0
Institut supérieur de commerce de l'Etat, Anvers	97	195	292	7,3
Institut supérieur de commerce Saint-Ignace, Anvers	137	509	646	16,3
Institut supérieur de commerce pour jeunes filles, Anvers	2	93	95	2,4
Institut catholique Hautes Etudes commerciales, Etterbeek	263	—	263	6,6
Ecole des Hautes Etudes commerciales et consulaires, Liège	157	—	157	4,0
Institut supérieur commercial et consulaire, Mons	258	—	258	6,6
Institut supérieur commercial, Mons ..	162	—	162	4,0
Institut supérieur de commerce de Bruxelles	146	—	146	3,7
Institut supérieur de commerce Saint-Louis, Bruxelles	165	99	264	6,6
Hoger Instituut voor Bestuurs- en Handelswetenschappen, Ixelles	—	124	124	3,0
Total	2375 60 %	1583 40 %	3958 100 %	100,0

(1) Cf. notes du tableau VII pour plus de précisions.

Il faut d'ailleurs remarquer qu'une partie importante des étudiants de l'École supérieure de sciences commerciales et économiques de l'Université de Liège est classée dans ce chapitre traitant de la population estudiantine sous la rubrique « Sciences politiques, sociales et économiques » afin, comme nous l'avons expliqué plus haut, de pouvoir établir une comparaison avec le pays. Ces étudiants en sciences économiques ont donc été analysés en même temps que les étudiants du groupe (f).

3. — LA RÉPARTITION DE LA POPULATION FÉMININE PAR PRINCIPAUX GROUPES D'ÉTUDES.

Comme il a été dit dans le paragraphe 1 de cette section, nous nous proposons ici de nuancer l'analyse qui précède en la traitant plus spécialement sous l'angle des préférences féminines pour certains groupes d'études. Etant donné que le rapport population masculine — population féminine est de 4 à 1, l'analyse qui précède est non seulement valable pour la population des deux sexes mais encore dans les grandes lignes pour la population masculine. Il suffit donc d'isoler la population féminine.

Considérons d'abord l'évolution récente avant de procéder à une comparaison avec la situation d'ensemble dans le pays.

a) Evolution récente à l'Université de Liège.

Les étudiantes belges et étrangères de l'Université de Liège se répartissent surtout entre les sections suivantes classées par ordre d'importance en 1960.

TABLEAU X. — Population estudiantine féminine de l'Université de Liège (1)

Groupes d'études	1949-50		1959-60	
	N.	%	N.	%
Philosophie et Lettres	87	16,2	283	29,0
Médecine, Pharmacie	242	45,2	234	24,0
Sciences	52	9,7	180	18,3
Droit, Sciences politiques, sociales, etc.	48	8,9	63	6,4
Sciences commerciales et économiques	16	3,0	65	6,4
Divers	90	16,3	154	15,7
Total	535	100,0	979	100,0

(1) Bulletins de l'Association des Amis de l'Université de Liège.

La comparaison des années 1949-50 et 1959-60 conduit aux constatations suivantes :

On relève que le groupe *Philosophie et Lettres* a attiré en 1960 un nombre d'étudiantes 4 fois plus élevé qu'en 1950. Cet afflux considérable a profondément modifié l'échelle des préférences de la population féminine : en effet, le groupe d'études *Philosophie et Lettres* concentre actuellement environ 30 % de la population féminine globale contre 16 % seulement en 1950. Ce groupe s'est ainsi hissé à la première place des groupes d'études choisis par les étudiantes.

Le même phénomène se constate dans le domaine des *Sciences* dont la population féminine passe, en valeur absolue, de 52 à 180 unités et, en valeur relative, de 10 à 18 % des étudiantes de l'Université de Liège.

Il en est de même des *sciences commerciales et économiques* dont l'importance relative de l'effectif féminin a plus que doublé en dix ans.

Cependant pour les deux derniers groupes — et ceci vaut surtout pour les sciences commerciales et économiques — la montée est moins spectaculaire qu'en Philosophie et Lettres, étant donné le chiffre plus faible de départ.

Par contre, la population féminine poursuivant des études de médecine et de pharmacie se maintient au *statu quo* (il y a — il est vrai — une légère diminution de 10 unités). Mais compte tenu du prodigieux accroissement de la population féminine en général, son importance relative diminue presque de moitié (en passant de 45,2 % en 1949-50 à 24 % en 1959-60). Cela n'empêche cependant pas que les études de médecine et de pharmacie restent une importante branche d'études féminines à l'Université de Liège : elles réunissent toujours plus de 230 étudiantes, ce qui leur confèrent actuellement la deuxième place dans l'échelle des préférences féminines (après s'être longtemps situées au premier rang).

Les étudiantes de la Faculté de *Droit* ⁽¹⁾ continuent à progresser très faiblement en nombre. Leur accroissement spécifique reste cependant nettement inférieur à l'accroissement féminin en général. Il n'est donc pas étonnant de voir qu'en 1960, il n'y a plus que 6,4 % des étudiantes de l'Université de Liège qui choisissent ces études contre 9 % environ en 1950.

b) *La situation dans le pays et à l'Université de Liège en 1960.*

On trouvera ici, pour la dernière année recensée seulement, un état comparatif entre la population estudiantine féminine du pays et celle de l'Université de Liège ⁽²⁾.

(1) Etudes de droit, mais aussi sciences politiques, sociales, économiques, etc.

(2) Les statistiques des deux tableaux de ce paragraphe ne coïncident pas d'une manière absolue étant donné les dates différentes de recensement des deux sources (Association des Amis de l'Université de Liège et Fondation Universitaire) et les différences minimes de contenu des groupes. En général, les conclusions restent cependant valables de part et d'autre.

TABLEAU XI. — Répartition de la population estudiantine selon le sexe et par principaux groupes d'études en 1959-60

Groupes d'études	Pays						U. Lg.					
	H.	%	F.	%	T.	%	H.	%	F.	%	T.	%
Philos. et Lettres	2.050	58	1461	42	3.511	100	316	52	288	48	604	100
Médecine, Pharm.	6.145	81	1409	19	7.554	100	902	77	268	23	1170	100
Sciences	2.608	74	887	26	3.495	100	508	74	179	26	687	100
Droit, Sc. pol. soc.	3.610	83	722	17	4.332	100	448	81	103	19	551	100
Sciences commerc.	2.978	86	466	14	3.444	100	172	61	42	39	214	100
Divers (*)	5.717	91	563	9	6.280	100	1043	94	67	6	1110	100
Totaux	23.108	80,5	5508	19,5	28.616	100	3389	78	947	22	4336	100

(*) Matières religieuses, Agronomie, Médecine vétérinaire, Sciences appliquées, Centres interfacultaires, Pédagogie et Psychologie.

Ce tableau confirme en premier lieu que l'élément féminin a plus d'importance à l'Université de Liège que dans l'ensemble de l'enseignement du pays. En second lieu, il situe le rapport étudiants-étudiantes au stade actuel.

Ainsi, dans toutes les branches considérées, les étudiantes occupent une place plus importante à l'Université de Liège que dans le pays, sauf peut-être dans le groupe des *Sciences* où il y a une proportion identique de part et d'autre.

Il est surtout surprenant de constater que les *Sciences commerciales* attirent 2,5 fois plus d'étudiantes à Liège que dans le pays en général.

Les étudiantes des groupes *Philosophie et Lettres* ainsi que *Médecine, Pharmacie* interviennent dans une proportion plus accusée à Liège que dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur. Même le groupe *Droit* (1) révèle une proportion plus forte d'étudiantes à Liège que dans le pays.

Pour situer brièvement les branches féminines de l'Université de Liège, mentionnons que le groupe *Philosophie et Lettres* est composé pour moitié d'étudiantes, le groupe *Sciences commerciales* pour 2/5, les groupes *Sciences et Médecine, Pharmacie* pour 1/4 environ et le groupe *Droit* (1) pour 1/5.

(1) Dans ce tableau sont groupés le Droit et le Notariat, et les Sciences politiques, sociales et économiques. La partie « économique » de l'Ecole de Commerce rentre également dans ce groupe.

4. — SYNTHÈSE.

En conclusion de cette section, nous voudrions d'abord souligner, par référence à l'importance (1) des groupes d'études pour l'ensemble de l'enseignement supérieur belge, les caractéristiques actuelles de l'enseignement de l'Université de Liège.

Ainsi, notre université se différencie de l'ensemble par une proportion d'étudiants et d'étudiantes nettement plus élevée en *Sciences appliquées*, plus élevée en *Sciences* et en *Philosophie et Lettres*, et encore légèrement plus élevée en *Médecine et Pharmacie*. Par contre, la population du groupe *Droit* a relativement moins d'importance à Liège et il en est encore de même de celle du groupe *Sciences commerciales*.

Les « branches féminines » spécifiques sont la *Philosophie et Lettres*, la *Médecine, Pharmacie* et les *Sciences commerciales*.

Cette vue statique des caractéristiques actuelles est cependant insuffisante. Il faut, en outre, attirer l'attention sur les modifications de structure qui s'opèrent. Il ne s'agit ici que des changements intervenus au cours des dix dernières années qui différencient l'évolution à l'Université de Liège de celle du pays (voir Diagramme II) (2).

Il apparaît que le groupe des *Sciences* connaît une croissance plus rapide et prend une importance accrue à l'Université de Liège. Par contre, le groupe *Médecine et Pharmacie* a, par opposition à l'évolution de l'ensemble du pays, considérablement diminué en importance à l'Université de Liège. Il est pratiquement en stagnation depuis le début de la période analysée.

Le phénomène spectaculaire de la chute du seul groupe *Droit* est commun au pays et à l'Université de Liège. Mais étant donné la position inférieure de départ à l'Université de Liège, la régression plus prononcée de l'ordre de 2/5 de la population initiale de ce groupe entraîne évidemment des répercussions plus considérables sur le plan de l'enseignement liégeois.

Sous l'angle de la population féminine, il convient de mentionner l'essor prodigieux des étudiantes en *Philosophie et Lettres*, en *Sciences commerciales* et dans le groupe *Sciences*.

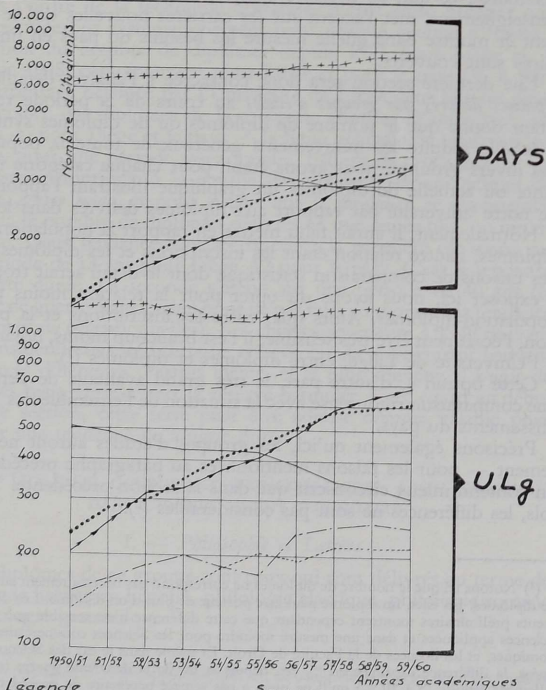
Enfin constatons que la population de l'Université de Liège, outre sa préférence traditionnelle pour certaines études spécifiques (*Sciences appliquées, Médecine*) semble être extrêmement sensible aux perspectives d'avenir des diverses carrières auxquelles conduisent certains groupes d'études (*Philosophie et Lettres, Sciences*).

L'examen des diplômes délivrés par groupes d'études confirme d'ailleurs largement cette tendance.

(1) Déterminée par le nombre d'étudiants.

(2) Notons qu'il s'agit d'une échelle logarithmique pour l'ordonnée et d'une échelle normale pour l'abscisse. Ce diagramme semi-logarithmique a l'avantage de faire apparaître immédiatement les variations relatives. Diagramme extrait de l'article précité de MM. E. LANGER et GUYOT, p. 281.

D. II ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA POPULATION ESTUDIANTINE DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE ET DU PAYS PAR GROUPES D'ÉTUDES.



Légende

- ++++ Médecine, Pharmacie
- — — — Droit
- Philosophie et Lettres
- Sciences commerciales
- — — — Sciences
- Sciences appliquées
- — — — Sciences sociales, politiques et économiques

Sources :

Rapports annuels de la Fondation
Universitaire (Bureau de statistique)

Section 2. — Répartition des diplômes délivrés à l'Université de Liège par groupes d'études

Si la répartition de la *population* estudiantine par groupes d'études est intéressante d'un point de vue enseignement surtout, elle ne permet de voir qu'approximativement l'apport final en diplômes universitaires, ce qui, en dernière analyse, constitue la raison d'être de l'enseignement, met l'accent sur les carrières nouvelles qui se dessinent et montre dans quelle mesure les besoins du pays en universitaires sont couverts.

Une dernière section sera donc consacrée à l'analyse détaillée des *diplômes délivrés par groupes d'études* au cours de la période récente. Etant donné que le nombre de diplômés ou de diplômes synthétisé à échelle réduite les mouvements généraux de toute la population des divers groupes, nous avons établi pour chaque catégorie importante ou actuelle de diplômes un graphique illustrant l'apport final de notre université par rapport aux diplômes délivrés dans le pays.

Normalement, il aurait fallu mettre en rapport la population et les diplômés, l'autre relation étant les inscriptions et les diplômés. Pour des raisons de comparaison statistique dont le détail serait trop long à exposer ici, nous avons dû opter pour la relation moins précise population-diplômes. Alors que, entre les inscriptions et la population, l'écart peut être très sensible, il l'est beaucoup moins, notamment à l'Université de Liège, entre diplômés et diplômés (1).

Cette option a, d'autre part, le très grand avantage de permettre une comparaison rigoureuse avec la situation de l'ensemble des 19 établissements du pays.

Précisons également qu'ici, les groupes d'études auront nécessairement — pour les raisons mentionnées au paragraphe précédent — un contenu mieux circonscrit que dans la section précédente. Toutefois, les différences ne sont pas considérables (2).

(1) Notons ici que le nombre de diplômés ne correspond pas nécessairement au nombre de diplômés. En effet, un diplômé peut être porteur de plus d'un diplôme. Les dépouillements préliminaires montrent cependant que cette différence n'est sensible que pour les Sciences appliquées et dans une mesure moindre pour les Sciences commerciales et économiques, et les licences de la Faculté de Droit. Et même dans le cas des Sciences appliquées, la différence exprimée en % est, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, tellement réduite (5 à 10 %) qu'il ne nous a pas semblé nécessaire de procéder dans le cadre d'un article limité à la fois à l'analyse des diplômés et à celle des diplômés. Par conséquent, seuls les diplômés seront pris ici en considération. Ils comprendront donc — pour certains cas précisés plus haut — les grades complémentaires d'une autre spécialité. Cependant n'ont pas été retenus les diplômés qui, après la fin d'un cycle d'études, confèrent à leur titulaire un grade plus apprécié ou requis en vue de l'enseignement, à savoir le doctorat et l'agrégation.

(2) Dans cette section, les groupes d'études qui suivent auront le même contenu qu'à la section précédente : Philosophie et Lettres, Sciences et Sciences appliquées.

Seront décomposés : 1^o le groupe Médecine, Pharmacie en Médecine, Pharmacie et

Autre remarque encore : les diplômes délivrés par groupes d'études seront classés ici dans l'ordre de leurs débouchés principaux : l'enseignement secondaire, les professions libérales, ainsi que l'industrie, le commerce et l'administration. Une classification rigoureuse n'est cependant pas possible (par exemple le diplôme d'un docteur en droit peut conduire aussi bien à une profession libérale qu'à une carrière administrative).

Dans l'ordre de la technique d'analyse, il faut enfin préciser que nous examinerons systématiquement pour chaque groupe d'études : l'évolution du nombre de diplômes depuis 1921 pour Liège et, à partir de 1948, conjointement pour Liège et pour le pays ⁽¹⁾, la part en pourcentage occupée par l'Université de Liège dans le pays pour la délivrance des diplômes de la catégorie étudiée. D'autre part, on établira — pour Liège et le pays — la ligne générale de tendance qui montre, pour une période assez longue, l'allure de croissance ou de décroissance imprimée à la courbe des diplômes et qui permet de prévoir, *grosso modo*, et pour autant que la tendance se maintienne, quel sera le nombre de diplômes délivrés en une année plus ou moins éloignée. Deux tendances ont été tracées : la première est basée sur une période de 13 ans pour Liège, 12 pour le pays. C'est la tendance de courte durée. La seconde s'étend sur une période de 40 ans (la période de guerre étant exclue pour ne pas faire supporter à la tendance des variations exceptionnelles). Les chiffres antérieurs à 1948 doivent être considérés sous une certaine réserve car ils proviennent souvent de sources différentes. Parfois même, et le plus souvent, il s'agit de diplômés mais, mise à part la réserve formulée à cet égard au début de cette section, cette série peut être admise comme valable pour dégager une tendance de longue durée.

A. — DIPLOMÉS CONDUISANT PRINCIPALEMENT A UN DÉBOUCHÉ DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

I. — *Philosophie et Lettres*

Les diplômes de ce groupe sont ceux qui sont délivrés au terme de la seconde licence en histoire, philologie classique, philologie romane et philologie germanique.

Education physique; 2^o le groupe Droit qui, ici, ne comprendra que les docteurs en droit (sans le notariat).

Seront remaniés les groupes Sciences commerciales et économiques et Sciences sociales et politiques, le premier comprenant l'enseignement correspondant à celui dispensé par l'École supérieure de Sciences commerciales et économiques de l'Université de Liège, le second, celui correspondant à l'enseignement de la Faculté de Droit de Liège également. Cf. aussi Annexe 1.

⁽¹⁾ Cette comparaison Liège-Pays est encore une des raisons pour lesquelles nous avons dû limiter notre étude aux diplômes et exclure les diplômés. En effet, la seule source disponible pour le pays (les statistiques de la Fondation universitaire) ne mentionne que le nombre de diplômés.

1. — *Evolution quinquennale des diplômes délivrés par l'U. Lg. depuis 1921* ⁽¹⁾ (Tendance longue).

Années	1921-25	1926-30	1931-35	1936-40	1941-45	1946-50	1951-55	1956-60
Nombre de diplômes	111	116	125	216	345	181	161	295

Il résulte de cet aperçu que les diplômes (ou diplômés) de Philosophie et Lettres n'ont pris de l'importance que pendant les cinq années précédant la seconde guerre mondiale. Les dix premières années d'après-guerre ont renversé le mouvement et l'ont fait stagner à un niveau légèrement supérieur à celui de la période 1920-40. Ce n'est qu'au cours de la période 1956-60 que le niveau de la meilleure période de l'entre-deux-guerres a pu être rattrapé et dépassé d'une manière appréciable. Etant donné que la stagnation s'étendait sur 25 années (1921 à 1935 et 1946 à 1955) et n'était contrebalancée que par deux périodes expansionnistes de cinq ans chacune (1936 à 1940 et 1956 à 1960) ⁽²⁾, la tendance de longue durée n'est que légèrement croissante (voir D. III, c) ⁽³⁾.

2. — *Evolution annuelle des diplômes délivrés par l'U. Lg. et par l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de 1948 à 1960* (tendance courte).

Au diagramme III, a, on constate en premier lieu que l'Université de Liège a délivré en moyenne 16 % des diplômes du pays. Jusqu'en 1956, on enregistre des écarts parfois considérables par rapport à cette moyenne mais au cours des dernières années, on s'en rapproche nettement : elle est donc significative de la situation actuelle. D'autre part, le chiffre de 16 % répond exactement à la place de la population de l'Université de Liège dans l'ensemble de la population étudiante du pays. Etant donné que la population du groupe Philosophie et Lettres est un peu plus importante à Liège que dans le pays, le pourcentage des diplômés de cette catégorie aurait dû dépasser légèrement les 16 %. S'il n'en a pas toujours été ainsi, c'est que les conditions de réussite sont extrêmement sévères à l'Université de Liège.

⁽¹⁾ Pour la période 1921-46, dépouillement des archives de l'Université de Liège (diplômés); pour la période 1946-50, Ouverture solennelle des cours de l'Université de Liège (diplômés) pour la période 1950-60, *Bulletins de l'Association des Amis de l'Université de Liège*, statistiques annuelles (diplômés).

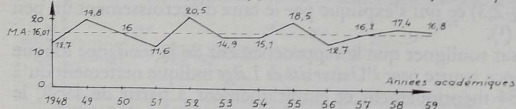
⁽²⁾ Rappelons que dans le calcul des tendances longues, il n'a pas été tenu compte des chiffres exceptionnellement gonflés par les étudiants de l'Université de Bruxelles pendant les années de guerre.

⁽³⁾ L'équation linéaire de la droite de *tendance longue*, compte non tenu de la période de guerre, se présente comme suit :

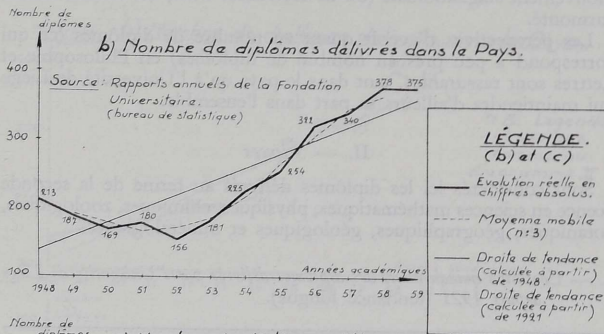
$$y = 0,7x + 34,3$$

D. III PHILOSOPHIE ET LETTRES.

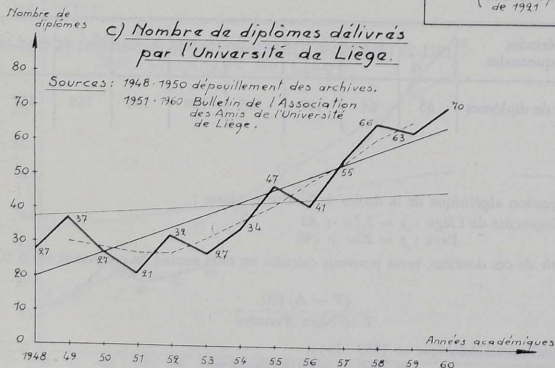
a) Variation relative des diplômes de l'Université de Liège par rapport à ceux du Pays. (en pourcents)



b) Nombre de diplômes délivrés dans le Pays.



c) Nombre de diplômes délivrés par l'Université de Liège.



On peut noter que, vers les années 30, une montée brusque du nombre des diplômes s'est produite. A partir de cette date et pendant 20 ans, le nombre de diplômes s'est maintenu à ce niveau (1). A partir de 1951-55, les diplômes se sont accrûs de plus de 50 % pour atteindre en 1956-60 plus du double de la période précédente. Ainsi, contrairement à ce qui avait été observé pour le groupe Philosophie et Lettres, les diplômes se sont déjà accrûs dès 1955, c'est-à-dire cinq ans plus tôt. L'ascension fulgurante des dix dernières années explique en grande partie que la tendance longue se soit relevée (D. IV, c) (2).

2. — *Evolution annuelle des diplômes délivrés par l'Université de Liège et le pays de 1948 à 1960 (tendance courte).*

Au cours des douze dernières années, l'Université de Liège a délivré en moyenne 15,7 % des diplômes du pays (voir D. IV, a). Les écarts par rapport à cette moyenne sont très sensibles mais, si avant 1953, cet écart était la plupart du temps négatif, par contre, dès 1954, il devient positif et augmente sans cesse jusqu'en 1959. Normalement, à partir de 1954, une autre moyenne qui se situerait aux environs de 18 % devrait être tracée pour caractériser la position actuelle.

Si l'on considère toute la période, on se rapproche ici, comme pour le groupe Philosophie et Lettres, du chiffre de 16 % qui correspond — rappelons-le — à la place de l'Université de Liège dans l'ensemble du pays. Par contre, si l'on observe la situation actuelle (1954-59), on constate que le nombre de diplômes délivrés par l'Université de Liège situe celle-ci à un rang privilégié. N'oublions pas, d'autre part, que le pourcentage de la population du groupe Sciences à Liège dépasse assez bien le pourcentage de la population de ce même groupe pour le pays.

L'évolution, dans le pays comme à Liège, est en nette croissance. Mais alors que pour la période 1950-60, le multiplicateur est de 2,5 pour le pays, il s'élève à Liège à 3,7, ce que confirme d'ailleurs un taux annuel d'accroissement plus élevé pour Liège (3).

Enfin, il faut noter qu'à partir de 1954, tant les données théoriques nouvelles (tendance courte) que les données empiriques, s'écartent définitivement de l'ancienne tendance valable à long terme.

On peut donc conclure que l'évolution actuelle et future place l'Université de Liège dans des conditions particulièrement favorables.

III. — *Education physique*

Ces études n'étant guère diversifiées, ce groupe ne comprend que les diplômés du grade de licencié en éducation physique.

(1) Pendant la guerre, ce nombre s'est un peu élevé mais comme nous l'avons dit, nous ne prenons pas ces années en considération pour calculer la tendance.

(2) Equation linéaire de la droite de *tendance longue* (compte non tenu de la période de guerre) : $y = 1,7x + 28$.

(3) Liège : $y = 6,5x + 45$ d'où taux annuel d'accroissement = 7,3 %.

Pays : $y = 24x + 243$ d'où taux annuel d'accroissement = 6,4 %.

Vu que l'Institut supérieur d'éducation physique est une création récente à l'Université de Liège (1931), nous ne possédons une série suivie de chiffres qu'à partir de la fin de la deuxième guerre mondiale.

Evolution récente des diplômes délivrés par l'Université de Liège et dans le pays (1948-60).

Peu importants en nombre, les diplômes délivrés par l'Université de Liège ne sont intervenus, à partir de 1949, que pour environ 11 % dans l'ensemble des diplômes de cette catégorie délivrés dans le pays ce qui réduit l'importance de l'Université de Liège à cet égard (D. V, a). Pour autant qu'une conclusion soit possible avec ces chiffres réduits, l'évolution, orientée légèrement vers la croissance semble placer l'Université de Liège en état d'infériorité (1). Donc, une certaine promotion de ces études serait souhaitable à l'Université de Liège compte tenu des besoins en professeurs d'éducation physique.

B. — DIPLOMES CONDUISANT PRINCIPALEMENT A UNE PROFESSION DITE « LIBÉRALE »

IV. — *Médecine*

Ce groupe comprend uniquement les études qui mènent au grade final de docteur en médecine, chirurgie et accouchements.

1. — *Evolution quinquennale des diplômes délivrés par l'Université de Liège depuis 1921 (tendance longue).*

Périodes quinquennales	1921-25	1926-30	1931-35	1936-40	1941-45	1946-50	1951-55	1956-60
Nombre de diplômes	219	249	208	251	309	296	410	432

Parti de 220 diplômes au cours de la période quinquennale qui suit la première guerre mondiale, le niveau s'est situé vers 250 pendant les dix meilleures années de l'entre-deux-guerres, coupé par un fléchissement appréciable vers 208 diplômes seulement de 1931 à 1935.

Après la deuxième guerre, les diplômes de ce groupe se sont immédiatement accrus, contrairement aux autres catégories de diplômes examinés jusqu'ici, jusqu'à atteindre un niveau nettement supérieur à celui de l'entre-deux-guerres. C'est au cours de la période 1951-55 que s'est produite la montée la plus appréciable (410 diplômes). Pendant la période suivante, 1956-60, les diplômes, tout en accusant une légère hausse en chiffres absolus, se sont néanmoins stabilisés à ce niveau. Par conséquent, la tendance longue est croissante (voir D. VI, c) (2).

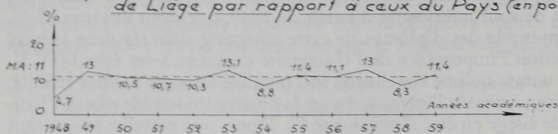
(1) Liège : $y = 0,36x + 8,7$. → T.A.C. = 3,2 %.

Pays : $y = 5,5x + 75,6$. → T.A.C. = 5,2 %.

(2) $y = 1,5x + 59$.

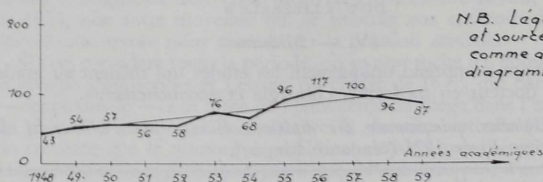
D. V ÉDUCATION PHYSIQUE.

a) Variation relative des diplômes de l'Université de Liège par rapport à ceux du Pays (en pourcents)



Nombre de diplômes

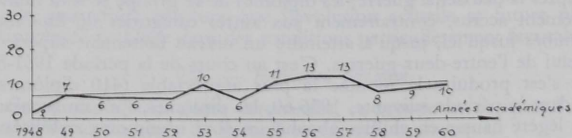
b) Nombre de diplômes délivrés dans le Pays.



M.B. Légende
et sources
comme au
diagramme II

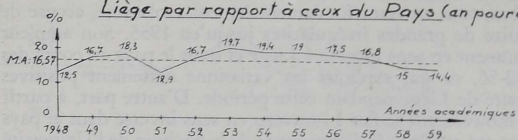
Nombre de diplômes

c) Nombre de diplômes délivrés par l'Université de Liège.

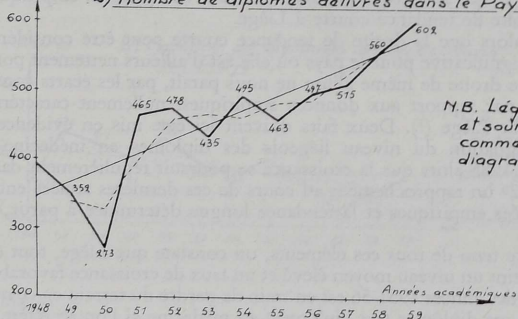


D. VI MÉDECINE.

a) Variation relative des diplômes de l'Université de Liège par rapport à ceux du Pays (en pourcents)

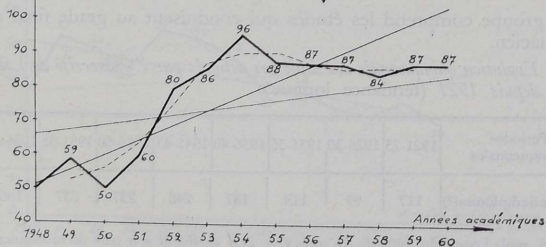


b) Nombre de diplômes délivrés dans le Pays.



M.B. Légende et sources comme au diagramme II

c) Nombre de diplômes délivrés par l'Université de Liège.



2. — *Evolution récente à Liège et dans le pays (tendance courte).*

Au cours des douze dernières années, l'Université de Liège a délivré en moyenne 16,57 % des diplômes du pays. Les écarts par rapport à cette moyenne ont été assez réguliers et positifs de 1952 à 1957. Mais dès 1958, un courant inverse se dessine : l'écart se situe au-dessous de la moyenne.

L'évolution, tout en étant fondamentalement croissante, accuse de part et d'autre de grandes irrégularités jusqu'en 1955. Son ampleur se fait notamment en sens inverse à Liège et dans le pays au cours des années 1952-56, ce qui explique les variations nettement positives de l'Université de Liège pendant cette période. D'autre part, à partir de 1956, le mouvement se fait à nouveau en sens inverse dans le pays et à Liège, ce qui explique la décroissance de la position de l'Université de Liège et qui se marque par l'éloignement des données empiriques de la droite de tendance courte à Liège.

Mais alors que la droite de tendance courte peut être considérée comme significative pour le pays où elle est d'ailleurs nettement positive, cette droite de même allure ne nous paraît, par les écarts considérables par rapport aux données empiriques, nullement caractéristique pour Liège (1). Deux faits doivent ici être mis en évidence : 1° la stagnation du niveau liégeois des diplômes en médecine à partir de 1955 alors que la croissance se poursuit régulièrement dans le pays; 2° un rapprochement au cours de ces dernières années entre les données empiriques et la tendance longue déterminée à partir de 1921.

Compte tenu de tous ces éléments, on constate que Liège, tout en ayant atteint un niveau moyen élevé et un taux de croissance favorable au cours des années 1951-56 est en train de perdre du terrain en ce qui concerne ses diplômes (ou diplômés) en médecine si l'on se réfère à l'évolution d'ensemble dans le pays.

V. — *Pharmacie*

Ce groupe comprend les études qui conduisent au grade final de pharmacien.

1. — *Evolution quinquennale des diplômes délivrés par l'Université de Liège depuis 1921 (tendance longue).*

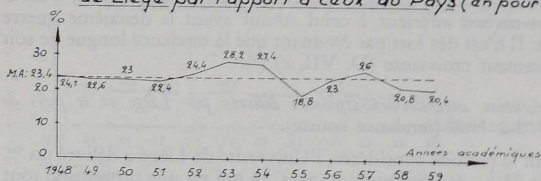
Périodes quinquennales	1921-25	1926-30	1931-35	1936-40	1941-45	1946-50	1951-55	1956-60
Nombre de diplômés (2)	117	99	118	187	248	237	237	166

(1) Ici, seuls l'équation linéaire du pays $y = 21x + 461$ et son taux de croissance : 3,6 % ont une réelle signification. L'équation déterminée pour Liège ($y = 4,3x + 77$) et le taux de croissance correspondant à ces données théoriques n'ont plus de valeur actuellement et doivent être considérés sous de grandes réserves.

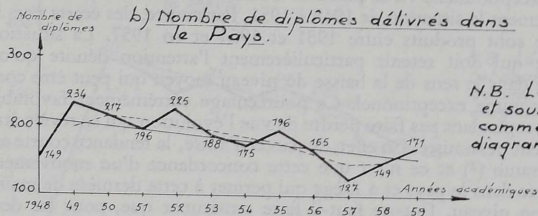
(2) Pour la période 1921-50, voir Edouard VIEUJEAN, *Bulletin de l'Association des Amis de l'U. Lg.*, 1953, n° 2-4, p. 65.

D. VII PHARMACIE.

a) Variation relative des diplômes de l'Université de Liège par rapport à ceux du Pays (en pourcents)

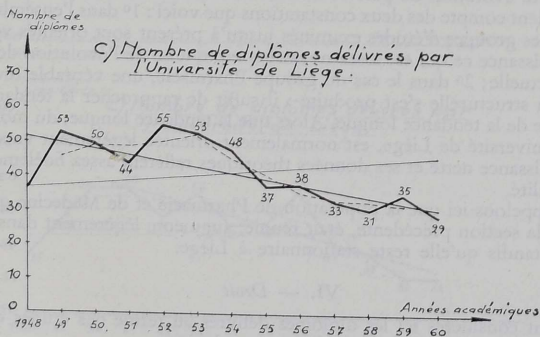


b) Nombre de diplômes délivrés dans le Pays.



N.B. Légende et sources comme au diagramme II

c) Nombre de diplômes délivrés par l'Université de Liège.



Le nombre de diplômes, qui sauf de 1926 à 1930, est resté relativement stable, atteint pendant la période quinquennale précédant la deuxième guerre mondiale, un premier palier qui le situe à plus de 50 % au-dessus de son premier niveau. Pendant les dix années d'après-guerre, une nouvelle montée de 25 % se produit mais de 1955 à 1960, le nombre de diplômes redescend brusquement à 166, c'est-à-dire à un niveau inférieur à celui atteint avant la deuxième guerre mondiale. Il n'est dès lors pas étonnant que la tendance longue ne soit que légèrement croissante (D. VII, c) (1).

2. — *Evolution annuelle des diplômes délivrés par Liège et le pays de 1948 à 1960 (tendance courte).*

Pendant la période considérée, l'Université de Liège a délivré un % moyen de 23 % des diplômes du pays, ce qui est une proportion tout à fait exceptionnelle vu sa position d'ensemble. Cette moyenne reflète parfaitement la situation de 1948 à 1951. Par contre, des écarts vers le haut se sont produits entre 1951 et 1954 et en 1957. La situation actuelle qui doit retenir particulièrement l'attention dénote qu'on s'écarte dans le sens de la baisse du niveau moyen qui peut être considéré comme exceptionnel. Ce pourcentage extrêmement favorable ne doit cependant pas faire perdre de vue l'évolution qui se révèle être nettement pessimiste. En effet, de part et d'autre, la tendance courte est décroissante (2) et ce n'est que cette concordance d'un mouvement identique dans le pays et à Liège qui permet à cette dernière de maintenir son niveau. Encore faut-il faire remarquer que, pour les dernières années, l'Université de Liège est en perte de vitesse ici aussi.

Cette évolution de part et d'autre est extrêmement surprenante si l'on tient compte des deux constatations que voici : 1° dans l'ensemble, tous les groupes d'études examinés jusqu'à présent sont orientés vers la croissance ce qui est assez normal compte tenu de l'évolution de la vie actuelle; 2° dans le cas du groupe Pharmacie, une véritable révolution structurelle s'est produite : il suffit de rapprocher la tendance courte de la tendance longue. Alors que la tendance longue, du moins à l'Université de Liège, est normalement orientée légèrement vers la décroissance nette et ses données théoriques reflètent assez fidèlement la réalité.

Rappelons ici que la population de Pharmacie et de Médecine qui, dans la section précédente, était réunie, augmente légèrement dans le pays tandis qu'elle reste stationnaire à Liège.

VI. — *Droit*

Sont considérés ici les diplômes délivrés au terme des études qui conduisent au grade final de docteur en droit.

(1) $y = 0,8x + 33$.

(2) Liège : $y = -1,6x + 42$ d'où taux annuel de décroissance : 3,3 %.

Pays : $y = -4,9x + 182,5$ d'où taux annuel de décroissance : 2,3 %.

1. — *Evolution quinquennale des diplômes délivrés par l'Université de Liège depuis 1921* ⁽¹⁾ (tendance longue).

Périodes quinquennales	1921-25	1926-30	1931-35	1936-40	1941-45	1946-50	1951-55	1956-60
Nombre de diplômes	215	194	193	200	210	218	258	201

De 1921 à 1950, le nombre des docteurs en droit sortis de l'Université de Liège est resté remarquablement stable et se situe aux environs de 40 diplômés (ou diplômes par an). De 1950 à 1955, on enregistre même un léger accroissement (moyenne annuelle : environ 50) mais en 1955-60, on revient au niveau précédent. Cette stabilité explique que la tendance ne soit que très légèrement croissante depuis 1921 pour ne pas dire stationnaire (D. VIII, *c*) ⁽²⁾.

2. — *Evolution annuelle des diplômes délivrés par l'Université de Liège et dans le pays de 1948 à 1960* ⁽³⁾ (tendance courte).

Au cours de la période considérée, l'Université de Liège est intervenue pour 10 % dans les diplômes de docteurs en droit délivrés dans le pays. Si l'on se réfère à la place qu'occupe l'Université de Liège dans l'ensemble de la population estudiantine du pays, il faut souligner que le pourcentage des diplômés délivrés est très inférieur à la place respective des groupes examinés jusqu'ici et cela malgré une infrastructure de qualité. Depuis 1949, la moyenne a vraiment été significative du mouvement réel, du moins jusqu'en 1956 car, à partir de ce moment, le pourcentage s'écarte progressivement de celle-ci pour descendre au chiffre nettement inférieur de 7,6 % en 1959. En d'autres termes, la situation à l'Université de Liège s'est encore aggravée au cours de ces dernières années.

La tendance courte décroissante et significative de part et d'autre est cependant beaucoup plus orientée vers le bas à Liège que dans le pays ⁽⁴⁾ et cela sous l'impulsion des chiffres particulièrement faibles des dernières années 1959 et 1960. C'est d'ailleurs ce qui explique la variation relative des diplômes de l'Université de Liège en dessous de la moyenne.

⁽¹⁾ Pour la période 1921-1948, voir Léon DERWA, *Bulletin de l'Association des Amis de l'Université de Liège*, 1956, n° 1,

⁽²⁾ $y = 0,14x + 43$.

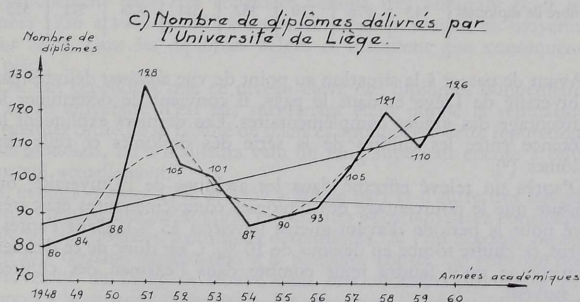
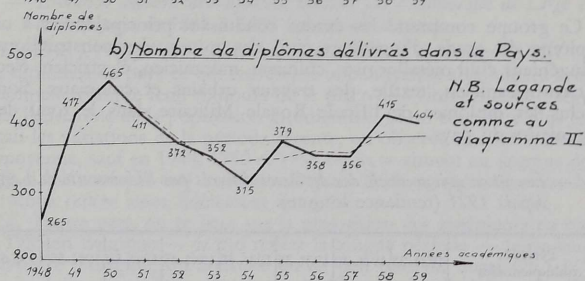
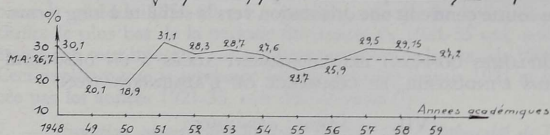
⁽³⁾ Compte tenu du mouvement de résorption qui débute en 1950 dans le même sens tant pour le pays que pour Liège (D. VIII, *b* et *c*), une tendance courte n'a pu être dégagée que pour la période 1950-60 (contrairement aux autres cas envisagés depuis 1948).

⁽⁴⁾ Liège : $y = -2,6x + 47$ d'où taux annuel de décroissance : 2,3 %.

Pays : $y = -12,32x + 498$ d'où taux annuel de décroissance : 1,7 %.

D. IX SCIENCES APPLIQUÉES.

a) Variation relative des diplômes de l'Université de Liège par rapport à ceux du Pays (en pourcents)



Considérée en soi, l'évolution défavorable des diplômes pendant quelques années est loin d'être alarmante. Compte tenu de l'évolution décroissante de la population de ce groupe d'études et d'une tendance généralisée des diplômes à la baisse de part et d'autre, l'évolution pourrait être considérée comme inquiétante n'étaient les perspectives de débouchés défavorables pour les diplômés en droit seulement. Cela n'empêche que le mouvement récent peut être considéré comme révolutionnaire au même titre que celui des pharmaciens étant donné que sa tendance courte contredit une orientation vers la stabilité à long terme.

C. — DIPLOMES DONNANT PRINCIPALEMENT ACCÈS A UN DÉBOUCHÉ
DANS L'INDUSTRIE, LE COMMERCE OU L'ADMINISTRATION

VII. — *Sciences appliquées*

Ce groupe comprend les études conduisant principalement à un diplôme du grade d'ingénieur civil des mines, des constructions, d'ingénieur civil métallurgiste, chimiste, mécanicien, électricien, électricien-mécanicien, textile, des travaux urbains et coloniaux. Sont exclus les diplômés de l'Ecole Royale Militaire dans le total des ingénieurs du pays.

1. — *Evolution quinquennale des diplômes délivrés par l'Université de Liège depuis 1921 (tendance longue).*

Périodes quinquennales	1921-25	1926-30	1931-35	1936-40	1941-45	1946-50	1951-55	1956-60
Nombre de diplômés	743	676	710	382	311	428	511	555

Avant de passer à la situation au point de vue *diplômes* délivrés par l'Université de Liège et dans le pays, il convient de déterminer le pourcentage des grades complémentaires. Ces derniers expliquent la différence entre les chiffres de la série des diplômés et celle des diplômés (2).

D'après un relevé effectué dans les archives de l'Université, on constate que le pourcentage des diplômes complémentaires était très élevé pour la période d'avant-guerre (environ 33 %). Dans l'après-guerre, ce chiffre tombe en dessous de 10 %. C'est donc de ce dernier pourcentage qu'il faudra tenir compte dans l'examen des chiffres qui suivent.

Le nombre de diplômés qui était plus ou moins stable durant les années 1921 à 1935 tombe brusquement de presque la moitié pendant

(1) Pour plus de détails, voir Annexe au Chapitre III.

(2) Diplômés : 599, 505, 495, 284, 216, 376, 483.

la période quinquennale suivante. Cette chute pour le moins curieuse, si l'on considère les autres groupes d'études, doit peut-être être mise en relation avec la dépression des premières années 30 c'est-à-dire au moment de l'entrée aux études des jeunes gens qui feront partie des promotions 1936-40. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que la carrière d'ingénieur trouve son principal débouché dans l'industrie. Après la fin de la guerre, une certaine hausse se manifeste pour s'accroître lors des dix dernières années. Le chiffre de 555 diplômés pour la période 1956-60 est cependant encore de loin inférieur au chiffre le plus bas de la période florissante de 1921-35 qui, notons-le, était à son tour inférieur aux meilleures années de la période 1900-1914. Ceci explique que la tendance longue calculée depuis 1921 et influencée par les années 1921-35, soit décroissante (1).

2. — *Evolution annuelle des diplômes délivrés par l'Université de Liège et dans le pays de 1948 à 1960 (tendance courte).*

De 1948 à 1959, l'Université de Liège a délivré en moyenne 26,7 % des diplômés du pays ce qui représente une moyenne absolument sensationnelle compte tenu toujours de la place de l'Université de Liège dans l'ensemble de la population estudiantine. Si on considère plus en détail les variations de la période récente, on observe que les écarts à la moyenne, sauf en 1949, 1950 et 1955 où ils se situent en dessous de celle-ci, ne sont pas très marqués. Depuis 1951, on peut dire que la moyenne reflète assez fidèlement la réalité.

Si, d'autre part, on se base sur la répartition des ingénieurs en vie en 1955 en Belgique — ce qui reflète la longue période — selon leur université d'origine, on constate qu'un peu plus du quart (26,1 %) des ingénieurs recensés sont issus de l'Université de Liège (2). Ce rapprochement peut être considéré comme très rassurant pour les années 1956 à 1959 où l'Université de Liège intrevient en moyenne pour 28 % dans les diplômés belges et maintient, par conséquent, sa place.

On sait cependant que ce niveau élevé des diplômés d'ingénieurs de notre université n'est pas surprenant étant donné la réputation de premier ordre de sa faculté de sciences appliquées. Cette réputation, jadis mondiale, lui a d'ailleurs valu un rang supérieur encore à celui constaté actuellement.

L'évolution entre 1948 et 1959 a été de part et d'autre très irrégulière en ce sens que les données empiriques s'écartent assez considérablement des données théoriques déterminées. Si l'on accorde cependant une certaine signification à la tendance courte, on constate que l'Université de Liège se trouve dans une situation privilégiée par rapport à la situation d'ensemble. En effet, pour l'Université de Liège, la tendance courte est nettement croissante tandis qu'elle est presque

(1) $y = -0,3x + 98$.

(2) G. ADNET et P. MINON, *Les ingénieurs en 1955, Bulletin des Amis de l'Université*, n° 1, 1956, p. 18.

stationnaire dans le pays (1). Cette constatation explique les cris d'alarme lancés à l'échelon national quant aux besoins en ingénieurs. Mais vue sous l'angle des possibilités et débouchés régionaux de l'Université de Liège, la situation est de loin meilleure.

Soulignons enfin que l'évolution récente qui se dégage à l'Université de Liège à partir de la fin de la seconde guerre, renverse le mouvement décroissant. Si, comme tout porte à le croire, cette évolution se maintient, non seulement l'Université de Liège rattrapera à bref délai son niveau jadis élevé, mais encore résorbera les périodes faibles et contribuera d'une manière appréciable à relever le mouvement général. On constate, en effet, que la population des années récentes permet à l'Université de Liège de soutenir à la fois sa place dans l'ensemble et son rythme d'accroissement.

VIII. — *Sciences commerciales et économiques*

Sont considérés ici les diplômes délivrés au terme de la seconde licence en sciences commerciales et financières, commerciales et consulaires, commerciales et coloniales et en sciences économiques.

Notons ici qu'une partie notable de porteurs de ces diplômes peuvent trouver un emploi dans l'enseignement secondaire.

1. — *Evolution quinquennale des diplômes délivrés par l'Université de Liège depuis 1921 (tendance longue).*

Périodes quinquennales	1921-25	1926-30	1931-35	1936-40	1941-45	1946-50	1951-55	1956-60
Nombre de diplômes (2)	543	552	587	140	95	118	186	202

On constate une rupture nette après la période 1930-35. Elle s'explique par un changement du régime de ces études qui porte à la fois sur les conditions d'admission, la durée (quatre années au lieu de trois) et les matières enseignées de façon à les élever à un niveau universitaire digne de ce nom (3). Depuis la fin de la guerre, l'évolution est légèrement croissante et les diplômes de la période 1955-60 s'élèvent à environ 40 % au-dessus du chiffre de la dernière période quinquennale d'avant-guerre.

(1) Liège : $y = 2,4x + 101$ d'où taux annuel de croissance : 2,07 %.

Pays : $y = 1,6x + 376$ d'où taux annuel de croissance : 0,41 %.

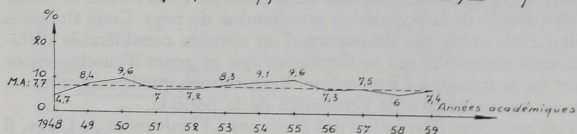
(2) Jusqu'en 1950, il s'agit de diplômés.

Sources : période 1921-45, M. le Professeur Paul FRAIPONT, *L'Ecole supérieure de Sciences commerciales et économiques*, Liège, 1946; période 1946-60, Archives de l'Université de Liège et *Bulletins des Amis de l'Université*.

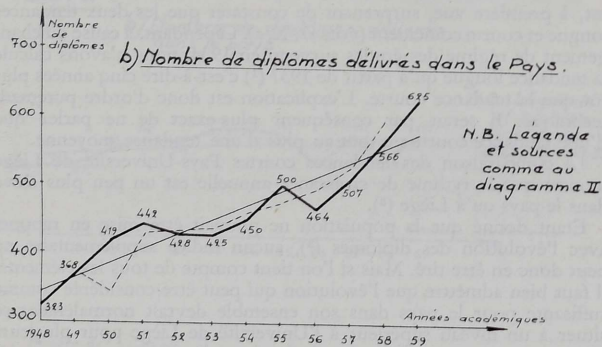
(3) C'est pour cette raison que la droite de tendance longue n'a été calculée qu'à partir de 1937.

D. X SCIENCES COMMERCIALES ET ÉCONOMIQUES.

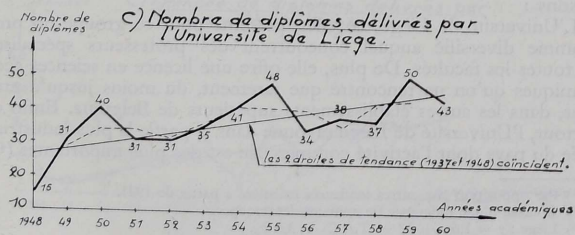
a) Variation relative des diplômes de l'Université de Liège par rapport à ceux du Pays (en pourcents)



b) Nombre de diplômes délivrés dans le Pays.



c) Nombre de diplômes délivrés par l'Université de Liège.



Pour le groupe des sciences commerciales se pose également le problème des diplômés complémentaires. Ici encore on constate qu'un diplômé sur dix acquiert un grade complémentaire d'une autre spécialité de son Ecole.

2. — *Evolution annuelle des diplômes délivrés par l'Université de Liège et le pays de 1948 à 1960 (tendance courte).*

De 1948 à 1959, l'Université de Liège a délivré en moyenne 7,7 % des diplômés du pays (voir D. X, a). Cette part est relativement peu importante compte tenu toujours de la place de l'Université de Liège dans l'ensemble de la population estudiantine du pays. Cette situation s'explique en partie par l'existence d'un nombre considérable d'établissements supérieurs qui ne dispensent que ce genre d'enseignement et dont un se trouve à Liège même. Remarquons que la moyenne est vraiment représentative de l'ensemble de la période.

Si l'on considère l'évolution des diplômés à l'Université de Liège, il est, à première vue, surprenant de constater que les deux tendances longue et courte coïncident (voir D. X, c). Cependant, à cause du changement de régime des études survenu en 1934, nous n'avons calculé la tendance longue qu'à partir de 1937 (1) c'est-à-dire cinq années plus tôt que la tendance courte. L'explication est donc d'ordre purement technique. Il serait par conséquent plus exact de ne parler que d'une tendance courte ou tout au plus d'une tendance moyenne.

La comparaison des tendances courtes Pays-Université de Liège montre que le rythme de croissance annuelle est un peu plus élevé dans le pays qu'à Liège (2).

Etant donné que la population ne pouvait être mise en rapport avec l'évolution des diplômés (3), aucun indice supplémentaire ne peut donc en être tiré. Mais si l'on tient compte de tous les éléments, il faut bien admettre que l'évolution qui peut être considérée comme suffisante pour le pays dans son ensemble devrait normalement se situer à un niveau supérieur à l'Université de Liège pour plusieurs raisons :

L'Université de Liège, en effet, présente pour ce groupe un programme diversifié auquel concourent des professeurs spécialisés de toutes les facultés. De plus, elle offre une licence en sciences économiques qu'on ne rencontre que rarement, du moins jusqu'à présent, dans les autres établissements supérieurs de Belgique. Enfin et surtout, l'Université de Liège rayonne dans la partie la plus industrialisée du pays dont l'activité commerciale est des plus importantes (4).

(1) Par opposition aux autres tendances calculées à partir de 1921.

(2) A cause d'une différence de contenu des groupes.

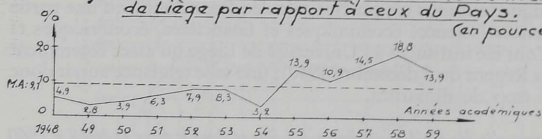
(3) Liège : $y = 1,6x + 32 \rightarrow$ T.A.C. = 3,5 %.

Pays : $y = 21x + 459,5 \rightarrow$ T.A.C. = 3,6 %.

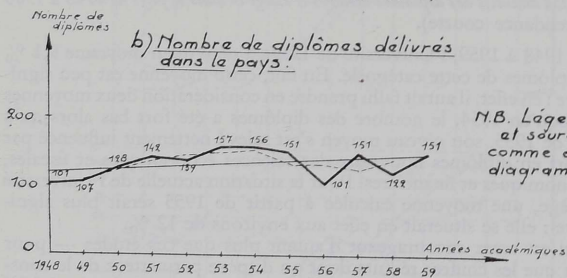
(4) Pour comprendre ce fait, il faut tenir compte de deux circonstances : 1° comme nous l'avons déjà dit, l'existence sur place d'un institut « concurrent » soutenu notamment par une partie des industries et affaires de la région et 2° le fait qu'on continue à employer traditionnellement des ingénieurs à des activités commerciales.

D. XI SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES.

a) Variation relative des diplômes de l'Université de Liège par rapport à ceux du Pays.
(en pourcents)

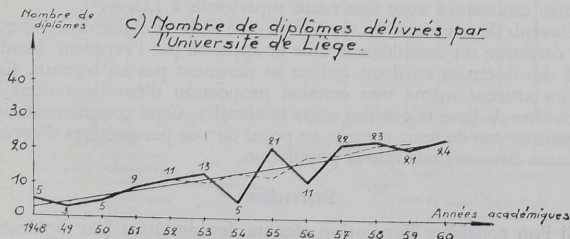


b) Nombre de diplômes délivrés dans le pays.



M.B. Légende
et sources
comme au
diagramme II

c) Nombre de diplômes délivrés par l'Université de Liège.



IX. — *Sciences politiques, sociales et économiques*

Pour l'Université de Liège, il s'agit des diplômes obtenus au terme de la seconde licence en sciences sociales, en sciences politiques, diplomatiques, administratives, économiques et financières ainsi qu'en sciences économiques et fiscales. Ces diplômes sont délivrés par la Faculté de Droit.

Pour le pays, nous considérons en outre la licence en sciences politiques et coloniales.

Une longue tendance n'a pu être calculée étant donné qu'une partie de ces licences (sciences économiques et financières, économiques et fiscales) n'ont été instituées à l'Université de Liège qu'assez récemment (Arrêté du Régent du 5 décembre 1949); une telle tendance aurait donc comporté trop de disparités.

Evolution annuelle des diplômes délivrés à Liège et dans le pays de 1948 à 1960
(tendance courte).

De 1948 à 1959, l'Université de Liège a délivré en moyenne 9,1 % des diplômes de cette catégorie. En fait, cette moyenne est peu significative : en effet, il aurait fallu prendre en considération deux moyennes car jusqu'en 1954, le nombre des diplômes a été fort bas alors qu'à partir de 1955, son niveau moyen s'est relevé nettement influencé par l'apport en diplômes nouveaux des sciences économiques et fiscales, et économiques et financières. Pour la situation actuelle de l'Université de Liège, une moyenne calculée à partir de 1955 serait plus significative : elle se situerait en effet aux environs de 12 %.

Ceci est assez encourageant d'autant plus que ces études — pour autant que les chiffres réduits dont on dispose permettent de le constater — semblent en expansion et qu'il n'est pas exclu qu'à bref délai l'Université de Liège atteigne sa place dans l'ensemble.

Au point de vue évolution, les tendances courtes sont de part et d'autre croissantes avec une nette supériorité à Liège (1).

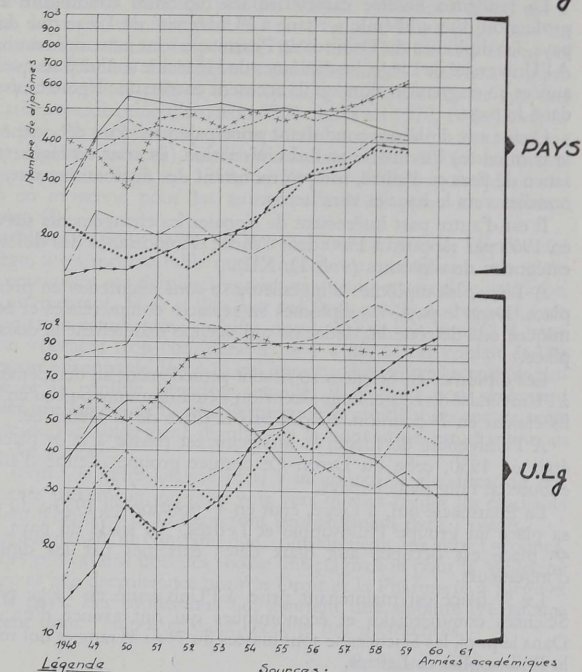
L'avenir de ce groupe est surtout du côté de la spécialité économique qui constitue un complément utile et apprécié par l'excédent quantitatif des docteurs en droit qui ne se destinent pas au barreau. Ces études attirent même une certaine proportion d'étudiants dont la formation de base relève des sciences sociales. Cette complémentarité ne permet pas de tenir compte au point de vue perspectives d'avenir d'autres éléments tels que la population.

SYNTHÈSE

Si l'on considère l'évolution récente des diplômes (ou diplômés) par débouchés principaux, on peut constater que, tant dans le pays

(1) Liège : $y = 1,77x + 13 \rightarrow$ T.A.C. = 7,4 %.
Pays : $y = 2,4x + 134 \rightarrow$ T.A.C. = 1,6 %.

D.XII ÉVOLUTION RÉCENTE DES DIPLÔMES DÉLIVRÉS DANS LE PAYS ET À L'U.Lg



- Légende**
- Ingenieur
 - ++++ Médecine
 - Sciences Commerciales et économ.
 - Pharmacie
 - Droit
 - Sciences
 - Philosophie et lettres

Sources :

Pays: Rapports annuels de la Fondation Universitaire

U.Lg: 1948-50 dépaillage des archives de l'U.Lg
1951-60 Bulletin de l'Association des Amis de l'Université de Liège

qu'à l'Université de Liège, ce sont les diplômes conduisant à une carrière dans l'enseignement secondaire qui sont nettement en croissance, et notamment ceux des groupes Sciences et Philosophie et Lettres. Mais, de part et d'autre, l'Éducation physique ne semble pas encore avoir amorcé la croissance à laquelle on devrait normalement pouvoir s'attendre dans un avenir rapproché.

La tendance inverse caractérise les diplômes conduisant à une profession dite « libérale » : tant à l'Université de Liège que dans le pays, les diplômes du Droit et de Pharmacie sont nettement en baisse. A l'Université de Liège, les diplômes de Médecine sont depuis quelques années en stagnation alors qu'ils accusent encore une légère croissance dans le pays.

Quant aux diplômes conduisant principalement à un débouché dans le commerce, l'industrie et l'administration, ils sont en légère croissance de part et d'autre, tout en montrant des fluctuations assez prononcées vers le haut et vers le bas.

Il est d'autre part intéressant de signaler les changements survenus en 1960 par rapport à 1950 dans l'ordre d'importance des différentes catégories de diplômes (voir D. XII).

A Liège, les diplômes d'ingénieurs se sont maintenus en première place. Dans le pays, les diplômes en sciences commerciales et économiques ont détrôné la Médecine qui occupe maintenant la deuxième place.

Les diplômes en Sciences se situent actuellement au deuxième rang à l'Université de Liège. Leur ascension a été fulgurante puisqu'en 1950, ils étaient en 7^e position. Ils ont pris la place de la Médecine.

A l'Université de Liège, la Médecine est passée à la 3^e place qui était en 1950, celle du Droit. Ce dernier groupe occupe d'ailleurs encore ce rang dans le pays.

La Pharmacie qui, à Liège, était en 4^e position en 1950 a dû céder sa place au groupe Philosophie et Lettres. Au stade du pays, cette 4^e place est occupée aux deux dates extrêmes par les diplômes d'ingénieurs.

La 5^e place est maintenant prise à l'Université de Liège par les Sciences commerciales et économiques qui ont avancé d'un rang. Dans le pays, les Sciences se sont hissées du 7^e au 5^e rang et ont refoulé la Philosophie et Lettres.

Le Droit n'occupe actuellement, à l'Université de Liège, que la 6^e place après avoir été à la 3^e en 1950. Dans le pays, ce rang échoit à la Philosophie et Lettres alors qu'il était occupé par la Pharmacie en 1950.

De part et d'autre, la Pharmacie occupe le 7^e rang qui jadis revenait des deux côtés aux Sciences.

Enfin, tant dans le pays qu'à l'Université de Liège, les Sciences politiques et sociales et l'Éducation physique occupent respectivement les 8^e et 9^e rangs aux deux dates envisagées.

CONCLUSION

Incontestablement, la population estudiantine de l'Université de Liège s'accroît, depuis la fin de la guerre, selon un rythme qu'elle n'avait jamais atteint jusqu'ici. Remarquons cependant qu'elle n'en était pas loin lors de la période 1900-1914. La démocratisation des études n'aurait-elle donc eu presque aucune influence ? Non, car à présent, la population estudiantine est d'origine belge pour plus de 90 % alors que durant la période 1900-1914, l'afflux des étrangers gonflait nos Facultés Technique et des Sciences. Si l'on tient compte de la tendance et si celle-ci se maintient, on peut compter sur une population estudiantine d'environ 6000 unités en 1970. Pour l'ensemble du pays, le rapport population totale — population estudiantine (enseignement supérieur) est de 31 étudiants pour 10.000 habitants. Cette proportion était, en 1958, de 32 pour l'Allemagne fédérale et de 36 en moyenne pour les autres pays développés du continent européen (1).

Considérés au point de vue de leur évolution au sein de l'Université de Liège, il est incontestable que l'importance quantitative, sinon du corps enseignant ces dernières années, mais du personnel scientifique, va en augmentant. Mais si l'on met ces deux entités en rapport avec la population estudiantine qu'elles ont à diriger, on aboutit à cette relation vraiment trop considérable de 1 à 25. Si on voulait établir un rapport raisonnable de 1 à 15 qui nous situerait entre les pays anglo-saxons et la pénible situation actuelle, il faudrait non seulement combler une lacune de l'ordre de presque la moitié mais encore tenir compte de l'accroissement régulier de la population estudiantine au cours des années.

Au terme de cette analyse et si l'on adopte la classification par débouchés principaux, on peut voir vers quelles études les étudiants semblent s'orienter et s'orienteront probablement dans l'avenir.

Il est surprenant de constater que, contrairement aux autres groupes, celui des professions libérales accuse une stagnation pour la Médecine à Liège et une décroissance pour le Droit et la Pharmacie à Liège et dans le pays. Les professions qui assurent une stabilité d'existence semblent donc l'emporter dans l'échelle des préférences.

S. LANGER-BROUWIR.

Assistant à l'Université

(1) *Der Deutsche Wissenschaftsrat zur Lage der Hochschulen*, in Bulletin der Bundesregierung, Bonn, 30 juillet 1960, p. 1398.

Pour la France, le rapport est le suivant en 1957 :

$$\frac{165.200(*) \times 10.000}{43.900.000 (**)} = 37,75$$

(*) Effectif des étudiants universitaires, année scolaire 1956-1957 (Annuaire statistique de la France, 1958, p. 50).

(**) Population totale de la France au 1^{er} janvier 1957 : 43.853.700 (Annuaire statistique de la France, 1958, p. 6).

ANNEXE AU CHAPITRE III DIPLOMES

Classification des diplômes de fin d'études par groupes

Il s'agit des *diplômes de fin d'études* (grade légal et grade scientifique) délivrés à des étudiants et étudiantes belges et étrangers par les Universités, les Hautes Ecoles (en tout 17 établissements) et le Jury Central d'une part, et l'Université de Liège, d'autre part.

Les diplômes d'*agrégation* n'ont jamais été pris en considération; de même, les *doctorats* n'ont pas été comptés pour les groupes suivants : Philosophie et Lettres, Sciences, Education physique, Pharmacie, Sciences appliquées, Sciences commerciales et économiques et Sciences politiques, sociales et économiques.

Les chiffres relevés proviennent de *sources* différentes : ceux qui se rapportent au *pays* (17 établissements + Jury Central) ont été relevés dans les *Statistiques de la Fondation universitaire*; ceux qui ont trait à l'*Université de Liège* ont été relevés soit dans les statistiques publiées régulièrement à partir de 1950 dans le *Bulletin de l'Association des Amis de l'Université de Liège* et relatives aux résultats d'examens (certains chiffres ont été rectifiés), soit directement dans les *registres de l'Université*. Il est donc nécessaire de préciser le contenu des groupes retenus pour l'Université de Liège et pour le pays.

1^{er} groupe : Philosophie et Lettres (grade de licencié).

Pour l'Université de Liège et pour le pays, il s'agit des diplômes délivrés au terme de la 2^e licence en philosophie, en histoire, en philologie classique, en philologie germanique et en philologie romane.

2^e groupe : Sciences (grade de licencié).

Pour l'Université de Liège et pour le pays, il s'agit des diplômes délivrés au terme de la deuxième licence en sciences mathématiques, en sciences physiques, en sciences chimiques, en sciences géologiques et minéralogiques, en sciences zoologiques, en sciences botaniques, en sciences géographiques et en sciences biochimiques.

3^e groupe : Education physique (grade de licencié).

Pour l'Université de Liège et pour le pays, il s'agit du diplôme délivré au terme de la deuxième licence en éducation physique.

4^e groupe : Médecine (grade de docteur).

Pour l'Université de Liège et pour le pays, il s'agit du diplôme délivré au terme du quatrième doctorat en médecine, chirurgie et accouchements.

5^e groupe : **Pharmacie** (grade de pharmacien).

Pour l'Université de Liège et pour le pays, il s'agit du diplôme délivré au terme de la troisième épreuve de pharmacien.

6^e groupe : **Droit** (grade de docteur).

Pour l'Université de Liège et pour le pays, il s'agit uniquement du diplôme délivré au terme du troisième doctorat en droit.

7^e groupe : **Sciences appliquées** (grade d'ingénieur).

Pour l'Université de Liège et pour le pays, il s'agit du diplôme délivré au terme de la troisième épreuve d'ingénieur des mines, d'ingénieur géologue, d'ingénieur des constructions, d'ingénieur urbaniste, d'ingénieur des constructions hydrauliques et hydrographes, d'ingénieur des travaux urbains et coloniaux, d'ingénieur architecte, d'ingénieur des constructions navales, d'ingénieur chimiste, d'ingénieur métallurgiste, d'ingénieur mécanicien, d'ingénieur électricien, d'ingénieur électricien et mécanicien, d'ingénieur physicien, d'ingénieur (civil) de l'industrie textile, d'ingénieur d'aéronautique.

Pour le pays, il convient d'ajouter le grade d'ingénieur du Génie civil et celui d'ingénieur radio-électricien. Il faut cependant faire remarquer que les diplômes de l'Ecole Royale Militaire n'ont pas été retenus dans le présent relevé.

8^e groupe : **Sciences commerciales et économiques** (grade de licencié).

Pour l'Université de Liège et pour le pays, il s'agit du diplôme délivré au terme de la deuxième licence en sciences économiques, en sciences commerciales et consulaires, en sciences commerciales et financières et en sciences commerciales et coloniales.

Pour le pays, il faut ajouter les diplômes d'ingénieur commercial, de licencié en sciences commerciales et maritimes et, en sciences commerciales et administratives. N'ont pas été retenues les sciences actuarielles, ni les licences non conformes aux arrêtés royaux.

9^e groupe : **Sciences politiques, sociales et économiques** (grade de licencié).

Pour l'Université de Liège et pour le pays, il s'agit du diplôme délivré au terme de la deuxième licence en sciences politiques, en sciences diplomatiques, en sciences administratives, en sciences sociales (ainsi que les différentes combinaisons, par exemple en sciences politiques *et* sociales, etc...), en sciences économiques et financières et, en sciences économiques et fiscales (à ne pas confondre avec les sciences économiques du 8^e groupe).

Pour le pays, il convient d'ajouter les sciences politiques et coloniales. Mais les diplômes de l'Université coloniale de Belgique (ancien grade) et ceux de l'Institut Universitaire des Territoires d'Outre-Mer (nouveau grade) n'ont pas été retenus.

Cette énumération à l'intérieur des groupes est limitative pour les statistiques données, sauf peut-être pour certains grades spéciaux d'ingénieur.

Ainsi, on remarquera que, par exemple, sous le groupe *Droit*, il n'a pas été tenu compte des diplômes de notariat.

Les Carrières universitaires

De l'Analyse Financière

Le Comité National de l'Épargne Mobilière vient de décerner un prix du concours qu'il a organisé pour les étudiants, à Mme E. Scohier-Geets, pour son mémoire intitulé « De l'analyse financière »⁽¹⁾.

Dans son ouvrage, la lauréate commence par retracer l'historique de la profession d'analyste financier. Bien que ses bases en furent jetées par Henry Poor dans la seconde moitié du XIX^e siècle, elle ne prit son essor qu'après la crise de 1929.

Aujourd'hui, les titulaires de cette profession jouissent en Amérique d'une autorité et d'une puissance incontestables qui en font des piliers du marché financier.

En Europe, et tout particulièrement en Belgique, cette profession commence seulement à imposer son statut et à élaborer ses techniques. Il est cependant acquis qu'elle est promise à un avenir intéressant.

Mme Scohier s'attache ensuite à répondre aux questions suivantes :

- Qu'est-ce qu'un analyste financier ?
- Quel est son rôle ?
- Quel est son champ d'action et quelles méthodes utilise-t-il ?

1. Définition de l'analyste financier.

L'analyste financier apparaît comme un technicien, spécialiste des valeurs mobilières, auquel il incombe d'apprécier les qualités d'un titre en tant qu'objet de placement. Il est ainsi le conseiller utile des agents de change, des banquiers ou des gérants de fortune, qui limite son action à la stricte étude des valeurs mobilières.

La rémunération de ses prestations ne consiste pas en un courtage, mais bien en une sorte de forfait qui couvre uniquement le service des conseils donnés.

Il lui appartient d'apprécier avec objectivité, intégrité et pondération, les sociétés, qui émettent des valeurs mobilières, aux points de vue éco-

(1) Cfr. *Revue Épargner et Investir*, n° 90, avril 1961, p. 4.

nomique, social, boursier, comptable, juridique voire même technique.

En fait, ses connaissances doivent s'étendre à ces différents domaines.

2. *Rôle de l'analyste financier.*

Dans notre pays, parmi l'ensemble des facteurs qui, dans la structure économique, financière et sociale, justifient l'intervention d'analystes financiers, trois semblent retenir plus spécialement l'attention.

- le besoin accru d'informations au profit des actionnaires,
- le besoin croissant en capitaux des entreprises belges,
- le besoin d'une gestion financière très rationnelle de la part des investisseurs institutionnels et des fonds communs de placements.

Suivant les cas, l'analyste s'efforce d'obtenir les renseignements auprès des sociétés et de les interpréter au profit de l'actionnaire, il peut éclairer les dirigeants des sociétés sur les possibilités des marchés, les techniques les plus appropriées au moment de l'appel des capitaux et les desiderata des actionnaires potentiels, ou encore il facilite la gestion rationnelle de portefeuilles volumineux tout en réduisant au minimum les risques qui y sont attachés. D'une manière générale, il joue le rôle d'un intermédiaire indispensable et précieux entre le monde des investisseurs et celui des sociétés.

3. *Champs d'action et technique de l'analyste financier.*

D'une manière générale, l'analyste financier limite son activité aux seules études de titres négociables, qu'il s'agisse ou non de titres cotés en bourse de fonds publics.

La première tâche de l'analyste, qui désire étudier un titre, consiste naturellement à compiler l'ensemble des informations dont il dispose sur ce titre (renseignements fournis par la société, par les fédérations professionnelles, par la presse spécialisée, etc...).

Sur la base de cette documentation, il tente ensuite de caractériser l'objet de son étude par de nombreuses investigations qui le conduiront à un ensemble de conclusions à partir duquel il portera un jugement plus ou moins nuancé, mais d'autant plus confirmé que les conclusions sont convergentes.

Chaque société constituant un cas spécifique pour l'analyste, les techniques qu'il utilise pour approcher le problème qui lui est posé, ne peuvent, à aucun moment, être appliquées comme de simples recettes mécaniques.

Bien que chaque cas étudié nécessite des voies d'approche particulières, il est néanmoins possible d'imaginer trois aspects essentiels, communs à la plupart des analyses, et sous lesquels il faudra envisager l'entreprise.

Il s'agit de l'aspect structurel (harmonie des comptes, liquidité, solvabilité, risques financiers, etc...), l'aspect d'exploitation (rentabilité, dynamisme, valeur de gestion, risques industriels et commerciaux, etc...) et l'aspect boursier (spéculativité du placement, appréciation du marché, prix plus ou moins élevé des avantages du titre, etc...).

Le problème consiste, dès lors, à caractériser la société étudiée, sous chacun de ces trois aspects pour tirer des conclusions sur l'importance des risques assortis au titre qui représente la dite société.

Dans ses conclusions, Mme Scobier signale qu'une évolution doit encore se produire en Belgique avant que l'analyse financière n'atteigne son plein développement. Avant toutes choses, il conviendrait de vaincre l'hostilité des trop nombreux chefs d'entreprise à l'égard de toute mesure visant à jeter un peu de clarté sur leur société. Une éducation lente s'impose pour modifier entièrement la mentalité de ces chefs d'entreprises et leur faire comprendre l'intérêt qu'ils ont à améliorer et étendre leurs contacts sociaux.

Cette évolution n'aboutira qu'avec l'appui et la collaboration de tous. Il est bien certain que l'analyste financier lui-même, en élargissant ses contacts humains, pourra y contribuer largement.

La Vie de notre Association

Les étudiants de dernière année de l'enseignement secondaire en visite à l'Université de Liège

Depuis qu'en 1953, à la suite d'un vœu émis par des professeurs de l'enseignement secondaire, la première visite de l'Université a été organisée à l'intention des étudiants de dernière année de l'enseignement moyen, cette manifestation fait partie du programme de notre Association en matière d'aide aux futurs étudiants.

Cette activité, qui complète et se complète par celles du Centre de Documentation et d'Information sur les Etudes et les Carrières universitaires, a pour buts essentiels d'aider les futurs étudiants à se faire une idée sommaire encore mais plus précise, de ce qui les attendra à la rentrée d'octobre et dans la suite de leurs études, et de créer un premier contact d'allure plus cordiale et plus directe que celle toujours un peu compassée du premier cours.

Pour répondre entièrement aux préoccupations des responsables de l'enseignement secondaire, cette visite devrait, en outre, donner aux rhétoriciens une occasion, d'élargir leurs horizons quant à la diversité des études qui sont organisées dans le cadre de l'Université de Liège, en leur permettant, notamment, d'approcher les disciplines, souvent très différentes par lesquelles ils se sentent attirés.

Ce troisième objectif dont l'importance n'échappe à personne, ne pourrait être atteint que par l'organisation de plusieurs visites successives des différents services universitaires.

Cette exigence particulière s'avère difficilement conciliable avec l'emploi du temps surchargé des membres des personnels enseignant et scientifique de l'Université et, par ailleurs, les dirigeants des établissements d'enseignement moyen situés en dehors de l'agglomération liégeoise, ne peuvent envisager d'entreprendre avec leurs élèves plusieurs déplacements coûteux et longs. Aussi avons-nous décidé, comme les années précédentes, d'organiser une seule visite de l'Université, adoptant, par le fait même, une formule ne répondant pas entièrement au triple but que nous avons énoncé.

Notons cependant, qu'au terme du programme d'aide aux futurs étudiants mis sur pied par notre Association, et dont la visite de l'Université est une des composantes, il est répondu aux multiples préoccupations des responsables de l'enseignement secondaire. En effet, avant de prendre contact avec la section d'études de leur choix, les futurs étudiants ont eu l'occasion, lors des séances d'information organisées dans leur établisse-

ment et des « opérations carrières » des Rotary-Clubs, d'envisager, avec un membre de notre secrétariat, le délicat problème du choix de leurs études supérieures et de leur carrière.

Cette année, 1058 élèves et 81 professeurs appartenant à 42 établissements, pour la plupart très éloignés de Liège, ont été accueillis, le 18 avril, par les différentes sections d'études de notre Université.

Voici la répartition des participants, qui avaient été priés de vouloir bien choisir parmi les 13 groupes d'études proposés, celui avec lequel ils souhaitaient prendre contact.

— Philosophie et Lettres	20,7 %
— Ingénieurs	15,2 %
— Sciences physiques et mathématiques	11,9 %
— Médecine	11,2 %
— Sciences chimiques	8,5 %
— Droit, notariat, sciences politiques et sociales	7,2 %
— Sciences commerciales et économiques	7 %
— Sciences biologiques	5,6 %
— Sciences physique	4,4 %
— Sciences pédagogiques	3,8 %
— Pharmacie	2,2 %
— Sciences géologiques et minéralogiques et Sciences géo- graphiques	1,3 %
— Sciences nucléaires	1 %

De nombreux professeurs et membres du personnel scientifique de l'Université mirent tout en œuvre pour faire à leurs jeunes hôtes les honneurs de leur discipline et de leurs services.

Avec grande gentillesse, MM. les Professeurs ont bien voulu répondre à toutes les questions leur posées par les jeunes visiteurs, avides de voir se dessiner devant eux l'orientation générale des différentes études jusqu'au diplôme final et se profiler, dans une perspective plus lointaine, les possibilités d'avenir professionnel.

Nous nous plaçons à mentionner l'excellent esprit avec lequel les délégués de plusieurs Associations d'étudiants ont accepté de piloter les rhétoriciens à travers les nombreux bâtiments universitaires.

Particulièrement indiqués pour jouer le rôle de trait d'union entre les futurs étudiants et les membres du corps professoral, ces étudiants ont ainsi apporté une contribution importante à la réussite de la politique d'accueil de notre *Alma Mater*. Nous tenons à leur réitérer nos plus vifs remerciements et formons le vœu d'encore pouvoir compter sur leur collaboration dans les années à venir.

Après les visites de groupe, les participants furent conviés à des réceptions offertes par l'Association, en la salle des professeurs, au restaurant du Val Benoît, au Home Offma et au Home Gustave Ruhl.

M. le Recteur avait bien voulu se faire représenter par M. le Doyen Macar, M. le Doyen Frenay, M. le Professeur Esser et M. le Professeur Stainier qui prononcèrent des paroles de bienvenue.

Après avoir remercié les professeurs de l'enseignement moyen, les représentants de M. le Recteur soulignèrent l'importance de cette prise de contact et rappelèrent aux participants l'existence des services consultatifs que l'Université tient à la disposition de ceux pour qui se pose le délicat problème du choix des études supérieures.

Des vœux furent formés pour l'heureux déroulement des études que les participants vont entreprendre et la réussite de la carrière à laquelle ils se destinent. L'ambiance qui n'a cessé de régner tout au long de cette visite et durant ces réceptions, dénotait la satisfaction avec laquelle les jeunes gens appréciaient le chaleureux accueil de notre Maison.

L'Association des Amis de l'Université de Liège réitère à M. le Recteur et aux membres des personnels enseignant et scientifique l'expression de ses plus vifs remerciements pour la collaboration qu'ils ont bien voulu apporter à cette manifestation.

La Vie universitaire à Liège

In memoriam : Charles Hanocq

M. Charles Hanocq, professeur émérite de l'Université, est décédé à Liège le 18 juin 1961.

Né à Marchin, le 15 janvier 1881, Ch. Hanocq, après d'excellentes études à l'Athénée de Huy, prit brillamment à l'Université de Liège, les diplômes d'ingénieur mécanicien en 1904 et d'ingénieur électricien en 1905.

Dès sa sortie de l'École, il entra en qualité d'assistant au service des Cours de Mécanique appliquée et de Physique industrielle, dont le titulaire était Herman Hubert.

Après la guerre 1914-18, il succéda à Henri Deschamps au cours de Description et Construction des Machines. Il fut promu au titre de professeur extraordinaire en 1919 et à l'ordinariat en 1923. A plusieurs reprises, il fut appelé aux fonctions de Doyen de la Faculté. Il fut admis en l'éméritat en 1950.

Dès sa nomination au cours de Description et Construction des Machines, il se consacra avec succès à sa rénovation. Il y introduisit notamment un important chapitre sur le calcul des turbomachines, marqué de son originalité, et qui à l'époque pouvait être considéré comme une innovation.

Il était extrêmement attaché à son enseignement et à ses élèves. Il suivait de près les travaux de ceux-ci à la salle de dessin et les commentaires qu'il faisait en discutant des projets des étudiants, constituaient des leçons de la plus haute valeur formative. Combien de ses anciens élèves ne se rappellent-ils pas ces séances de la salle des travaux, où groupés autour du Maître, ils l'écoutaient disserter sur un détail de mécanique d'abord, pour glisser insensiblement et presque sans heurt, jusqu'aux grands problèmes politiques, économiques ou sociaux. Et ces séances captivantes se prolongaient souvent sans qu'aucun s'en doutât, bien au-delà de l'heure prévue au programme pour la fermeture de la salle de travaux. Aussi tous ceux que Ch. Hanocq a contribué à former lui ont-ils gardé une admiration et une reconnaissance qu'ils tenaient à lui témoigner à chaque occasion.

Ch. Hanocq ne pouvait manquer de s'intéresser à l'organisation des études d'ingénieur. Il prit une part active aux travaux de la Commission de l'A. I. Lg. chargée, pendant la guerre 1914-18, de l'étude de cette importante question, et il contribua largement à la décision de la loi de 1929, de conférer le titre légal aux diplômes d'ingénieur délivré à la totalité des sections de la Faculté technique.

Ch. Hanocq fut aussi un savant dont on peut dire, — sans qu'il s'agisse là d'une tournure de phrase banale, — qu'il fut universellement apprécié.

Dès sa sortie de l'Université, il porta un intérêt particulier aux turbomachines qui étaient alors à l'aurore de leur développement. Il publia quelques mémoires sur les turbines à vapeur, ce qui lui fut l'occasion d'entrer en rapport avec l'éminent savant Auguste Rateau, Membre de l'Institut, dont il resta d'ailleurs un ami jusqu'à son décès. En même temps, malgré l'indigence des ressources dont disposait à l'époque l'Université, animé d'une volonté et d'une ténacité jamais lassées, il parvint, grâce à quelques maigres crédits qu'il put récolter et à un geste généreux de la Société Cockerill, à faire installer au laboratoire de Mécanique appliquée, une pompe centrifuge expérimentale dont il dessina lui-même tous les plans et qui devait être à l'origine de ses remarquables travaux sur les machines rotatives.

Dès cet instant, Ch. Hanocq s'appliqua à édifier, à compléter et à perfectionner sa propre théorie des turbomachines. Parmi les nombreux travaux qu'il a publiés sur ce sujet, nous en retiendrons trois qui marquent plus particulièrement trois époques :

en 1922, un mémoire présenté au Congrès scientifique International de Liège, intitulé : « Courbes et coefficients caractéristiques des turbomachines » où se trouve déjà contenue toute la théorie qu'il a édifiée;

en 1926, un ouvrage « Théorie et construction des turbomachines » (qui connaîtra en 1935, sous le titre « Les machines rotatives » une seconde édition, notablement augmentée); ces ouvrages contiennent l'exposé complet de la théorie des turbomachines de Ch. Hanocq;

et en 1959, une publication faisant la synthèse de ses travaux sur les turbomachines et constituant en quelque sorte à cet égard, un testament scientifique : « Mécanique des fluides appliquée à l'étude des turbomachines ».

Il n'est pas possible dans cette note d'analyser dans le détail ce que comporte d'original et de substantiel, la théorie établie par Ch. Hanocq. Disons seulement que, édifiée sur les bases de la mécanique classique, éclairée par l'application des principes de similitude et appuyée sur l'expérience, elle peut donner une interprétation rationnelle de tous les phénomènes que comporte le fonctionnement des turbomachines.

Un autre domaine de recherche auquel Ch. Hanocq accorda également une part importante de son activité est celui du frottement fluide dans les paliers.

Il eut, dès 1925, le mérite de faire pour la première fois la distinction nette entre frottement à l'arbre et frottement au coussinet : sa vision du phénomène de la lubrification était tellement claire et se traduisait si parfaitement dans ses écrits, que plus tard, Mayo Hersey, dans son « Histoire de la lubrification », lui a accordé une large place, le mentionnant le premier parmi ceux dont les travaux doivent être étudiés quand on aborde l'étude du graissage.

Il anima la Commission des Paliers de la Société Belge des Mécaniciens dont les résultats des travaux sont essentiellement son œuvre et notamment

les formules pour la détermination des pertes par frottement dans les paliers.

Visant à appuyer le calcul sur des bases solides, il sut orienter les travaux du laboratoire d'essais qu'il avait créé de toutes pièces pour parer aux carences de la théorie dans le domaine limite du frottement hydrodynamique et dans celui de la dissipation par voie naturelle de la chaleur de frottement produite dans les paliers.

Les résultats obtenus lui permirent de proposer une méthode inédite de calcul des paliers qui, perfectionnée par la suite, a largement contribué au renom du laboratoire de l'Université de Liège.

En dehors des deux domaines des turbomachines et des paliers, Ch. Hanocq s'intéressa encore à de nombreuses questions de mécanique.

Citons entre autres, celle de la perte de charge en conduites. Après une série d'expériences à laquelle nous eûmes l'honneur de collaborer, Hanocq proposa des formules pratiques pour le calcul de cette perte de charge. Ces formules furent, en langue française, parmi les toutes premières basées sur la notion de similitude et elles sont encore citées tous les jours dans les ouvrages d'hydraulique.

Notons enfin des mémoires sur le calcul des pistons, le frottement des disques en rotation dans un fluide visqueux, les déversoirs, les transmissions par courroie, etc...

Tous ces travaux ne pouvaient manquer d'apporter à leur auteur, les plus flatteuses distinctions. La plus belle fut certainement le Prix décennal des mathématiques appliquées qui fut attribué à Ch. Hanocq pour la période 1923-1932. L'Association des Ingénieurs de Liège lui attribua de son côté, en 1923, sa Médaille d'Or pour ses travaux sur les turbomachines.

Nous ne pouvons résister à la tentation de reproduire ici les conclusions du rapport du Jury du Prix décennal, car elles caractérisent parfaitement ce qu'était à l'époque, — et ce qu'a continué à être, — l'œuvre scientifique de Ch. Hanocq :

« Les questions auxquelles il s'est attaché étaient pour la plupart, de par
» leur nature même, extrêmement complexes. L'établissement de théories
» mathématiques satisfaisantes présentait dès lors presque toujours de
» nombreuses difficultés. Il fallait nécessairement commencer par sché-
» matiser, simplifier pour faire apparaître d'abord les grandes lois et l'allure
» générale des phénomènes, puis tenir compte des facteurs auxiliaires par
» l'introduction de termes complémentaires renfermant des coefficients
» dont la détermination ne pouvait être demandée qu'à l'expérience. Un
» rôle important se trouvait ainsi dévolu aux recherches expérimentales
» et à la confrontation des résultats du calcul avec les phénomènes réelle-
» ment observés. M. Hanocq a eu le mérite d'avoir toujours procédé à
» cet égard avec beaucoup de méthode, de discernement et de sagacité.
» Il s'est constamment efforcé, — c'est là l'une des caractéristiques de son
» œuvre, — de réduire au minimum la part de l'empirisme, en commençant
» par demander aux théories rationnelles basées sur les principes et les
» lois de la mécanique, tout ce qu'elles pouvaient donner. L'ensemble des
» travaux de M. Hanocq constitue finalement une œuvre de haute synthèse,
» utilisant les données les plus récentes de la science pure, pour dégager

» des méthodes de calcul directement et effectivement applicables à la
» technique industrielle, œuvre de nature à combler le fossé trop souvent
» inconsciemment ouvert par certains théoriciens et séparant ce qu'on avait
» à tort l'habitude de distinguer et même d'opposer sous les noms de
» théorie et de pratique, comme si ce qui découle d'une théorie exacte,
» saine et vraie, pouvait jamais se trouver en contradiction avec la réalité
» pratique. Cette œuvre est donc imprégnée de l'esprit scientifique le plus
» élevé et marquée par le souci permanent de généraliser par la voie théo-
» rique et vérifier pas à pas, par la méthode expérimentale, les déductions
» de la théorie ».

L'admirable activité de professeur et de savant de Ch. Hanocq en avait fait le Maître incontesté de la mécanique en Belgique, et ses élèves étaient fiers de se réclamer de son école. Tout naturellement de nombreuses institutions l'appelèrent à des fonctions de direction. Il était Président du Comité National de Mécanique théorique et appliquée près l'Académie Royale des Sciences; en 1938, il créa la Société Belge des Mécaniciens, dont il fut le premier Président. A l'Association des Ingénieurs diplômés par l'Université de Liège, il fut successivement Secrétaire, puis Président de la section de Liège, et ensuite Vice-Président général. Il en présida le Comité Scientifique. Il présida également les trois Congrès de Mécanique organisés par l'A. I. Lg. en 1922, 1930 et 1947.

L'industrie belge et étrangère fit fréquemment appel à son concours; ses conseils toujours marqués au coin du bon sens et d'autre part inspirés de la pensée scientifique, étaient partout hautement appréciés. L'on peut dire que certaines firmes industrielles qui se l'étaient attaché comme conseiller, lui doivent pour une grande part le succès de leur développement.

Comme homme, Ch. Hanocq était particulièrement affable et animé d'un grand sens social. Il aimait naturellement à rendre service; il était d'une générosité discrète à laquelle on pouvait sans craindre faire appel. Son amitié était sûre et il l'accordait sans réserve à ceux qu'il en jugeait dignes.

Ses dernières années furent assombries par un deuil cruel, mais il supporta sans se plaindre la dureté du sort, cherchant dans le travail, jusqu'à quelques mois avant sa mort, un dérivatif à sa solitude.

La perte qu'a subie l'Université est grande, car Ch. Hanocq fut un de ses plus éminents serviteurs. Il s'en est allé, mais il laisse derrière lui une œuvre scientifique importante, il laisse le souvenir d'un Maître éminent, d'un homme de cœur et de devoir.

Albert SCHLAG.

Manifestation d'hommage à Monsieur O. TULIPPE
à l'occasion de ses vingt-cinq années de professorat
à l'Université de Liège

A l'occasion du 25^e anniversaire de la nomination de M. le Professeur O. Tulippe à notre *Alma Mater*, ses amis, collègues et élèves se sont réunis le 5 mars dernier pour lui rendre un hommage de sympathie et de reconnaissance.

Plus de 200 personnes se trouvaient assemblées, dès 11 heures, dans la salle des professeurs. De nombreuses personnalités, parmi lesquelles des collègues étrangers, avaient tenu à envoyer des messages de félicitation.

La séance est ouverte par M. le Professeur émérite P. Fourmarier, président du comité organisateur. Avec son éloquence habituelle, il retrace la carrière académique du jubilaire. Il rappelle comment, peu de temps après l'obtention du diplôme de docteur en Géographie, M. Tulippe est appelé à l'Université par son Maître Joseph Halkin et gravit rapidement les échelons conduisant à la chaire professorale : assistant en 1930, chef de travaux en 1933, chargé de cours en 1935, recueillant toute la succession du regretté Joseph Halkin en 1937. Entretemps, M. Tulippe avait complété ses études en Allemagne dans diverses Universités, ensuite à Paris, notamment sous la direction de maîtres réputés comme E. de Martonne et A. Demangeon. Sa thèse sur l'habitat rural en Seine-et-Oise lui vaut le titre de docteur de l'Université de Paris.

Tout en laissant à d'autres le soin de juger de la valeur scientifique et pédagogique, M. Fourmarier insiste sur le fait que M. Tulippe n'a jamais failli à son premier devoir de professeur d'Université qui est de s'adonner entièrement à la recherche scientifique et d'en inculquer le goût à ses élèves. Il énumère enfin les nombreux voyages de M. Tulippe, ses cours et conférences dans les Universités étrangères, ses distinctions scientifiques et honorifiques. Il passe alors la parole à M. le Professeur F. Dussart.

A celui-ci incombe la tâche de donner un aperçu de l'œuvre scientifique de M. Tulippe. Cette œuvre est considérable, les sujets traités sont d'une grande variété et l'originalité des travaux en fait des prototypes, qui ont trouvé une profonde répercussion dans le monde des géographes belges. L'orateur met en évidence les deux tendances principales qui se manifestent dans cette œuvre et reflètent deux périodes importantes de la carrière scientifique de M. Tulippe : d'une part, la géographie science pure et d'autre part la géographie appliquée. Il analyse rapidement les travaux essentiels dans le domaine de la géographie de l'habitat et du paysage rural, de la géographie économique, de celle de la population, de la cartographie. Il évoque l'activité de M. Tulippe au Congo. Il montre comment ses travaux touchant les problèmes de l'aménagement du territoire ont apporté la preuve péremptoire de la raison d'être d'une nouvelle discipline, active et dynamique : la géographie appliquée. Il signale enfin que depuis quelques années, le Professeur Tulippe s'est fait le défenseur enthousiaste d'un enseignement universitaire de cette nouvelle géographie.

Pour terminer, M. Dussart se fait l'interprète des collaborateurs et des anciens élèves de M. Tulippe pour lui adresser leurs remerciements pour la formation scientifique qu'ils lui doivent et il tient à associer Mme Tulippe à cet hommage de gratitude.

M. L. Dethier, professeur à l'Athénée d'Aywaille, prend ensuite la parole pour prier M. Tulippe d'accepter les vœux et les félicitations des vingt-cinq générations de professeurs de géographie qu'il a formés. Tous, dit-il, se souviennent que, dès la candidature et malgré l'ampleur des cours généraux, M. Tulippe les fait entrer de plain-pied dans les préoccupations

de la géographie humaine. En licence, il leur fait acquérir la formation en profondeur, tout en leur apprenant le métier d'enseignant. Par ailleurs, ajoute M. Dethier, l'achèvement des études ne rompt pas le contact entre le Professeur Tulippe et ses élèves : le Cercle des Géographes liégeois, qui lui tient tant à cœur, maintient les relations non seulement entre les géographes issus de l'Université de Liège, mais surtout entre ceux-ci et leur Maître. Mais la sollicitude de M. Tulippe va plus loin : chacun connaît l'accueil bienveillant et compréhensif que l'on trouve chez lui, notamment dans les moments difficiles où il s'agit de décider d'une orientation ou de trouver une situation. M. Dethier, lui aussi, associe Mme Tulippe à l'hommage de reconnaissance qui est adressé à son mari.

La parole est enfin donnée à M. V. Bure, directeur général de l'Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire au Ministère des Travaux Publics. Il retrace l'activité de M. Tulippe en sa qualité de Commissaire au Survey National et signale l'œuvre de longue haleine qu'il a entreprise; elle se concrétise par une abondante série de documents cartographiques, rassemblés en partie dans l'Atlas du Survey National. M. Bure se félicite de la qualité des géographes que le Professeur Tulippe met à la disposition de l'Etat. Mais ceci n'empêche pas M. Bure de formuler le vœu de voir préparer par un enseignement pratique adéquat des spécialistes prêts à faire immédiatement de l'aménagement du territoire. Et M. Bure de conclure qu'il constate avec plaisir que M. Tulippe et lui-même pourront encore faire un bon bout de chemin ensemble à l'Administration de l'Urbanisme.

Après ces allocutions, M. Fourmarier fait dévoiler le portrait du jubilaire, gage d'estime offert par plus de trois cents souscripteurs. Ce portrait est l'œuvre du Maître José Wolff, que l'assistance applaudit chaleureusement. M. Fourmarier s'adresse alors à Mme Tulippe et lui remet, à elle aussi, un souvenir tangible de cette journée, une très belle potiche chinoise, d'où s'échappe une décoration florale du meilleur goût.

M. Tulippe, visiblement ému, adresse des remerciements à tous ceux qui ont collaboré à cette manifestation : aux membres du comité d'honneur, à ceux du comité organisateur — et tout particulièrement à son président dynamique, le Professeur Fourmarier — et aux différents orateurs qui se sont succédé. Il remercie aussi tous ceux qui sont présents à la cérémonie et il se réjouit de reconnaître dans l'assistance beaucoup d'étudiants et d'anciens élèves et même d'anciens condisciples. Il n'oublie pas ceux, qui empêchés, ont néanmoins voulu s'associer à cette manifestation de sympathie et il rend hommage enfin au talent de M. J. Wolff. Au nom de sa famille et de lui-même il exprime sa vive reconnaissance pour le portrait qui lui est offert.

M. Tulippe évoque ensuite la mémoire de ses maîtres disparus, tout particulièrement Joseph Halkin et Désiré Damas et il se réjouit de la présence de MM. Fourmarier et Delmer, à qui il doit tant et qui ont tant fait pour la cause de la Géographie. Il fait part ensuite de ses sentiments de gratitude envers ses collègues et collaborateurs, anciens et actuels, du Séminaire de Géographie. Il rappelle tout ce que les autorités acadé-

miques ont fait pour favoriser le développement de la section de Géographie, signale la cordialité des rapports avec les collègues des autres sections et attire l'attention sur la collaboration scientifique des géographes liégeois avec l'Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire d'une part, le groupe « L'Equerre » d'autre part.

Cette dernière remarque amène M. Tulippe à parler d'un projet qu'il caresse depuis plusieurs années : la création d'un enseignement complémentaire de Géographie appliquée; il donne un aperçu des trois spécialisations projetées — la géographie en vue de l'aménagement du territoire dans nos régions tempérées, cette même géographie dans les régions inter-tropicales, la cartographie géographique — et examine la question du recrutement des enseignants et celle des débouchés. Il termine son allocution en réitérant ses vifs remerciements.

La séance se clôture par un vin d'honneur. Un banquet, réunissant 120 convives, prolongea cette manifestation jusque bien tard l'après-midi, dans une ambiance de gaieté et de cordialité.

Remise du Prix Francqui

Lors de la remise, par S. M. le Roi, le 23 juin, du Prix Francqui à M. le Professeur Van Tiggelen de l'Université de Louvain, M. le Professeur J. Duchesne de la Faculté des Sciences qui, l'on s'en souvient, fut classé ex-æquo par le jury international du Prix Francqui et reçut, de S. M. le Roi, une médaille d'or gravée à son nom, prononça un discours dont nous avons l'honneur d'en publier le texte ci-dessous :

« Sire,

» C'est avec une vive émotion que je viens de recevoir des mains de Sa Majesté le Roi l'impérissable témoignage de la sollicitude qui me fut manifestée par le Jury du Prix Francqui et par le Conseil d'Administration de cette Institution.

» Que Votre Majesté ait bien voulu me remettre Elle-même ce précieux souvenir constitue pour moi la source d'une infinie gratitude et me communique la sensation d'une impulsion nouvelle.

» Sire, MM. les Membres du Conseil d'Administration de la Fondation Francqui, Monseigneur, Mesdames, Messieurs,

» La joie que l'éprouve en cet heureux instant où mon œuvre, accomplie avec de nombreux collaborateurs, reçoit une si haute reconnaissance, je ne puis la dissocier, ni de l'interprétation libérale que vous avez donnée à une disposition réglementaire, ni du privilège d'être aux côtés de mon éminent collègue Van Tiggelen dont les hauts mérites ont été si légitimement reconnus par le prix Francqui que Sa Majesté le Roi vient de lui remettre.

» En recevant l'hommage de la Fondation Francqui, que j'interprète comme une incitation à consacrer dans l'avenir, plus que jamais, toutes mes forces à la recherche scientifique, quelques pensées aussi vigoureuses qu'instinctives m'élevaient. Je songe à feu mon vénéré père qui m'in-

culqua le culte du vrai et de l'humanisme; à ma mère qui m'entoura de sa sollicitude et m'apprit à ne jamais faiblir; je ne puis non plus détacher ma pensée de deux petits êtres chéris dont la tendresse me soutint souvent, ni de leur mère pour son infinie patience.

» Les expériences que j'ai vécues aux Etats-Unis, au titre de C. R. B. Advanced Fellow, et les rapports que j'entretiens depuis avec de nombreuses institutions scientifiques de ce pays, ont fortement enrichi ma vision des choses; tout cela me rappelle invinciblement l'œuvre si féconde accomplie depuis plus de quarante ans par la Fondation Universitaire et sa sœur jumelle la Belgian Educational Foundation, qui perpétuent en s'y identifiant de grands souvenirs: l'une celui d'Emile Francqui, l'autre celui de Herbert Hoover. Dans ce concert de bienfaits, je suis heureux de saisir l'occasion d'exprimer ma reconnaissance à l'Université de Liège, en la personne de son Recteur, M. Dubuisson, qui vient de recevoir pour la troisième fois les suffrages de ses pairs et qui, en s'adonnant avec une énergie que rien ne lasse à la défense des droits combien fondés du haut enseignement et de la recherche scientifique dans notre pays, a affermi notre courage.

» Ma carrière fut jalonnée de concours providentiels. Ce fut d'abord l'illustre Professeur Victor Henri, dont je devins l'élève, et qui me fit l'honneur de son affection. Je désire rendre à sa mémoire un vibrant hommage. Dans ses admirables leçons sur la structure des molécules publiées en 1925, il écrivait: « Les recherches sur ce sujet provoquent un charme tout particulier, on s'y adonne non seulement avec son intellect, mais aussi avec ses sentiments ». Cette attitude qui traduit très exactement les conceptions esthétiques de Victor Henri dans la recherche et domine toute sa nature s'est réfléchi chez tous ses élèves qui y ont trouvé une inépuisable source d'inspiration et d'enthousiasme. Je me souviens aussi avec émotion que, voici plus de vingt-cinq ans, j'eus la grande chance d'être remarqué par le Professeur Ch. Manneback; depuis lors, sous le signe de sa bienveillante amitié, sa haute culture autant que sa science consommée dans les théories moléculaires, me furent dispensées sans réserve. J'ai pu y puiser un meilleur équilibre entre les concepts théoriques et les données de l'expérimentation. Enfin, les Professeurs Manneback et Van Itterbeek m'ont honoré de leur parrainage.

» En un jour comme celui-ci, il est peut-être bon de rappeler aussi que la science ne prétend ni à la certitude absolue, ni à l'infaillibilité, ni à une objectivité sans limite dépourvue de tout élément émotionnel. Au vrai, fondée sur l'appréhension émerveillée du monde, l'esprit d'aventure et l'espérance, elle se réclame avec autant de force de l'intuition que de la raison et relève par conséquent en dernière analyse des mêmes racines que la vision poétique. C'est au reste dans le culte de la Beauté que l'homme de science décuple les forces qui lui sont nécessaires pour continuer à défricher sans défaillance le terrain germinatif de la pensée désintéressée, celle que l'on a entendu honorer ici. Dans cette perspective suprême, semblable au poète, grâce à l'universalisation croissante du langage scientifique, il participe en définitive à une prise de conscience des plus hautes valeurs humaines.

» Puisse donc notre monde garder la lucide volonté d'assurer à la contemplation de la Nature et à la méditation scientifique toutes les conditions effectives d'un cheminement naturel et d'un plein essor, en rejoignant ainsi les impératifs qu'évoquait, voici près de trente-cinq ans, dans l'une de ses impressionnantes visions, le Roi Albert. »

Les chargés de cours associés et les professeurs associés

Afin d'informer le personnel scientifique de l'Université sur les modalités d'application de la loi du 14 décembre 1960, instituant des chargés de cours associés et des professeurs associés, le Conseil d'Administration a demandé à son Secrétaire, M. C. Renard, de faire un exposé sur les directives qu'il a arrêtées en sa séance du 22 mars. Voici le texte de cette allocution.

Au moment où l'institution des chargés de cours associés va définitivement entrer dans sa phase de réalisation, cette réunion a pour but de permettre, par un échange de vues et d'informations, de dissiper certaines équivoques s'il en existe, et surtout d'éviter qu'il ne s'en crée. D'une part, le Conseil d'Administration a voulu que, dans ce dialogue, l'esprit dans lequel il conçoit l'institution soit bien défini; d'autre part, il a souhaité vous permettre de faire part de vos réactions propres.

A cet égard, vous pourriez vous étonner de ce que le Conseil d'Administration ait paru régler unilatéralement, dans les directives que vous avez reçues, le problème du statut des associés. Dès lors, une telle réunion pourrait vous sembler perdre beaucoup de son intérêt et être en quelque sorte de pure forme. J'ai voulu, d'emblée et sans détour, poser cette question, car elle va précisément me permettre de définir l'esprit dans lequel le Conseil a élaboré ces directives.

Il faut d'abord observer que c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe, à partir des principes contenus dans la loi et un arrêté royal dont nous attendons encore la parution, de définir les modalités internes selon lesquelles fonctionnera la nouvelle institution. Le Conseil d'Administration est en effet l'autorité directrice de l'Université. En l'occurrence, elle est d'autant plus justifiée que l'idée des chargés de cours associés est née à Liège, dans des discussions au sein du Conseil d'Administration pour passer à la Commission nationale d'abord, au Gouvernement ensuite.

Le Conseil d'Administration aurait donc pu élaborer un règlement; il ne l'a pas voulu; pourquoi? Parce qu'un règlement est bien trop rigide et difficile à modifier. Les situations concrètes qui se présenteront seront trop différenciées pour être embrassées dans les termes détaillés d'un règlement; d'ailleurs, les règles adoptées doivent pouvoir être aisément amendées si l'expérience, tant du côté des associés que du côté des professeurs auxquels les associés sont attachés, révèle, sur quelque aspect, leur caractère inadéquat.

En énonçant des « directives », le Conseil d'Administration a voulu marquer ce souci. Une directive, par elle-même, constitue l'expression

d'une tendance, l'indication générale d'une direction de conduite, mais exclut tout automatisme dans son application; elle implique au contraire l'adaptation constante de son sens général à la situation concrète envisagée. Le Conseil d'Administration a donc voulu poser des principes généraux indispensables à la mise en place de l'institution, mais sans compromettre aucune de ses virtualités, prévues ou imprévues.

Passons maintenant au fond du problème.

Si on s'efforce, sur un plan général, de définir tout d'abord ce qu'on pourrait appeler la philosophie de l'institution, je crois qu'on peut dégager les idées que voici. Le but de la création des chargés de cours associés répond aux deux nécessités principales suivantes : celle de remédier à la surcharge et à la stérilisation de nombreux professeurs par un autre moyen que celui du fractionnement indéfini des chaires et, par suite, des disciplines; d'assurer aux chercheurs d'élite, dont le nombre croissant pouvait devenir un obstacle à l'accession rapide à une charge de cours, une carrière digne; et une carrière digne s'apprécie du point de vue du traitement sans doute, mais aussi du point de vue de la considération et de l'indépendance et du point de vue des responsabilités. Ces deux exigences que je viens de rappeler, sans être contradictoires, demandent cependant à être harmonisées; en effet, si le but objectif est d'arrêter le processus de désagrégation des chaires et des disciplines de base et même, dans une certaine mesure, de résorber certains de ses effets déjà acquis, il est indispensable que dans chaque cas particulier, la place et la fonction de l'associé dans la constellation où il doit s'insérer, c'est-à-dire à la fois sa sphère et son degré d'indépendance, soient déterminés.

L'associé, aux termes mêmes de l'exposé des motifs de la loi, a pour fonction normale d'être adjoint à un (ou plusieurs) titulaire de cours pour participer à la vie et aux activités du service. La notion, au moins la notion normale, n'est donc pas que l'associé ait un service propre; sinon, il cesserait lui-même d'être associé. Est-ce à dire que l'associé devient alors un simple subordonné du chef de service, le plus élevé des membres du personnel du service, un « super-chef de travaux » ou un « super-agrégé »? Assurément non, car l'associé est rangé dans le personnel enseignant, avec les professeurs, et non dans le personnel scientifique.

C'est ici qu'il faut peut-être rappeler certaines notions et préciser le sens de certains mots. Etant placés dans la même catégorie fondamentale que les professeurs et chargés de cours, les associés sont, du point de vue de la considération qui s'attache aux fonctions universitaires, également situés sur le même niveau. Pour ma part, je suis enclin à considérer les professeurs associés comme étant fondamentalement sur un pied d'égalité avec les professeurs tout court; mais l'égalité et l'indépendance sont choses différentes. Coopérant au sein du service à la bonne marche de celui-ci, l'associé ne peut être totalement indépendant, car l'appartenance à un groupe entraîne nécessairement une dépendance aux fins poursuivies par ce groupe. A partir de là, si l'orientation générale de l'activité du service doit appartenir normalement au chef de service, il reste que l'esprit

inspirant les rapports réciproques chef de service-associé, doit être celui d'une équipe collaborant à un but commun plutôt que celui d'un chef donnant des ordres à un exécutant de rang inférieur.

Dans l'enseignement, l'associé devra sans doute, pour des raisons qui sont évidentes, agir sous la direction du titulaire, mais dans la recherche, il doit normalement posséder un secteur personnel où il jouit d'un maximum de liberté, sans pour autant exclure, selon les circonstances propres à chaque cas, la participation à des recherches communes. Quant à la responsabilité qui correspond nécessairement aux tâches diverses qui leur sont confiées au sein du service, il est logique qu'elle existe vis-à-vis du titulaire, sous peine de voir l'institution des associés aboutir parfois à l'éclatement ou à la dispersion des activités qu'on a voulu au contraire regrouper et réunifier.

Il faut, je crois, insister vivement sur le fait que l'idéal poursuivi par la loi et le Conseil d'Administration est de contribuer à la création, au sein des services, d'équipes scientifiques homogènes, où les problèmes de prestige et de prééminence s'estompent dans la volonté commune d'un travail fécond, le chef de service, pour des raisons d'ordre et d'efficacité, conservant la direction et l'impulsion générale des activités.

Ces objectifs sont réalisés, pensons-nous, dans les directives dont vous avez eu connaissance.

A base de tout mandat d'associé, il y aura un plan d'organisation détaillé du mandat, c'est-à-dire de l'activité de l'associé au sein du service. Ce plan aura été établi conjointement entre le titulaire et l'associé, avec la collaboration du Doyen. Une sorte de contrat sera ainsi débattu; on peut prévoir qu'il sera habituellement entériné tel quel par le Conseil d'Administration; celui-ci pourra cependant y apporter des amendements, notamment après avoir entendu lui-même les parties, ce qui offre encore une garantie de plus à l'associé.

Les demandes de crédits et de personnel destinés aux associés sont élaborées par eux, ce qui marque la large part d'autonomie qui leur est reconnue; elles sont, pour des raisons de bon ordre administratif, introduites par le titulaire.

Les propositions de nomination de personnel sont présentées de commun accord, ce qui est une marque d'égalité, mais aussi de dépendance réciproque aux nécessités générales du service. Si l'affectation de personnel n'a pas lieu au bénéfice direct de l'associé, parce que celui-ci n'a pas, en règle générale, de service propre, l'affectation au titulaire a lieu en faveur de l'associé, ce qui empêche le titulaire de retirer son personnel à l'associé. Le même principe régit le matériel. Enfin, l'associé jouit toujours, en cas de désaccord d'un recours direct au Conseil d'Administration.

Toutes ces garanties visent le cas habituel où l'associé est intégré à un service. Néanmoins, le cas est prévu où, pour toute raison valable quelconque, le mandat d'associé pourrait être érigé en unité tout à fait indépendante. Le Conseil d'Administration, en disant que ce cas sera exceptionnel, n'entend pas l'exclure en fait; il estime que l'hypothèse où les

conditions seront réalisées pour une telle indépendance totale, sera en fait nécessairement rare; il n'a en rien pour intention de se dérober à la solution quand elle apparaîtra clairement avantageuse.

Un dernier point d'ordre général reste à envisager : Dans quelle mesure le Conseil d'Administration entend-il recruter comme chargé de cours associé des personnalités étrangères au corps scientifique de l'Université ? Je puis affirmer que le Conseil d'Administration n'a ici aucune intention préconçue.

On pourrait imaginer qu'on souhaite un règlement réservant les mandats d'associé aux membres du personnel scientifique, donnant en tous cas une priorité à ceux-ci. Je crois que ce serait là une mauvaise règle. En principe d'abord, les corporations fermées sont vouées à la sclérose. Ensuite, des cas particuliers peuvent se présenter, pour résoudre lesquels un appel à l'extérieur peut se justifier, peut même être indispensable.

Tel est le cas où il apparaît urgent de doter l'Université d'un service de recherches ou d'enseignement dans un secteur jusqu'ici négligé.

Tel est aussi le cas où se présente l'occasion imprévue de s'attacher le concours d'une personnalité éminente. On ne peut écarter systématiquement la possibilité de résoudre de tels problèmes.

Cela étant, deux observations doivent être faites :

- a) Il est évident que les postes d'associés seront, par la force même des choses, réservés presque exclusivement au personnel scientifique;
- b) Indépendamment de cette tendance naturelle, c'est l'intention formelle du Conseil d'Administration de fournir d'abord aux membres de valeur du personnel scientifique la possibilité de faire une carrière digne d'eux à l'Université.

Dès maintenant, ces vues se confirment, puisqu'à une seule exception près, les associés actuels viennent tous des cadres scientifiques.

Je termine ici cet exposé que j'ai voulu d'ordre très général. Je suis très conscient du fait que bien des problèmes peuvent encore être soulevés, mais j'ai préféré les voir venir de vous que de moi. Il vous appartient maintenant de poser les questions qui vous paraissent devoir l'être. D'une telle réunion et d'autres semblables à l'avenir, le Conseil d'Administration attend que vous soyez éclairés, mais il attend aussi que vous l'éclairiez.

Pour tout résumer cependant, je voudrais, avant de vous donner la parole, dire encore que le Conseil d'Administration de l'Université de Liège, qui fut, à l'initiative de M. le Recteur, le promoteur de l'institution des chargés de cours associés, souhaite ardemment que cette institution prospère et produise tous les fruits qu'il attend. La condition première de ce résultat, le Conseil d'Administration en est très conscient, est que les associés aient, dans cette Maison, le rang et le statut élevés qui leur reviennent. Si le Conseil d'Administration veille à une harmonieuse intégration des associés dans l'organisation existante, il veillera aussi à ce que rien ne vienne dévaluer ou dénaturer une institution et un titre dont il revendique en quelque sorte la paternité.

La Vie universitaire en Belgique

Le Rapport annuel du Bureau des Statistiques Universitaires

Le Bureau des Statistiques Universitaires vient de publier son rapport annuel 1961.

Comme les années précédentes (1), on trouvera ci-dessous les données statistiques qui nous ont paru les plus intéressantes ainsi qu'un bref commentaire.

Il résulte des indications contenues dans ce rapport que 30.692 étudiants ont pris, pour l'année académique 1960-1961, 35.299 inscriptions aux rôles des universités, hautes écoles, et instituts d'enseignement supérieur belges (2).

Annexe A

Ces statistiques se rapportent aux Universités et Hautes Ecoles suivantes : Rijksuniversiteit te Gent; Université de l'Etat à Liège; Université Libre de Bruxelles; Université Catholique de Louvain; Faculté Polytechnique de Mons; Ecole de Médecine Vétérinaire de l'Etat, à Cureghem; Institut Agronomique de l'Etat, à Gembloux; Rijkslandbouwhogeschool, à Gand; Faculté Universitaire Saint-Louis, à Bruxelles; Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix, à Namur; Ecole Royale Militaire (Division Polytechnique), à Bruxelles; Institut Universitaire des Territoires d'Outre-Mer, à Anvers; Institut Supérieur de Commerce de l'Etat, à Anvers; Institut Supérieur de Commerce Saint-Ignace, à Anvers; Ecole des Hautes Etudes Commerciales et Consulaires, à Liège; Institut Supérieur Commercial et Consulaire, à Mons; Institut Supérieur de Commerce, à Mons; Institut Supérieur de Commerce pour Jeunes Filles, à Anvers; Institut Catholique des Hautes Etudes Commerciales, à Woluwe-Saint-Pierre; Institut Supérieur de Commerce de Bruxelles; Intsitut Supérieur de Commerce Saint-Louis, à Bruxelles; Hoger Instituut voor Bestuurs- en Handelswetenschappen », à Ixelles.

Mouvement de la population de l'enseignement supérieur belge

Au cours de la présente année académique, on constate un accroissement de la population de 1542 unités, ce qui représente une augmentation de 52 % par rapport à 1950-1951.

Alors que les deux années précédentes, cet accroissement accusait un ralentissement très sensible, l'augmentation enregistrée en 1960-1961, est supérieure à celles qui ont été enregistrées depuis 1950.

(1) *Bull. des Amis de l'Université de Liège*, 1959, n° 3, p. 60 et 1960, n° 3, p. 73.

(2) Annexe A.

Le tableau I montre l'évolution de la population de l'enseignement supérieur au cours des onze dernières années.

TABLEAU I

	Etudiants	Etudiantes	Total	%
1950-51	16.929	3.249	20.178	100
1951-52	17.241	3.479	20.720	103
1952-53	17.641	3.678	21.319	106
1953-54	18.108	3.891	21.999	109
1954-55	18.711	4.058	22.769	113
1955-56	19.689	4.244	23.933	119
1956-57	20.627	4.542	25.169	125
1957-58	21.718	4.887	26.605	132
1958-59	23.098	5.177	28.275	140
1959-60	23.611	5.539	29.150	144
1960-61	24.837	5.855	30.692	152

En ce qui concerne les quatre universités, le tableau II montre la situation par comparaison avec l'année académique antérieure.

TABLEAU II

Université de	Nombre d'étudiants 1959-60	Nombre d'étudiants 1960-61	Différence
Bruxelles	4.638	5.047	+409
Gand	3.946	4.071	+125
Liège	4.336	4.424	+88
Louvain	12.128	12.975	+847
Total	25.048	26.517	+1.469

TABLEAU III

*Evolution du nombre d'inscriptions prises, dans les divers groupes d'études, par les étudiants et étudiantes de nationalité belge ou étrangère
1951-1952 à 1960-1961*

	1951-52	1952-53	1953-54	1954-55	1955-56	1956-57	1957-58	1958-59	1959-60	1960-61
Philosophie et Lettres et s. a.	1.816	2.066	2.377	2.629	3.023	3.193	3.460	4.087	4.450	4.850
Droit et s. a.	4.107	3.989	3.884	3.877	3.899	3.671	3.434	3.288	3.047	2.993
Sciences	1.696	1.900	2.104	2.435	2.598	2.890	3.366	3.826	4.327	4.799
Médecine, Pharmacie et s. a. ...	6.650	6.718	6.734	6.809	6.904	7.277	7.511	7.881	7.863	8.181
Médecine vétérinaire	273	275	298	329	360	359	393	400	400	380
Sciences appliquées	2.586	2.545	2.625	2.641	2.886	3.093	3.446	3.749	3.923	3.975
Sciences sociales, politiques et économiques	1.615	1.687	1.721	1.578	1.597	1.714	1.824	1.963	2.108	2.311
Sciences commerciales	2.385	2.544	2.764	2.906	3.405	3.685	3.901	4.600	4.647	4.834
Pédagogie et Psychologie ...	473	489	534	618	729	820	914	1.023	1.056	1.073
Centres interfacultaires	92	121	112	96	103	106	112	148	147	158

TABLEAU IV
 Evolution du nombre d'inscriptions prises pour la première fois en première année, dans les livres groupes d'études, par les étudiants
 et étudiantes de nationalité belge ou étrangère
 1951-1952 à 1960-1961

	1951-52	1952-53	1953-54	1954-55	1955-56	1956-57	1957-58	1958-59	1959-60	1960-61
Philosophie et Lettres et s. a.	561	584	722	755	858	893	941	977	1.146	1.306
Droit et s. a.	768	674	663	680	714	646	584	571	473	546
Sciences	499	541	547	748	694	886	1.002	999	1.188	1.394
Médecine, Pharmacie et s. a.	1.347	1.316	1.211	1.217	1.236	1.443	1.456	1.473	1.460	1.477
Médecine vétérinaire	47	39	55	56	58	54	69	76	67	35
Sciences appliquées	556	533	591	587	673	772	814	837	873	848
Sciences sociales, politiques et économiques	240	272	239	214	227	301	314	367	324	407
Sciences commerciales	595	645	696	792	853	834	923	1.068	1.049	1.067
Pédagogie et Psychologie ...	118	92	103	144	180	208	206	236	267	266
Centres interfacultaires	—	34	29	29	32	22	6	17	12	5

Répartition des inscriptions par facultés ou écoles

Le tableau III, indique, par comparaison avec les neuf années antérieures, comment se répartissent les inscriptions prises en 1960-1961.

Dans l'ensemble, on remarque à propos de chaque discipline, les mêmes mouvements d'accroissement ou de diminution que les années précédentes.

C'est ainsi qu'on constate une nouvelle diminution du nombre des étudiants en droit et ce bien que le nombre d'inscrits en première candidature ⁽¹⁾ ait augmenté de 73 unités.

Les faveurs de la jeunesse vont, cette année encore, aux études de Philosophie et Lettres, et des Sciences qui préparent à des carrières actuellement plus assurées.

Dans ces deux secteurs, le mouvement d'accroissement poursuit, depuis plusieurs années, une courbe ascendante régulière tant pour l'ensemble de la population que pour le nombre d'inscriptions en première année.

En ce qui concerne les futurs ingénieurs, on constate, pour l'ensemble, un ralentissement très sensible du mouvement ascendant, et, chose assez surprenante, une diminution du nombre d'inscrits en première année.

Tous les autres secteurs continuent de progresser régulièrement dans le sens de l'augmentation mais à une allure moindre que ceux de Philosophie et Lettres et des Sciences.

Les Etudiants étrangers

Au cours de l'année envisagée, 2083 ressortissants de pays étrangers ont poursuivi leurs études dans les établissements d'enseignement supérieur belges.

Les jeunes gens sont en très large majorité puisque leur nombre atteint 1838 unités contre 245 pour les jeunes filles.

1933 de ces étudiants ont pris inscription dans les quatre universités et se répartissent comme suit :

TABLEAU V

	Etudiants	Etudiantes	Total
Gand	30	10	40
Liège	362	23	385
Bruxelles	435	78	513
Louvain	873	122	995

⁽¹⁾ Dans ce tableau, les étudiants sont répartis en fonction de la discipline dans laquelle ils obtiendront leur diplôme final.

TABLEAU VII
Répartition de la population féminine belge par facultés

	1951-52	1952-53	1953-54	1954-55	1955-56	1956-57	1957-58	1958-59	1959-60	1960-61
Philosophie et Lettres et s. a.	803	931	1.099	1.150	1.230	1.316	1.408	1.649	1.805	1.986
Droit et s. a.	582	558	545	538	512	499	495	481	460	434
Sciences	464	541	556	624	653	742	854	965	1.072	1.190
Médecine, Pharmacie et s. a. ...	1.119	1.106	1.100	1.110	1.105	1.154	1.245	1.340	1.378	1.442
Médecine vétérinaire	1	3	3	2	2	2	2	—	2	3
Sciences appliquées	9	12	11	17	15	11	14	18	20	21
Sciences sociales, politiques et économiques	208	232	235	212	204	233	271	295	339	360
Sciences commerciales	313	341	389	395	485	521	538	575	605	594
Pédagogie et Psychologie	195	212	228	265	296	358	395	456	473	408
Centres interfacultaires	3	6	6	2	5	9	11	6	7	5

Cette année, encore, ainsi qu'il ressort du tableau VI, qui indique par comparaison avec les dix années antérieures, le nombre d'étrangers inscrits dans les différentes disciplines universitaires, c'est en Médecine que les ressortissants étrangers sont de loin les plus nombreux.

Des 74 pays étrangers représentés dans la population de notre enseignement supérieur, ce sont les Etats-Unis d'Amérique qui comptent le plus grand nombre de nationaux avec 285 unités. Viennent ensuite, le Congo (184), le Grand-Duché de Luxembourg (172), les Pays-Bas (141), et la Hongrie (114).

Les femmes belges dans l'enseignement supérieur

La population féminine belge de notre enseignement supérieur subit, cette année, une nouvelle augmentation de 294 unités et s'élève à 5610 unités.

Ainsi qu'il ressort du tableau VII, c'est toujours en Philosophie et Lettres que les jeunes filles belges sont les plus nombreuses et que le pourcentage de leur représentation par rapport à la totalité de la population de la discipline est le plus élevé avec 41 %.

On trouvera, par ailleurs, sous le titre la Population de l'Université de Liège et celle des autres Universités du pays, d'autres renseignements relatifs à cette catégorie d'étudiants.

La population de l'Université de Liège et celle des autres Universités du pays

Dans une étude publiée dans ce bulletin en 1950 (1), Mlle Capelle exposait l'évolution comparée de la population belge et de la population féminine dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur, dans les quatre universités et à l'Université de Liège.

Depuis lors, nous publions chaque année les indications qui permettent de poursuivre cette comparaison (2).

Le tableau I indique que la population belge a augmenté de 1256 unités dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur, alors que l'année précédente l'augmentation n'était que de 826 unités.

En ce qui concerne les quatre Universités, l'augmentation est, cette année, 1197 unités pour une diminution de 15 unités en ce qui concerne l'Université de Liège.

Il résulte des tableaux II et III que si la population féminine belge est en accroissement tant pour l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur que pour les quatre universités, il y a cependant lieu de constater une diminution du nombre de jeunes filles inscrites à l'Université de Liège.

De ce fait, la population féminine de cette Université ne représente plus que 22,1 % de la population belge totale de Liège, alors que, l'an dernier, cette proportion était de 23 %.

(1) *Bull. des Amis de l'Université de Liège*, 1950, n° 1, pp. 9 à 64.

(2) *Bull. des Amis de l'Université de Liège*, 1951, n° 3; 1952, n° 2; 1953, nos 2-4; 1956, n° 2; 1957, n° 2; 1958, n° 2; 1959, n° 4; 1960, n° 3.

Année	En chiffres absolus			En % (1937-38 = 100)		
	Enseignement supérieur	Les 4 universités	Université de Liège	Enseignement supérieur	Les 4 universités	Université de Liège

I. — *Population belge totale*

1937-38	9.570	—	1.883	100	—	100
1954-55	21.579	18.464	3.303	225	225	175
1955-56	22.670	19.262	3.438	237	235	182
1956-57	23.849	20.340	3.705	249	248	197
1957-58	24.983	21.412	3.949	261	261	210
1958-59	26.527	22.451	4.085	277	273	217
1959-60	27.353	23.387	4.054	285	282	216
1960-61	28.609	24.584	4.039	299	294	215

II. — *Population féminine belge*

1937-38	1.219	—	341	100	—	100
1954-55	3.934	3.568	714	322	315	209
1955-56	4.093	3.694	736	336	327	216
1956-57	4.382	3.967	831	359	351	244
1957-58	4.697	4.305	877	385	381	257
1958-59	4.969	4.522	922	408	400	270
1959-60	5.316	4.875	925	441	428	271
1960-61	5.610	5.159	893	465	451	269

Comme l'indique le tableau II, la population féminine belge a augmenté.

III. — *Evolution de la population belge féminine en pourcentage de l'effectif belge total*

Année	Enseignement supérieur	Les 4 universités	Université de Liège
1937-38	12,7	—	18,1
1954-55	18,2	19,4	21,6
1955-56	18	19,2	21,4
1956-57	18,4	19,5	22,4
1957-58	18,8	20,1	22,2
1958-59	18,7	20,1	22,6
1959-60	19,5	20,9	23
1960-61	19,7	20,9	22,1

Les Fondations de la Rue d'Egmont

Le Rapport annuel du Fonds national de la Recherche scientifique

La Fonds national de la Recherche scientifique a publié son 33^e rapport annuel pour l'exercice 1959-1960.

Au chapitre des subsides, il est précisé que 26 jeunes gens bénéficient actuellement d'une bourse de stagiaire de recherches (80.000 fr.); 157 sont titulaires d'un mandat d'aspirant (120.000 fr.); 38 d'un mandat de chargé de recherches; 16 d'un mandat de chercheur qualifié.

Le nombre des bénéficiaires de ces mandats croît d'année en année : 50 en 1954-1955, 65 en 1955-1956, 91 en 1956-1957, 102 en 1957-1958, 137 en 1958-1959, 195 en 1959-1960 et 237 en 1960-1961.

Le Fonds national a conféré, en outre, dix nouveaux mandats d'associés de 50.000 fr, destinés à améliorer les conditions dans lesquelles certains chercheurs s'adonnent au travail scientifique. Au 1^{er} octobre 1960, le nombre de bénéficiaires de cette catégorie se trouvait ainsi porté à 44.

Des crédits aux chercheurs, se chiffrant à 7.625.000 fr., ont été accordés à 99 chercheurs qui se sont distingués par leurs travaux, en vue de leur permettre de poursuivre leurs recherches avec les meilleurs moyens techniques.

Par ailleurs, le Conseil a fait droit, pour l'exercice 1960-1961, à quatre demandes de crédits extraordinaires pour un montant de 3.975.000 fr. En cours d'exercice 1959-1960, il a octroyé, à ce même titre, cinq subventions pour une somme de 3.300.000 fr.

Le rapport mentionne encore des crédits s'élevant à 300.000 fr. pour assistance à des réunions scientifiques à l'étranger.

Au total, les crédits accordés sur le budget de l'année académique 1959-1960 se montent à 38.273.150 fr. Pour l'année académique 1960-1961, ils s'élèvent à 44.560.000 fr.

Le document comporte, par ailleurs, le rapport d'activité du Fonds de la Recherche scientifique médicale, créé le 14 décembre 1957.

A ce jour, le Conseil de gestion de ce fonds n'a pris qu'un seul engagement de 575.000 fr. pour l'année 1961.

Le Rapport annuel de la Fondation universitaire

La Fondation universitaire a publié son 40^e rapport d'activité pour l'exercice 1959-1960.

La chapitre consacré aux prêts universitaires signale que 8 prêts, pour un montant de 200.000 fr., ont été accordés à des jeunes diplômés désireux de poursuivre des études complémentaires dont l'importance exclut toute activité professionnelle. On se souviendra que les étudiants déjà porteurs d'un titre universitaire ne peuvent bénéficier des bourses du Fonds national des Etudes.

Au cours de l'exercice considéré, 958 bénéficiaires de prêts ont effectué des remboursements se chiffrant à 4.336.860 fr., ce qui porte à 49.509.338 fr. le montant des prêts remboursés.

Sept bourses d'études de 60.000 fr. ont été octroyées à de jeunes diplômés universitaires désireux de compléter leur formation, pendant une année académique, dans un établissement d'enseignement scientifique à l'étranger.

Pour ce qui est des subventions au titre de publications, elles se sont montées à 2.590.100 fr., soit 345.000 fr. de subsides pour ouvrages scientifiques, 3000 fr. de subsides pour illustrations et 2.242.000 fr. de subsides à des périodiques.

Le rapport signale également que quatre subsides, pour un montant de 741.000 fr. ont été accordés à des associations scientifiques et d'autres, s'élevant à 50.000 fr., à des associations universitaires.

Le Fonds d'assistance aux étudiants a alloué à 11 de ceux-ci des crédits pour un montant de 109.000 fr. qui leur ont permis de recevoir les soins requis par leur état de santé ou de couvrir des dépenses imposées par les charges extraordinaires auxquelles ils eurent à faire face.

En ce qui concerne le club de la Fondation universitaire qui compte 991 membres, le rapport précise que 447 personnalités étrangères y ont résidé. Plus de 700 réunions y ont été tenues par des compagnies savantes.

Durant l'exercice envisagé, 17 associations ont installé en permanence leur secrétariat à « l'Hôtel des sociétés scientifiques », rue des Champs-Elysées, à Bruxelles.

Université de Louvain

Décès. — M. le Chanoine R. Feys, professeur émérite à la Faculté des Sciences, est décédé le 13 avril. M. G. Muls, maître de conférences honoraire de la Faculté de Philosophie et Lettres, est décédé le 23 avril. Monseigneur G. Maison, maître de conférences honoraire de la Faculté de Philosophie et Lettres est décédé le 26 avril.

Prix Francqui. — M. Van Tiggelen, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences, a été classé ex-aequo avec M. J. Duchesne, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences de l'Université de Liège, par le jury international du prix Francqui. Le prix lui a été remis par le Roi au cours de la cérémonie du Prix Francqui qui s'est tenue le 23 juin.

Création d'un nouvel enseignement. — La Faculté de Droit envisage d'organiser, à partir de l'année académique prochaine, deux licences spéciales : une licence en Droit et Economie des Assurances et une licence en Droit social.

La licence en Droit et Economie des Assurances, accessible aux porteurs du diplôme de Docteur en Droit, comportera une année d'étude. Le programme de cette future licence a été conçu avec le souci de dispenser aux étudiants une formation complète et appropriée couvrant aussi bien les aspects technique, économique et financier, que juridique, de l'activité complexe de l'assurance.

Le programme de la licence en Droit social, à l'intention de ceux qui ont

obtenu le diplôme de docteur en droit, comprendra des cours théoriques de droit social, belge et étranger, ainsi que des exercices pratiques divers; l'obtention du diplôme implique la fréquentation d'un séminaire et la rédaction d'un travail personnel.

Université de Gand

Visite de S. M. la Reine à l'Hôpital universitaire. — S. M. la Reine Fabiola a rendu visite, le 19 avril, à l'Hôpital universitaire. La Souveraine accompagnée de Mme Lambrechts, fut accueillie à l'entrée de la polyclinique de Physiothérapie et d'Orthopédie par M. A. Marien, gouverneur de la Flandre orientale, M. le Recteur P. Lambrechts, M. E. Claeys, bourgmestre de Gand, M. J. Bouckaert, doyen de la Faculté de Médecine et M. G. Vande Putte, directeur de l'hôpital universitaire.

Après avoir entendu une courte allocution de bienvenue prononcée par M. le Recteur, la Reine a visité les différents services de l'Hôpital et notamment le service de Physiothérapie et la clinique Pédiatrique. Au cours de cette visite, la Souveraine s'est longuement entretenue avec les malades et a marqué sa vive satisfaction sur le travail accompli par les services hospitaliers et cliniques.

La Reine a également signé le livre d'or de l'Université et s'est vue offrir un livre souvenir de l'Université ainsi que deux photographies du nouveau home pour étudiants.

Admissions à l'Éméritat. — Par arrêté royal du 24 mars, M. F. Ganshof, professeur ordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres, et M. J. Haesaert, professeur ordinaire à la Faculté de Droit, ont été admis à l'éméritat à la date du 10 octobre 1961.

Nominations. — M. B. Senelle, chargé de cours, a été nommé, par arrêté royal du 27 mai, professeur ordinaire à la Faculté de Droit.

Ont été nommés chargé de cours : à la Faculté de Philosophie et Lettres, MM. R. Dragonetti et P. Remy; à la Faculté de Médecine, M. H. Roels; à la Faculté des Sciences appliquées, M. H. Van Kerckhoven.

Ont été nommés chargé de cours associé : à la Faculté de Philosophie et Lettres, M. H. Van Looy; à la Faculté des Sciences, MM. M. Antennis, C. Van Sumere et F. Wuytack; à la Faculté de Médecine, MM. P. De Moerloose, F. Derom et K. Vuysteeck; à la Faculté des Sciences appliquées, MM. R. Dechaene, G. Froment, H. Lambotte, H. Sometling, G. Tison et R. Van Crombrugge.

Université de Bruxelles

Décès. — M. L. Jacque, professeur honoraire à la Faculté de Médecine, est décédé le 20 avril 1961.

Prix International de Cardiologie. — Le Prix International de Cardiologie « Ville de San Remo » a été attribué au Professeur P. Rijlant, directeur de l'Institut Solvay de Physiologie, pour ses études d'électrophysiologie du cœur. Le jury international du Prix, présidé par le Professeur G. C. Dogliotti, directeur de la Clinique médicale de l'Université de Turin, et composé de sommités médicales, a estimé que les études d'électrophysique du cœur du Professeur Rijlant étaient de renommée universelle. Le Prix a été remis au Professeur Rijlant le 23 juin, à San Remo, à l'occasion de l'ouverture du Congrès de la Société Italienne de Cardiologie.

Colloque sur la planification à l'Institut de Sociologie Solvay. —

Un colloque sur la planification, qui permettra aux spécialistes des pays occidentaux et des économies collectivistes de confronter leurs expériences en vue de dégager les problèmes communs aux différents types de planification et de programmation, se tiendra dans le courant du mois de novembre à l'Institut de Sociologie Solvay. Les participants étudieront les techniques économiques d'établissement des plans et des programmes, les aspects socio-politiques de la planification, l'exécution et le contrôle du plan.

La Vie universitaire dans le Monde

Une nouvelle université espagnole

L'Estudio General de Navarra, centre universitaire privé créé par l'Opus Dei, il y a huit ans, à Pampelune, vient d'être érigé en Université par un décret du 25 octobre 1960 du Saint-Siège. L'autonomie de la nouvelle université découle du concordat de 1953, qui a accordé à l'Eglise le droit de fonder des centres d'enseignement de tous ordres. L'inauguration solennelle de l'Université a eu lieu en présence de Mgr José Maria Escriva de Balagues, grand chancelier de l'Université et fondateur et président général de l'Opus Dei, du Ministre de la Justice, représentant le Gouvernement; du Nonce apostolique ainsi que des recteurs des autres universités espagnoles.

Cette nouvelle université comporte les Facultés de Droit civil et canonique, de Médecine, de Philosophie et Lettres, des Sciences ainsi que les Instituts de Journalisme et d'Administration des affaires et compte déjà plus de mille étudiants. Les étudiants vivent en résidences et les professeurs se consacrent à la formation des élèves aussi bien sur le plan intellectuel et scientifique que sur le plan humain et moral. Notons qu'une centaine d'étudiants étrangers appartenant à une vingtaine de nationalités sont inscrits dans les différentes facultés et instituts. Il est prévu que leur nombre augmentera considérablement en raison de l'affluence attendue d'étudiants étrangers provenant d'Amérique latine et des jeunes états africains et le plan de la nouvelle cité universitaire, qui s'étendra sur un terrain de 150.000 mètres carrés, comporte la création de plusieurs « collèges » internationaux.

La Maison internationale de l'étudiant à Rome

Une Maison internationale de l'étudiant a été inaugurée récemment, à Rome, par le Président de la République italienne.

Cette Maison internationale, construite par le ministère des travaux publics au Forum italien, est la première des maisons pour étudiants italiens et étrangers qui, en vertu de la loi n° 309, votée à l'initiative des ministères des affaires étrangères et de l'Instruction publique, devraient s'ériger dans les centres italiens particulièrement fréquentés par des étudiants étrangers.

La Casa internazionale dello Studente est réservée en premier lieu aux étudiants étrangers, particulièrement aux boursiers du Gouvernement italien, mais est cependant accessible à un certain nombre d'étudiants italiens de

l'Université de Rome afin de favoriser les échanges d'idées et les relations sociales entre étudiants italiens et étrangers.

L'administration de la Maison est confiée au Centre italien de voyages d'instruction des étudiants, organisation fondée en 1952 et qui déploie une vive activité en faveur des échanges estudiantins internationaux.

Un Centre international à Cambridge

Un Centre international a été inauguré récemment à Cambridge par Lord Bridges, chairman du British Council. Ce Centre, qui est situé dans Trinity Street, au cœur même de l'Université, a pour objectif de favoriser le développement des contacts personnels et des relations sociales entre les étudiants, anglais et étrangers, de l'Université.

Le Centre comprend essentiellement une grande salle de lecture et de repos, une cafétéria ainsi que plusieurs salles de réunion. Un bon millier d'étudiants sont actuellement membres du Centre international de Cambridge.

L'Université dans la Presse et dans les Livres

La croissance des populations estudiantines et ses répercussions sur l'extension et la localisation des établissements d'enseignement supérieur. — C'est sous ce titre, que le Conseil national de la Politique scientifique vient de publier un rapport au gouvernement.

L'objet de ce rapport est l'étude des perspectives d'évolution de l'enseignement supérieur en Belgique dans les dix prochaines années et de l'incidence de cette évolution sur la capacité des institutions d'enseignement supérieur d'absorber l'afflux de nouveaux étudiants en tenant compte accessoirement des possibilités du marché de l'emploi des intellectuels en fonction du développement économique du pays.

Dans la première partie, le rapport présente l'évaluation de la population de l'enseignement supérieur dans les dix prochaines années, en prolongeant simplement dans l'avenir les tendances de l'évolution des effectifs estudiantins observés dans le passé. Le chiffre obtenu pour 1970-1971 est de l'ordre de 50.000. De même, on a procédé à l'évaluation globale, pour 1970, de la proposition d'emplois de formation universitaire dans la population active. Il est apparu qu'un certain équilibre entre l'offre d'emplois intellectuels par l'économie et l'Etat et l'effectif des diplômés est possible à condition que le progrès économique se poursuive à un rythme plus rapide que par le passé.

Dans la seconde partie du rapport, le Conseil s'est attaché à définir les grands principes sur lesquels lui paraît devoir être fondée l'adaptation de notre appareil d'enseignement supérieur à la croissance des populations estudiantines. Ces principes peuvent être résumés de la manière suivante : ne consentir aucun sacrifice sur la qualité de l'enseignement universitaire, mais, au contraire, en accroître l'efficacité; assurer l'égalité au seul des études universitaires et la meilleure utilisation possible des aptitudes; éviter un gaspillage de moyens humains et financiers.

Le rapport s'achève par les recommandations du Conseil national de la Politique scientifique au gouvernement dont voici l'essentiel :

1) Les universités doivent se préparer immédiatement à faire face aux afflux successifs des années 1961-1962 et 1964-1965 et s'équiper en conséquence en portant une attention particulière au logement des étudiants ;

2) Il n'apparaît pas opportun de créer en Belgique, en tout cas dans un délai rapproché, de nouvelles universités complètes. La dispersion des

facultés et des candidatures autonomes ne semble pas, elle non plus, devoir être encouragée;

3) Il devient urgent de réaliser une meilleure orientation vers les études supérieures à partir de la fin du cycle secondaire;

4) Une certaine spécialisation des universités devrait être réalisée au niveau de l'enseignement postérieur à la licence;

5) Il pourrait être fait un meilleur usage, dans un but didactique, de certains hôpitaux, dépendant des Commissions d'Assistance Publique, tels que ceux d'Anvers et de Charleroi;

6) Le rattachement des deux Instituts agronomiques de l'Etat aux Universités de Gand et de Liège constituerait certainement une réforme utile qui permettrait à l'enseignement agronomique de bénéficier des avantages psychologiques et matériels découlant du statut universitaire;

7) Seule une action concertée à l'échelon national, de toutes les instances privées et publiques intéressées peut permettre de passer le cap difficile de la présente décennie, grâce à un développement harmonieux de notre appareil d'enseignement supérieur.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
EDITORIAL	1
Analyse de l'évolution de la population et des diplômés de l'Université de Liège, par Mme S. Langer-Brouwir, assistant à l'Université	3
Les Carrières universitaires	
De l'analyse financière	59
La Vie de notre Association	
Les étudiants de dernière année de l'enseignement secondaire en visite à l'Université	62
La Vie universitaire à Liège	
In memoriam : Charles Hanocq	65
Manifestation en l'honneur de M. O. Tulippe	68
Remise du Prix Francqui	71
Les chargés de cours associés	73
La Vie universitaire en Belgique	
Le Rapport annuel du Bureau des Statistiques Universitaires	77
La population de l'Université de Liège et celle des autres Universités du pays	84
LES FONDATIONS DE LA RUE D'EGMONT	86
Le Rapport annuel du Fonds national de la Recherche scientifique	86
Le Rapport annuel de la Fondation universitaire	86
UNIVERSITÉ DE LOUVAIN	87
UNIVERSITÉ DE GAND	88
UNIVERSITÉ DE BRUXELLES	88
La Vie universitaire dans le Monde	
Une nouvelle université espagnole	90
La Maison internationale de l'étudiant à Rome	90
Un Centre international à Cambridge	91
L'Université dans la presse et les livres	
La croissance des populations estudiantines et ses répercussions sur l'extension et la localisation des établissements d'enseignement supérieur	92

FORET

et

LHOEST

TÉLÉPHONES :

(019) 540.20
et (019) 542.48

**Entreprises
générales
de
Travaux
publics
et
privés à
BOVENISTIER**

Réalisateurs du Gros Œuvre du
" HOME DES ÉTUDIANTS - GUSTAVE RUHL "